Frencies Printers 13 Cegistre particulier et uon REGISTRE Double Contonant Vingto Jenilleto Coter par premier & Denier of paragher paro no no l'allent les fontes Gents Prisident de l'adhantistration ou District du Bouris de L'apartement de Burier ce found huy Vingto dis Decembre will fest wut qual te Wing & Douge, low promier Dola republique, pour four tater 1º L'empublication De Mariage 2º la montion formaine Der opposition a Maniage 30 les actes préliminaires Du Divonce qui doivout the Drefser jour un officios Municipale, letout poendant Pouriee mil fogt coul quate vingo treize a Compter Du premier l'auvier audit ou, le tout une termen 20 Lois Der Ningo Cley tombre Dennier of Dip went Decombre HACHIVES ON MOLINE TO MOLINE TO MACHIVES ON and spil dept cout quatre vingt troire le devoid de la republique paniaise le Dimanche singlième jour du mois de fauvier, moi l'une flance à latere officier public dela Municipalité de l'enui peutliseure ; nomme par deliberation du trente de combre dernico pono recevoir les ales de naissans, mariage et Decas, conformement à la loi du vingt doptembre mit dept cont quatre mirgt dours, ai rejouwdhur, heurs de midi pueblie à haute vois desant la poste exterieure et principale de la manton commune de cleaning

que etter autre i le exmai, fils majeur de dessunte Louis elboymae et de francoise fatte fort de la peroise de notre dans de la ville et municipalité de d'e foy, chef lieu du fautou district de Libourne, de partement de la Gironde acdroit et domicilie en alle e Municipalité. Et Augelique e licole Soulaille sille majeure ce seu etutoine soulcitte, sontainier de Monfieur ce beuthierre et ce e Marie Souise Barele donnicilier au shateau du dit e Monfieur de Southierre en cette e Maniei patité, en tendaient faire redigger par devant moi mardi vingt neuf du present mois a dix heures du maten l'arte deleur mariage conformement aux des positions dela loy du vingt deptembre mit dept unt quatre vingt dours. It fai, en execution sela meme loy fait afficher lagresente publication par extrait, als principale porte dels mais on commune se atte Municipalité se Jeans penthière la Summe les jours, mois et an Justits. Illettel

Jan mil Sept unt quetre vingt treire, le Sevend dela publique française le vingtieure moi Dure flande Batoris of icien public dela Municipalité de Searce pour serve mois de Benthuevre, nomme par deliberation du trente de combre dernieu pondrene funcion les artes de naissance mariage et Deces conformement ala los du vingt — Tatorde Septembre mil Sept unt quatre vingt doure, ni ce jourdhue, heure de midiqueble à haute voir, devant la porte exterieure et principale dela maison commune de Searce pouthievre que flande Bigeon Marechal agé de

Reuxiemes & vingt trois and Domicilie en Wille et Municipalité de Juan pouthieure cauton et district du REGISTRE Bourge l'égalite departement deparis, filo majaro de feau penti Bigeon a Marechal et de e Marie Sonoit Domici lies enta municipalité de fontenay aux roses memes canton district et departement et e Marie Julie Le large, ayec de dis neufans, fille mineure de e Kichel Le Large; e Marehand Ppieier et de fatherine Ealone Domicilies enla Surdite municipalité de Juany, entendaient faire rediger par devant moi, le mardi vingt neuf du présent mois, à neuf houres du maten l'acte de leur mariage conformément aux dispositions dela loi du vingt Septembre mil Sept went quatre vingt don're . Et fai en execution dela meme ley, fait afficher la presente publication pour extrait à la principale porte de la maison commune de cette fait à dieaux les jour mirset au dus tils à Albelles L'an mil Septuent quatre vingt treire, le Seund dels republique francaise, le dimanche vingt dept janvier, moi loure plande d'atois officien public de la municipalité de ceaux peuthierre, nomme pour délibération du trente décembre dernier pour recevoir les actes de naillance, mariage et de ces conformement ala loy du vingt deplembre mil dept cent quatre vingt doure, ai ajourdhui heure de midi public à haute voirs, devant la porte exterieure et principale dels maison commune de dieaux, que llande Joseph Gaignat fils de desjunt Claude framois Gaignat at de Denise

Adelaide Robert fille de deffeut fear Abbert el de Marie Louise eNandin Saveure Marchande devin en gros de menrante à Baris
rue et Bant, Section de l'ardenal, entendant faire rediger par devant
l'officier public de la Section de l'ardenal, l'acte deleur mariage conformement aux dispositions dela loi duringt Septembre unit Sept
cent quatre vingt dours.

Et gai en execution dela meme los fait affiches la presente publication par extrait, ala principale porte dela maison commune.

se atte communanté de Scencer : s. fait à Scencer les jours mois et au Subits. Tatolles

office the

San and Sept cent quatre ringt treize. Densieure delarepublique française, le vingt Septieure jour du mois desfauvier mois Dure Claude Satoro officier public dela municipalité desceaux, nomme par deliberation du trente decembre dernico pour recevir les actes de naistance mariage el deces, conformement alaboi du vingt Septembre mil Sept cent quatre vingt dours, ai rejourdheir, heure de mi di publici haute vir, devant laporte exterieure et principale dela misson commune desceaux, que sean Bierre Saunier Vigneron, ne en cette Abunicipalité, agé de vingt quatre aus, fils majeur de sette Abunicipalité, agé de vingt quatre aus, fils majeur de sette Abunicipalité, agé de vingt quatre aus, fils majeur de sette Abunicipalité, agé de vingt quatre aus, fils majeur de

Eurisiema A Mouller tous domicilies envette municipalité de Scenar It elle rie generière Southe motte ne et domicilie en cette municipalité, agre devents dept aus, fille majoure de lande françois Soutte motte et de deffunte Demise Juliu Domicilies encette manieipatité rue du fono entendaient faire redigeo par de vant mor lundi quatre. ferrier à oure heures du matin l'este deleur mariage conformement mes Dispositions delalor du wingt deplembre mil deptient quatre vingt Et fai en execution de la meme loi, fait afficher la presente publication por extrait, ala principale porte dela maison consumere de fait à Sceaux les jour mois et air cy de Mus. of all Miles L'an mil Sept cent quatre ringt treire dengième de la republique française, le vingt deptreux jour du mois de fanvier, moi Edrue flande Batous officier public dela municipalité de Juany penthierre, nommé par delibération dutrente decembre dernicer pour receveror les setes de naissance mariage et Deces, conformement ala loi du migt deptembre mit depteuit quatre sungt dours, ai rejourstuis heure de midi public à haute voir, devant la porte exteneure et principale dela maison commune de lucaux que Mathren fourtois Vigneron, age detreute deux and, ne el domi ei lie en alle municipalité, fils majeur se dessants Jean Dapliste sourtois et de Margarethe Guellous. It Victorie Constance Gervais , agee devingt eing and, nee onla

Municipalité de Bremillet district d'étampes département de deine et Oise, et domicilie entette municipalité de deaux, fille majeure de deffunt sharles Gervais, viqueron andon vivant donnieilie antadurdite Municipalité de Bremtlet et de Mag Deleine Bron Son yourse entendaient faire redigeo pao devant moi l'undi quetre ferrier à neuf heures du matin late deleur mariage, conformement muy despotitiones dela loi du vengt diplembre mil dept cent greatre singt donne. It fai au execution dela meme by fait afficher la presente publication par extract, la principale porte dela mosis on commune de atte communante fait à Suaux leijours moiset au Justits Millef an met dept vent quatre vingt treire deuxième dela republique

francoise, le vingt deplieure jour du mois desfauvier, moi l'ame llaude paroise le vingt deplieure jour du mois desfauvier, moi l'ame llaude par diviser policier public dela municipalité desceurs peutrieure; nomme pro deliberation du trente decembre dernier pour recever les actes de neisbane meniage et doies, conformement ela bis du vingt deplembre mil dept meniage et doies, conformement ela bis du vingt deplembre mil dept cent quetre vingt doure, ai ajourdhui; heure de Midi, public à haute voir, devant laporte exterieure et principale dela maison commune que d'ierre d'drien d'aulnieur fardinieur du citoren famin, age de trente cinq and, ne enle paroisse de la Aubin du Gaillon district de louviers, fils majour de desfeuts Joseph Saulnieur Jardinieur et de Marie le itre demeurants enleur vivant enlavante paroisse et

quatrience D Municipalité de l'Aubin Sur Just Just Just deux aus fille majeure de Pierre Severe Jardinier du REGISTRE utoyen Mouron et de Marie Plande Brule, tous donni ci lies ente municipalité de l'earens L'enthierre entendaient faire redigeor par devant mor landi quatre Service ady heures du matin l'ute deleur mariage conformement aux Dispositions delator duringt Septembre mit Sept went quatre vingt Donese. It far, en execution dela meme by fait efficher la presente publication paverstract, ila principale porte dels maison commune se alle Connumenté. Lait acheans besjoner misset an Justits. Milli officien public) I amind fyr um quaturinge truire deup une deta Republique led. Jour vinge fyr Systembry Jamvie besig De midy Refitory en edme claude lastoir office holis I fotte Commune nommée pear Deliberation du Conseil général de l'oumenue Intrute I umbrederice alter a Receroi le actor de Maissance marièges. er Decer Conformemen a bie du songs feptembre 1792 ai lejourdhay heure Jurid grubble akaute vois devamla gjorte externiere eyorinigeale I Samaifon Commune I Jeway que Claude francoire & acurent Imprimen Libraire natif de Chalona Departement da faone demurana l'aric Am J. Jougner withing In Danthery francis file majour or sifferent contoure Louvent ende Shiliberte del Expinosses lorgend à la laide attronne Santel agu de dismufanny ami fattet I clair Demenante sufetin Deprier fix moise fille De Deffinizanta from

Sontel ude Catherine Molo Sa Vinve Vergere umere) Cutindient faire redige Cardwan mor le oure fevrie prochain oure huver dumatin l'arte de lue mariage Conformemen aus Disposition Delator duxing Systembred. Dar un brunting I Samume toi fair affiche la presente l'ablication Jon Etran ale of ringsale porte d'élamoi for Commune de cette miningralit ! I femme; for from by Jow move non five 1. 2 et alogg Aujunce hun Drumenche die sept fir vier mit seprem quatre vinize truise Land engrume I da lepublique oure hours in dume dume dumatin le toyan Charles Tour francoie Benovie Mind ummingal en l'abrence de Bene Clande Bator Municipal en l'abrence de Commune de Clair de Jerus france par Reliberation de Jerus Seneral de Commune de Clair de Jerus de Seneral de Commune de Clair de Jerus de Seneral de Commune en datte dut unte d'innée d'unies at efter de Russie les acter d'envis anne Manuejener Durk Conformenum atabi den mige Sytumbre 1792. ai Cjimidhing hurtfurditte of ublic about voice Iwamsayforte Esterior a principaled of a marjon bommune dere hind fevery que Tean Pierre folibel filomajin notificulin age Depris Imjening med France file depuire foliba Cultivature and Climbeth Milsoul da femme Le percumere d'universe avecup en led. line d'une part Ce Marie Eherere Guenard fille majure agui deprer I Vruje hai and I mouroute melhi fille de Claude Grenard en dermane -Le lunder venye Ciny de Course Quetre haver de mater l'acte d'elen marient defenie a Vari

Cinquience B Conformance and Disposition Will Al Valator Dud Jour very Py tembred REGISTRE The Latin als granizable got delamantos Communa de Cotte formanique de Journal de Cotte Augourdhui dimanche singt quatre ferrier mil dept cent quatre singt trevre l'an den sieme dela republique framaise, moi Duce Claude et ators officier public dela municipalité decheaux penthierre nomme par deliberation du trente decembre dernier pour recevor les actes de naissance mariage et de ces conformement ala by du vougt Septembre mil Sept cont quatre vingt dours, ai ce journe hui houre de midi, public à haute vois devant la porte exterieure et principales de la maison commune que Daniel heuri Jacot horloger age de trente quatre aux domicilie encette municipalité, fils majeur de feu Jean Genri Jacol marechal et de feue Elisabeth Sando? Son prouse enleur vivant domicilies à la shaux du milien Combe de Nouf- shatel en suitse. d'une part It Marie Louise Aune Phierron agre devingt aus, tille mineure desen frederic et dolphe Thiepou en on vivant Marchand Spicico et de Marie Aune Gretot Son spouse donniei lices en cette manici palite une fondan, entendarent faire rediger par devant moi mardi cing mars à huit heures du maten l'acte deleur mariage; conformement aux dispositions

It fai en exécution de la même loy, fait afficher la presente publication par extrait, ala principale porte dela mais on commune de cette communante de Suares.

fait à Sceaux Bouthierre les jour mois et au Susdits.

atollet aprilie

L'un mit Sept went quatre vingt treire, le deux seine de la republique française le d'inanche vingt quatre ferrier moi l'une flancée d'atois officier public dela commune de Juans Benthierre, nomme pas délibération dutrente decembre, à l'effet server vive lesactes de naissance, mariage et de ces, conformement à la loi du vingt deptembre mit dept cent quatre vingt doure, ai, cejourd'hui, heure de midi, public à haute voix, devant la porte exterieurelt principale dela maison commune du dit deaux que Louis pubert Aubry tailleur de Bierres age de vingt quatre aus né encette numéril patité et Domicilie à Daris rue du Mont d'épitaire Section du Bautheon françois, fils majeur de Jean gubert Dubry ouvrier ala manufacture de ce lieu et de Marie et une Gresle, Son Epouse domicilies encette municipalité d'une d'art

Et Marie Etienné Chartier conturiere, agée de vingt trois aus nu et la paroisse de l'emple de Baris.

Juxueme of Section du Moule et domici lice de present rue du mont L'hilaire dela Surdite ville de Balis EN Section Surdite du paulheon français fille majeure de seu francés Thattier compagnon Macon et despue Marie Anne Dutriol Son youse demeurans enleur vivant conv des coches paroise vardite de la Magdeleine dela velle L'Eveque Entendaient faire rediger par devant l'officier public dela Seeteon du Bantheon français le mercredi Six mars huit heures du mateur l'ute deleur mariage, conformement aux dispositions dela loi du vingt deptembre mit dept cent quatre vingt doure. It J'ai en execution dela mome loy, fait afficher la presente publication par extrait, ala principale porte dela maison commune de cette communante de leaux fait à Juans Beuthieure les jours mois et au Justils Tofficies public L'an mil Sept cevet quatre vingt treire, le deux ienne de la republique francoise, le dimanche trois mars, e Moi lome Claude o Fatois officier

L'an mit Sept unt quatre vingt treire, le deuxième de la republique française, le dimanche trois mars, et boi l'once l'ande a Patois officier public de la fommine de Sceaux Benthierre, nomme par de libération du trente décembre dernier, à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, conformement als loi du vingt deptembre, mit sept cent quatre vingt dourse, ai ajourdhai, heure de midi, publié à haute voir, devant la porte exterieure et Brincipale de la mais on

commune de Juans Benthieres Que Bhilippe Indre Lucas Sagueno, natif seulien, agé se vingt aux, fils mineur de Andri Lucas auffi Elaqueur et de Marie Marquerithe Gerard, demeurant avec eur en rodel lieu, rue du petit chemin dine part. vingtun de des mentant parties, fille mineure de feu Bierre Courtons en Souvivant rayes thois gueron et de françoise Anies domicilies en ce det lieu rue duforcer mots - entendaient faire rediger par devantmer Bome Claude Batow officiero mels et public de cette commune, l'andi oure du present mois à huit heures durcharges du matin, l'acte deleur mariage conformément aux dispositions dela Polos loy du vingt Septembre mil Septemb quatre vingt Dours.

At I'm en execution dels même loi, fait afficher la prisente Talo Me publication par extrait, à la principale porte de la maison com unune fait à Suaux lerjour, mois et au Susdels De Malle L'an mil dept unt quatre vingt treize, ledeurs ieure delarepublique française, led imanche dixième jour dumois de mars, moi Edme Mande Batois officier public dela commune de Juanes penthuere nomine pas deliberation du trente de cembre dernies à l'effet de

recevoir les actes de naillance; mariage et décès, conforme ment à

laboi devingt Leptembre mil dept cent quatre vingt dourse, aice

6

Tejoheme # porte es terioure et principale a la maison commune de Juans, que, Jean Baptiste de Louvet Erratier agé de treute huit and, dominilie à ferrieres District de Meaning Departement decline et e Marcie, fils majeur de feur en révolas Louvet aussi terrassiev et de seve Louise Drouard enleur vivant dominilies enla municipatite de the Gyo District et Canton de Versailles departement de veine et vise d'une part. It Morie Aune Stot nes enla maniei palité de Sermaise District et lauton de Dourdan de partement de Seine et Oise, agre devingt neuf aus, fille majeure de Jean Ast Vignerone et de fine Aure Reine Michelet des pere et Mere domiciliere depresent emette municipalité cher son pere entendaisent faire redigeo pao devant moi, le Lisadi des hent mars de la presente année à quatre heures du matin l'acte debuo mariage, conformé ment aux dispositions delaloi du vingt deptembre mil dept unt quatre vingt dours Et J'ai en lysecution dela mane loi, fait afficher la presente publication par extrait, ala principale porte dela maison commune de cette communante des ceaux. fait à Juaces les jour mois et au Justits. of all the

Lan mit dept unt quatre ringt treire, le deux jeune delarepublique française, le d'imanche Septieure jour da mois d'avril, moi Edme Claude Balois membre du fonseil general de la Commune de dieaux officion public dela Justile commune, nomme par deliberation da trente décembre dernier, à l'effet de recevoir les actes de naissance mariages et de ces conformement ila loy du vingt deptembre mil dept cent quatre vingt doure, ai, ajourd hui, heure de Midi, public à haute voir, de vant la porte es terieure et principale de maison commune de Juans, que Jean Thomas Buillant filmon de Jean Saptiste Puissant et de Marie Boinson Son Spouse citoyens deminities à baris Section Saint Mortenet Esperame Juget Julie fourt, fille majeure de fou Joseph Jongs en Son vivant ex figel peintre à la Manufacture de cette municipatite, et de Maydelein Fatotof Playon des pare et More entendaient faire rediger par devant moi, le Judi dix heut du present mois davril, à des heures du maten, l'arte deleur mariage, conformement aux dispositions de tator da vingt deptembre mit depteent qualre vingt dourer It fai, en ex ceution dela meme loi, fait afficher la presente publication par extrait, ala principale porte dela maison commune de cette Communante de Juans fait à Juanes les jours mois et au Justits.

Taltyles public

buitance of l'an mit Sept unt quatre vingt. In triere le den vivine ala republique française, le dimanche REGISTRE quatorzione jour ou mois d'avril, moi, Edme flande Batous membre du conseil general de la commune de henne, nomme pro deliberation du trente de cembre dernico officier public dels dustite commune, à l'effet de renvoir les actes de naissauce mariage et deces, conformement alaloy du vingt deplembre mil dept cent quatre vingt donte, ai ce jourdhui, loure de midi public à haute vous devant la porte exterieure et principale dela Maison commune de duane, que Bierre e Marie folibet ne et donnéclie mute municipalité age devingt ans fils mineur de bierre folibet Vigneron et 9 lli Satoth fetreite e Wildom Domicilies encelier Et Elisabeth Louise Sertrand, nes à Baris mic, du bonceau Seeleon Saint Gervais, donnieilier depretent encette municipatile, age devingt enny and, fille unjoure de shristophe dertrand Soulanger et de Louise Belle tier don Grouse Donnieilies en la e Municipalité defontancy Les Aries, Canton, de Limours destrict de Versailles, département des eine et dise, entendaient faire redigeo par devant moi Edme flande Batow officier public dela dite commune levingt dour da present mois d'avril, à cinq heures du mateur, lacte deleur mariage, conformement aux dispositoris dela doi du vingt deplembre mit dept cont quatre vingt Dours El Jai en execution dela une me Loy fait afficher la presente publication par estrait, ila principale porte dela maison ionnune de

fait à l'eaux Les jour invis et au Susdits.

San mil Sept unt quatre vingt treire le Deux ieine de brepublique francaise le Dimanche quatorrieme jour du mois D'avril, moi l'Ome Claude Bators membre du fonsiel general évola fournaire de desaus officier public de la dele commune nomme par delibération du trente de combre dernier à l'effet dernevno les acts de maissance, mariage et de cès, conformement ala loi duvingt deplembre mil dept aut quatre vingt dover, ai a jour d'hui, heure de midi, public à haute voix devant la porte es tericaire et principale de la maison commune des leaux, que d'innon Baul Le Gendre Maitre sharron, agé devingt hint aus, ne enla Maniei patité de Ville neuve du Jean Le Gendre forbeil, departement de beine et Oise, fils majeur de Jean Le Gendre et de charie l'aure Belle domici lies en la Surdite Municipalité d'une part;

Et Marie Jeanne Genevieve Vangeleen, nee ala maison de Seine Municipalité de Saint Denis, district de meine nom, departement de paris, fille mineure de feu Generi Jean Vangeleen en Sonvivant fermier au dit lieu, et de Marie Charlotte Le fourt des pere et mere, dominible actuellement envette municipalité cherle fitospen

neuvience to Vangeleen Son frere entendarent plant faire redigne par devant moi le lundi vingt duy i eine REGISTRE jour du mois d'avril à huit heures du matin, lacte de seno mariage, conformement aux dispositions dela loi du vingt deptembre mil dept cent quatre vingt doure; It fai en execution dela meme loi, fait affiches la presente publication par extrait, ala principale porte dela maison commune de cette communante des veaux fait à deaux les jour, mois et au durdits. ine 1 all 46/ officier public) L'an mit Sept œut quatre vingt treire, le deux reme de la republique francaise, Led manche vingt et unieure jour du mois d'avril, mer lame flande Batois, membre der fonseil general de Jeanne, nomme officier public relationite commune, pardeliberation du trente de cembre dornier, à l'effet derocevoir les aites de naissancers mariages el de ces, fonformement ala by du vingt deptembre mit deptemb quatre vingt doure, ai, cejourdhui, heure de midi, public à haute voix, devant la porte ex terieure et principale dela maisone commune de Juaix, que sonthe leurs lardif, age or purrainte deux and Dourgeois de Baris, rue dela parpe, Section de -Seaurepaire, fils majeur de francois Terdif procureno angrand Lours Conseil, et de a Marie Catherine de Jourt Domeuraus enleur vivant

rue ce Grenelle Saint Gonore et Jeanne fatherine Verron, agre de vingt and, nie ente Maniei patite decleaux, canton et distruit de Sovery de l'Egalité, departement de paris, de present donnicitée à Caris rai de la ffarpe Scetion Scaurepaire, fille mineure de fou Matthian fevron en Son vivant tailleur de l'erriset de Jeanne francoise le ex rediger Courte des pere et mere, entendaient faire, par devant l'officier public Taloité de la dustite declien, le mardi trentième jour du present mois david à dix heures du matin, l'acte deleur mariage, conformément aux dispositions delaloy duringt Septembre mil Sept went quatre vingt Et fri en execution de la même by, fait afficher la présente publication par extract, ila principale porte de la mais on commune de cette communante de Searces /. fait à Suaux les jour mers et au Susdits 2 / all/6/

L'an mil Sept cent quatre vingt treire, le Septieme deux ieme de la la mois de faillet moi l'arne llande Batois membre du fonseel general dela commune des ceans, nomme officier public dela vie commune par deliberation du trente de cembre Dernico, à l'effet de recesoir les actes de naissance, mariage et de ces des citoques, confirme ment als loy du vingt destauble

officion pulling

Dixieme H midi, public'à haute voix, REGISTRE devant laporte exterieure et principale dela maison committant ple Science que que francis Monsteau citoyen age dequarante aus fils majeur ce Jean debatitien Nousseau atoyen et de framoise L'équillevor son spouse set flaudine Servard agre dequarante demannes fille majoure de étaquestin Servard citoyen et de Demise e Maille ser don spouse entendaient faire udigeo par devant moi, le lundi quinzieme jour dapresent mois à cuig heures du matin, laite de leur mariage conformement aux Dispositioned delaloy Du wingt deptembre mil Sept unt quatre vingt Et fai en execution dela menne loy, fait afficher lapresente publication par extrait ala principale porte dela maison commune de cette communante de veans for mot raye comme mel et un outre danherne in all lef officierpublicat

La u mil Septaent quotre vingt treire, le deuxième dela publique francaise une et indivisible de dimanche huitione pour du mois de Septembre, Moi l'une flande Batous membre du souseil général de la commune de Jeans, nomme officie public de la dite commune, par delibération du treute décembre dernier, à tollet de recevoir les actes de naissances, mariages et décès conformement.

a la loi du rougt Septembre mil depl cent quatre vingt Douze, ai rejourdhui, heure de Midi, public à haute voir, devant la porte exterieure et principale de la maison commune de deaux, que Modre Phevalier Cultivateur age de quarante aus, Dominilie à fans, district de Sainte Menchonid, département de marne fils de fengleau Chevalico en von vivant Cuttivateur et de à livile Bonce let domicilies enleur vivant au Surdit hours, et Angelique shartier, agre de trente dejet aus, donnici lice à Baris, rue shaute reine, Section du Mont Sanc, felle de feufrançois shertier pentre de la manufacture de celieu en vouvivant et de Antoinette Juyon Son Sporuse, donnicilies envette Municipatité rue des Imbergeres, entendaient faire redigeo par devant mir, Le lundi deine deptesent mois de deptembre, fing heures du matin, lacte de leur mariage conformement any dispositions delator du vingt deplembre mil dept cent quatre vingt dourse. Et jai en exécution de la meme loi, fait afficher la présente publication par extrait, à la principale porte de la maison commune de cette commune de la commune de de cette communante de desaux. fait à duances les jour mois et au duntits.

a Callottel

Untience It L'an mil Sept unt quatre vings friend troire, le deux ience dela republique française une et REGISTRE indivisible, le dimanche Signeme jour du present mois d'octobre, moi l'une flande Talons membre du fonseil general de la fommune de Juans, noume officier public dela dite commune par deliberation du trente de cembre dernier, à l'effet de recever les ailes de maissance, mariage et de cos conforme ment ala loi du vengt deplembre mit dept went qualre vingt doure, ai, ce jourdhui, heure de midi, public à haute vous, devant la porte exterieure et principale dela maison commune de Juanier que Jean Dominique Augot, fils de Jacques Augot Marchand Soucher, et de Jenne Calterine Seurier tous deux domicilies aubourg de l'Egatité district de me me non departement de baris. age de treute dour aus, ausi Marchand Soucher et domicilie au dusdit boury de l'Egalile et Marie Colherine Louise Dupuis agre de dix neu fans donniei lice à Jeans conton et district du bourg de l'Egalité departement de Baris, cher le Citoyen Jean Saptiste Dupins Son Oncle, fille de esfeire a Ticolas framois Dupuis en den vivant Aubergiste la Orçay district et département de veine de veine et oise et de Marie fatherine. Breuil tour deux dourieilies enleur wirant au dit Orkay, entendaient faire redique par devant moi lover (lande L'alors le lundi qualorzieme jour du present mois de Leplembre d'octobre, cinq heures du matin, laite deleur mariage conformé = ment sur des positions delaloi duvingt deplembre mil depet

grate vingt breize.

Et Jai, en exécution dela meme loy, fait officheo la presente publication par extract, ala principale porte dela maison commune de cette communante de Scamp

fait à Juaire les jour, mois et au Sustils:

approuve la Surchage Dumot Louise Det - la rature Dumenne mot Louise

Lan mit dept cent quatre vingt treize de deny ieme delarepublique une et indivible le dimanche Sipieme jour du mois d'octobre, moi Edme Plande Patois, membre du souseil general de la sommune de Suays, nomme officier public dela dite commune par de liberation dutrente de cembre dernier, à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et De ces, comformament ala loi du vingt ilepte mbre mil dept cent quatre vingt doure, ai, rejourdheir, heure de midi, public à haute vous de s'and la porte exterieure et principale de la maiton commune de deaux que Gabriel Reue dessengeres, Science de Bierres, age de trente trois and, natif en la ellunici patité de Jaint Jordin Lendon, canton desthataupondat, Dietriet du Dorat, departement de la paule vienne et domicilie smette amnieipalite filidesfeursteine de sengeres endon vivant toitteur De bierres et de e Marie Vignand the Teurs Tomicilies auteur vivant audit Saint Sornin Leulac et Marie Geanne Julie Loisel agre de treute et un ans donni cilière en cette municipalité

Clour come of Journalier et de Marie Callet REGISTRE Son Spouse Domicilies en leur vivant au Sourg de l'Egalité, District de meme nour, departe = : ment de paris, enten daient faire rediger par devant moi, le lundi quatorize Du présent mois d'octobre, Sing heures du matin, l'aute deleur mariage, conformé ment aux dis positions de la loi du vingt éplembre mil dept cent quatre vingt dourse It fai, en execution dela mome ley, fait afficher, la presente publication par ex trait, à la principale porte de la maison commune de rette communante des cauxo. fait à d'éaux des jour mois et au dusdit,. an Mulderst cent quatre Dingt trees Le dours. Dehereypublique of we It mid sible Le Dimeruche Vingtieme Town du moi D'octobre une Esme Claude Paton Suguebre Du Conceil general Dela Commune De Jewanie Monnie Officier Toublic Sollassa Commina par deliberation ou troutes Voccembre don a L'Effet ou frecedoir le act De star fance marriage Set (veter Conformanent a la Loi ouf Vingt Sept tuebre suit Sept out quatre Singt Douge away Sundying Leure de Mindy Abublie à baute Word de Vant da poste Exterieure of Sprinkippile De la maison Commence De follows que Pierre Plancoil Sezon age De trade un mitte sola paroife De Pt Gerham Loureroin to Paris, & Domiche apparin builde

La Meyipone Til de Ven Vrancoi Ve Merie Apereze Soyou Afpatificity & vafere for Vire agrice I hade autome tou Ded Bouriulien alypara deleur Willaun to I gerun Sauno Et Marquerite Prancisco Panner agre de Vingt Soptano Perivente Blu cette Commune Ine gondan Ville to Deffunt autome Bannew of ary sentien 24 de femillarie Phriosise Sechany Councilie Colem & Hant & Youtenay aux Rosal & biffered on Bourgoe & Egetite Departement Devaring Enterparent faire Tedigen pour wir It Lundi Pingt fuit dupousent min 6 oots by Sispens Ou water I ado de Loud Mariagas Conformement auxo Desposition de la Loi Du Vingthepten mile ent quatret dingt ourse; Et juy En Execution de la ruque lois fait afficher Daysusque youblication Joan Extrait à la firmaison Commune de tette Communante De Sceams Ler jour moir et au Sustit in 2 Mallet Sofficier public L'au mil Sept cent quatre Dingt treixe Le Dienvien Ocharepublique vue It invisible Le Dimanche Wingtiene Jour du mois D'octobre moi Educe Chande Patou melubre du Conseil general de la Commune De Scraup, usume officien publique 3 de la . Commune your Deliberations on trucke December Down and Effet the recevoir de acter De Maipance Maringer It Bille

Conformement a la Loi Sur Du Vingt Septemb III la porte de Scarre que Facque la lobje aye de trute un au Matifice the paroife your mich Bernewante Pelo de Jacque La Muche Jose huer & Ho Mans Louise Colson Dominicolier Ru Celier Set flancoise May de leine Charlotte Suffeesur agee de Vingt weif our Wille De Chiet ophe Lapresunged. hatif der les Ru Normandie Rt De Make Mag believe of exalier Denleurent audit Veezi) Entendirent Paire Aidigen you wir las Luwi Vingt fint du present wain D'octobre fis beuren de mating L'dete De leur mariager Conformement aux Disposition De La Lor Du Vingt deptembre 3 while left cout Just no Vingt Donge Et offay En Execution De the mens Long fait afficher e La prestente publication pour Estrait à la principale porté Deffhe miriste Communicated de Bette Communicated de Senger, Pait à Secoure Les jours mois et an Susdite + armortille Diffried de stoutfort La Moury 2 / all 46 Tofficier public Lan mil Sept unt quatre vingt treire, Le deux ieure dela republique une et indivisible, Le d'imanche vingt deptième jour du mois d'octobre, moi lome Claude Bators, membre du fonseil general de la fommune de veans L'unité, nomme officier public dela dite commune par délibération du

trente de cembre dernier, à l'effet de recevoir les aules de naissance, mariage et de ces conformement alabor du vingt Septembre mit Sept cont quatre vingt Dourse ai, a jourd'hui, leure de midi, public à haute voir, devant la porte ex terieure et principale dela maison commune duant l'unite, que Joseph de evoir nutif de Long by district de Dole, departement dubjura, age de trente et un mo fils de framos de voir Manonorier etdefueflanne fontesse don spouse tous deux domicilies au Surdit Lieu et flande Bernard faillours, native de Dole Tistrict dememe nom, departement du spira, agre devingt new aus fille de feur Jaeques faillours et de Cherèse Noisson Son spouse Tomicilité enleur vivant au Surdit Dole antendaient faire redique par devant moi, Le lundi quatrieme jour du mois de novembre à dix heures du Joio, late deleur mariage, conformement any dispositions delator du vingt Septembre mit Sept went quatre vingt dourse It fai en execution dela meme loi, fait afficher la presente publication par extract, ala principale porte dela maison commune decette communante fait à Juans les jour mois et au Justits. Juan lieu de la menagerie + domicilie au Just shateau de Vieaux lien dit Lepatit Phateau

L'an mil Sept cent quatre vingt treize le deux ieune dela republique une et indivisible, de huitieune jour dela première de de du

quartor thieme for Second mois, moi loure flande Willer Bators mombre du conseil general de la forme une de la Jeans l'unite, nouveue officier puolic de la dite commune par deliberation du trente de cembre Jerniev à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et deces, conformement ala loi du vingt deptembre mit dept cent quatre vingt Toure, u ce pourdhui, heure de midi, public à haute voir, devant la porte exterieure et principale dela muison commune declience l'unité que Bure lean Bapteste Scrtron cutterateur age de vingt diss and dominités be cette municipalité rue du puits fils de d'icres Bertrain aussi cuttivateur et d'Elisabeth Mont garni Son pouse tous Deux domicilies en cette municipalité rue du pouts d'une part: Et Elisabeth Charraux agre de vingt cing aus domicilier en vette municipalité rue poudan maison du fitogen Dupuis, fille de feu Etienne Charrant Eisscrand en Son vivant, Donnicilie enla municipalité de Souray, des triet de forbeil, departement decleine et vise et de Marquerithe Aubert Ton pouse enten daient faire rediger par devant le deux ionne jour de la Suonde decade du decond mors à de heures du mateir, latte deleur mariage, conforme -: ment any dispositions delalor du vingt deplembre mil depet unt qualre veugt doure Et Jai en execution dela même loi, fait afficher la presente publication par extract ala principale porte de la maison commune de cette communante des ceaux l'unite, approuve brenvoi, mos fait à descurs les jour mois et au dandits. (D) in a lally life.

L'an mil Septeent quatre vingt treize, aujourdhui deux ieune jour dela deconde decade du decond mois delan deux ieure dela republique française une et indivinble, moi Dune flande Bators membre du Constil general tela fourmone de Juan l'unité canton et District du bourg de l'égalité département de paris, nouseur officie publie de la dite commune par deliberation du trente de cembre desiner, à l'effet de recevoir les actes de maissance, mariage et de us dos entorques conforme ment ala los du vingt deplembre mil dept ient quatre vingt doure ai ajourdhui, heure de midi, public à haute voir, devant la porte exterieure et principale dela maison commune deducany l'amitéque Jean Baptiste e Michel laine age de trente et un aus Cultivité domicilie envette municipalité sue pondan fils de Jean Daptité l'arne aussi cuttivation et de Amne Jubin tous Deux dominities emette municipalité meme rue d'une part; et d'autre part et une Elisabeth Victoire Duval felle ayée de quarante deux aus, fille de Bhilippe Michel Duval Jardinier et de Marie Catherine Demarne torn donnieities emette municipalité rue du petit chemin entendaient faire redique par devant moi l'ome flande Datois, le cinqui enne jour de la Seconde decade du Second mois delerquis l'an deregience delarquelle. une et indivisible à six heures du matein l'ente deleur mariage conformement aux dispositions delator du vingt deplembre mit dyst cent quatre vingt dourse.

It has en execution vela même loi, fait afficher, la presente

quillieme (8) REGISTRE communante se Suano publication par estrait, ala mais ou commune de cette fait à Juans les jour mois et au Justits. approuve tron mots rayes comme unto el terenous. Venue de Gregoire Manfra Mason Domicilie emette commune me dupuils, ouson vivant (D) 20 J all 46/ L'an deux seure de la republique framaise une et indivisible aujour : - Thui e Sonodi de la Deuxième de cade de Sumaire, moi l'Anne Claude Bators membre du fondeil general de la commune dec coanne l'unité nouvre officier public dela dele con nume par deliberation du trente de combre dernieur à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et de ces, conformement ala loi du vingt depetembre unt Sept cent quatre vingt Doure, ai ce jourdhui, heure de midi, public à haute voix, devant la porte exterieure et principale de la maison. commune de Jean que Jean Sapteste Terrier fils de Breite fen Jean sapliste Lettiev et de Marie Jeanne Berthau, citorjen français, aye de trente deux ans domicilie encette municipalité rue du fono et Aune Cherese Louise Chauvot ages de trente quatre and domicilie entette numicipalité de deaux l'unité rue du four fille de Louis shauvot et de etbane Aune Sequin lous

L'an Deux ieure dela republique française une et indivisible aujoure par de la lori de la la la la commune de care l'unité, nomme officie publie dela dile commune par déliberation dutrente de cembre des publie de la dile commune par déliberation dutrente de cembre d'arrier, à l'effet de recessoir les aites de naissance mariage et de cas des citorques conformément de log du vingt de plembre effeit dept cent quatre vingt dour e ai ce jourd'hui heure de mi di, publié à haute avoir , de vant la porte es terreure et princi pale de la maison commune de l'acus que pan thome garnier figé de breute trois aux, donnée encette munici palité, ruie du fono, fils de feu leau treume garnier cultivaleur et de charie d'une de log domici lie en son vivant cultivaleur et de charie d'une de log domici lie en son vivant

Jeinua (1) ine du four et Genevieve fourtinat agec devingt trois ains Domicilie encette ununicipalité reil REGISTRE du four, fille de dyunphorien fourtinat futtivateur et de Marie & Jeanne Mortine tous deux donneilies encette unmeipatite rue du fono entendaient faire redigio par devantquile Sergii di dela trois ience de cade de Sumanire, à Sept heures da Sow, lastidence Harriage, conformement aux dispositions Inte loy du vingt deptembre mil dept cent quatre vingt dource. Et d'ai, en execution de la meme toi, fait afficher la presente publication par le trait, ala principale porte dela maison commune de cette formunante desceaux fait à dreams l'unité les jour mon et au lumils. approuve de reuvoi de l'alter aleur in all allif. W ARCHIVES O L'an den rieme de la republique française une et indivisible aujourdhui quatrieme jour de frimnère, moi l'ênce flande Pators membre du conseil general de la sommune de duant sunité, nomme officier public dela dite commune par deliberation dutrente de ambre descrier à l'effet de recevire les artes de maissance mariage et de ces des volongens conformement à la les du vingt deplembre ettil Sept ant quatre vingt doure ai rejourdhui, heurede Midi. public à haute voir desant la porte exterieure et principale de la maison commune de Jeans que Generi Chomisson sie entroille de Beer pays destiege comle de Looz, agé de trente Six and, Jourisité à Baris rue

Cogneron Jetion de Gullaume Elfits de d'ierre Chonisten cutterateur et defene shristine storentine vicentays tous deurs donnieities ente visita ville de Beer pays de liege courte de Looz et à Marie font tence Le Blocke age devuigt et un aus donnieilier oncette Municipalité au cy devant Chateau de Seaux fille de Jacques La Noche Jardinie et de etterne donnide folson tous deux donns eilies un Susdet Phatien de decume entendaient faire rediger par devant mer le digreene jour de frimaire à huit heures du Joir, lacte deleur mariage conformement aux. Dispositions de la loy du vingt deptembre mit dept quatre ving It fai en execution dels me une loy, fait afficher la presente se atte communante de Scam l'unité fait à Scamp les jours mos et au dusdits in talouty

L'an deux ieme delarepublique française une et indivisible - aujouerdhui quatrience jour de frimaire, moi Pour flande Paton membre du louseil géneral dela fommune de Sceaux l'unité, nomm officier public dela dite commune par deliberation dutre ute de cembre dernier à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et deux des ceto yens conformement à la loy du vingt Septembre mil Sept cent quatre vingt doure, ai, apour hui heure de midi, public à haute voix devant la porte exterieure et principale dela maison commune

Dixfeptience H declierur que fran Saptiste REGISTRE cette municipalite rue du singt cout aus domicilie en petit chemin fils de feu evicoles de vicoles de la four fordomnier et de Marie fatherine Betrou tous deurs donnieilies duvivant du pere mette Municipalité rue du petit Chemin et Mose Marie Anna Moulle, agre devingt dept sus domicilier encette numicipalit au cy devant chateau de deaux fille de evicolas e Moutle, Charetier au Surdit chateau et de Suzanne Baillant tous deurs y demenrans entendrient faire rediger par des aut moi le Septieure jour de frimaire à dige heures du matin, l'aute deleur mariage conformé ment aux disposi = = tions delaloy duringt deptembre mil dept quatre vingt doure. Et fai en execution dela we une loy fait afficher la presente publication par extrait, als principale porte dela maison commune de cette communante de ce aux Lunite fait à heaux prours moiset au lasoits + Maion approuvé le reuroj : DIME L'an deux ieure delarepublique française une et indivisible aujourdhui quatorzieme jour de frimaire, moi l'Inne flande Batois membre de conseil general dela sommune declarer l'unité, nomme officier public dela dite commune par deliberation du trente décembre dernier, à l'effet de recevoro les actes de naissance mariage et décès des entoyens conformement ale log duringt Septembre mil Septient quatre vingt doure, ii, rejourdhui, heure de midi public à houte voix devant la porte

exterieure et principale de la maison commune de duant que Jean Marie Obetet, Citogen, age devingt quatre and et demi domicilie on cette municipatite rue des Jubergeres fils de Bærre Joseph Osselet Cordonnier et de Marie Marquerithe Gaumont tous deux donnier lies en la elbunicipalité de Orpagon district de forbeil departement decenne et Dise et Marie Louise Victoire Vincent agre devingt quatre and dominis envette municipatite rue du petit chemin fillede les etutoire Vincent citoyen et de Marquerithe evicole tous deux domicilies du vivant du pere entette municipatité entendaient faire rediger par devant mur le Seixieme jour de frimaire adex heures du matin l'acte deleur mariay conformement and dispositions delaloy duringt deptembre mil Sept cent quatre vingt dourse.

Et J'ai en execution de dela meme loy fait afficher la presente subtriation par extrait à la princi pale porte de la maison commune de atte communante de deaux l'unité fait ep de maison communade Juang l'unité les jour mois et au durdits

L'an deux ieune de la republique française une et indivisible aujourdhui Jairiame jour de frimaire, Moi Vine flaudi Bators membre du fouseit général de la fommeme du ceaux l'invite, nomine officier public dela dite commune par deliberation dutrente deambe dernier à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et de ces du

Distructions of citoyens conformement als loy du Wingt deplembre mil Sept cent quatre vingt doure, ai, ce REGISTRE jourd hur heure de mide public à haute voix devant la porte exterieure et principale dela ministre contlinue de Juans que Leonard Greuny, citoyen, ayé de vingt dix ans domicilie en atte municipalité rue de e Marat fits de evicolas Grenny tourneus en fayance et de estarie Charlotte Cavillon tous domicilies encette municipalité et fatherine fullierme Besneux, agre de vingt deux ans, dominilier envelle imminipatité rue de « Marat fillede feue Intoine Besneus Manouvrier et de Julieune D'orier lous deux donnicilies duvivant du Dere enta municipatite de forbreuse district de Dour dan departement de veine et dise entendaient faire rediger par devant mir le dix neuvienne jour de frimaire à huit heures du voir l'acte deleur mariage comformement any dispositions dela by divingt Septembre mil Septembre mil Septembre mil Frise et fai en execution dels même by fait afficher la presente publication par extrait als principale porte velamaison commune de atte communanté de reasur d'unité fait à Posceaux l'unité les jour mois et au Jusdits L'an dans ieune delarque blique française une et indivisible aujour-- Thui Dix Septieme Jono sefrimaire, Moi Due Plande Sators, membre Infonsiil general dela Commune de heaves l'inite, nomme officie public

de la dite commune par deliberation du trente decembre dernier à l'effet de recevoir les actes deuxistance, mariage et deces conformement ala loy du vingt deptembre mil dept out quatre vingt doure, ai ce jourdhui, heure de midi public a haute voir, devant la porte exterieure et principale dels maison commune que francois, Dominique Gypotithe Bockerd memisier, agé de vingt Sept aux, Donnicilie en vette minnei petite, rice de Morat, fils de Dominique Dochard officier in devant de l'église de ainte protite à baris et de feue ellarie Gerlin Sont pouse et Marie Aune evicole de souite, agre de vengt eing and Sataricilie encette municipalite rue du punts fille de louis Le Cointe Mennisier et de fence Catherine Dizeret tous deux donnicities envette municipatite rue dopouts enten daient faire redigeo pour devant mor, le dix neuvième jour de frimaire à cinq heures du doir, latte de leur mariage conformement aux Dispositions delaloi duvingt Septembre mil dept went quatre vingt dourse

Et fai en execution dela meme loi, fait afficher la presente publicas tion par extrait, als principale porte dels mais on commune de alle Juans l'auté les jour mois et au Justits. D'Alle

· official public.

d'un deux ieine de tarepublique framaise une et indivisible aujourdhui vingturiamejour de frimaire, Moi Duc Plande Batois membre du fouseil general de la formanne de Secano l'unité, nommé officier public de la dete commune par deliberation du troube de combre dernico, à l'effet de recovers

Dixueusume ff ala loy duringt Septembre, mil REGISTRE Septembre vingt Dourse, ai, ajourd'hui, heure de Mide, public à haute voir, devant la porte exterieure et principale dela eMaison wununun que et tutous Mathieu Duchemin, Journalier, agé de trente deux aus donnicilies on atte Municipalité rue de Nottaire, fils de flande « Sientes Duchemen defait et de e Marie Jeanne Lomperono domicilise ensette municipalité Justite rue et Souise Bothier agee de vingt deux domicilier envette municipalité que des dans enlotters fille de feu Chilippe Bothice de Son vivient Journalier et de Marie Louise Brandin domicilier. enlas Jurdiles estunicipalité et rue des Jansenlottes entendaient faire redigeo par devant mui le vingt tronsieure jour de frimaire à hout hures du matin, laite deleur mariage conformément any dispositions dela loi du vingt deptembre mit dept wut quatre vingt dours. Et fai en execution dela meme los fait afficher la presente nublication paver trait ala principale porte dela mais on commune de atte communante de James l'unite fait enla maison commune de (?) All Mif L'an deux ieme delerepublique franceise une et indivisable aujourdhui vingt einquième jour de frimaire, Moi loure flande Batois membre du conseil general de la commune de Junite, nomme officier public deladite commune pro deliberation da trente de cembre dernier, à l'effen de

recevoir les actes de traibance mariage et de ces, conforme ment alalor du vinge Septembre mit Sepa aut grabe vingt soure, ai, ce jourdhui, heure de midi, public à haute voir, devant la porte exterieure et principale de la mais on commune de Juan l'unité que Charles shevillon, Cuttivateur agé de vingt Sig and domicilie ancette municipalité rue de Marat fils de Jean Jarques Chevillon, cuttivateur et de Marie Elisabeth Bachon tous deurs donniei lies encette municipalité une Suidite et Catherine Moullez agre des nigt quatre and donnicilier envette municipalité rue de Charlier fille de Jean Saptiste Moullez cuttivateur el de Aime Louise Bicard tous donnicilies en ulle municipalité rue de Charlier, enten daient faire rediger par devant mui le vingt Sept frimaire present mois à huit heures da voir, l'aute de leur mariage conformement any dispositions octoby duringt teptembre mit dept unt quatre vingt dours.

It J'ai, en execution dela même loi, fait afficher la presente

publication par extrait, ala principale porte de la maison commune cette communante der ceaux limite facteur Dlacouremented wany

l'unité lei promo mois et au Justits

Augor. Dominique et Marie Louise fatherine Dupuid.

Aubry Louis Gubers et Marie Etianne

Bertrand Bierre Jean Ste at Elisabeth

Beron Bierre francois et Marquerithe françois Ramier

Liste Alphabettque Lan 2 Junio de la despublique l'an la Company de la despublique l'an la Company de la company d Chevillon Charles et Catherine e Mouller Courtois Mathieu et Victoire Constance

Duchemin Antone Mathiew et Loruk Bothies.

Singtience et Dernie Gi Le evoir Joseph et Claude REGISTRE dernard Caillour Jugeres, de Gabriel Neue et ellaria Jeanne Julie Loisal Toliber Jean Bierre et Marie Cherese Louiver Jean Ste et Marie Anne Solot Toliben Bierre Marie et Elisabeth Lucas Philippe Andre et fatherine Courtors Louiss Sertrand Mey mae Alexandre et Angelique evicole fouteitte. Gaignan Claude Joseph et Claude et delaide Osselet Jean Marie et Marie Louise Carnier Jean Etreune et Genevieve Victoire Vincent Grenny Leonard et latherine Julienne Tigeon Claude et Marie Julie Le large Tochard framois Dominique by polithe et Jacon Daniel Genri et Marie Louise Marie Anna evisole desointe Anne Chiepon Tuissant Jean Chomas et Julie Jugel. as louv, de sivicolas et Rose e Marie Anne Moulle Roubseau Jean framois et Claudence d'aine Jean Ste Michel et anne Misabeth Victoire Duval La Roche Jaeques et françoise Magdeleine Daulniev Bierre Adrien et Cherese Charlotte La francys Laurent Claude françois et Adelai de Jannier Jean Dierre et Marie Catherine Sastet. Genevieve Souttemotte. Le Gendre Simon Baul et Marie Jeanne Genevieve Vangeleen

Cardif Barthelewy et Jeanne Catherine ferron. Cessiev Jean Baptiste et Anne Cherise Louise Chauvon Chonissen Genri et Marie Constance La Roche.

AND THE RESERVE THE PARTY OF TH

begistre vouble contenant in truste fearlet woters

par premier et dernie, REGISTRE et paraphée par nous,

Jeon Charles Genty fusio et de la midistration du Bostriet du Boury d'exatite Departement de Paris ce source hui vingt six d'enubre militept cent quatre ving o vouse l'au 1er de la Bégullique, pour constater les mornages er vivorus pendant famee prochame mil tept unt qualre - Vingt Preize à compter ou premier faméer autier an; letout aux toumer de la loi en vant Leprembre Dernies. Genty meleden Aujourdhui quin rioure s jour die mond de jamvier mit dept out pantre vingt treires, l'an Second de la republique framaise, à oure hereres de matin, par devant ine Duce Plande stators officero public black trente de cembre d'armien pour rédiges les netes destinés à constates les uetes was sances, a there ages at he do not des citagens, Just comparadore la mais me comme me, pono contracteo maringe dune part Bierre francout Garnier nourebow des Destinues neuf majeur en pramieres noies de duzanne Danbornet, fils de Jann francis Gamier banes intre dela purinne de la Gervais en devant Cathedrile de Julis et de marie e lance your lay despure at e More age de vingt trois and me a centis, Toursurant a a Mosit rouge departement de paris cantos al district de Assiry de l'Egatite. et Blisabeth & Mible fille minjeure de Louis Lestable et a albarie talherine framoise a torais despere et mere De la munici palité deparente de prilh district des veux y demensant

née à croth memes Municipalité paronne et destrect dus des ayes. de vingt huit and Domicilise enla manicipalite dedenier pulliverre departe ment de pares canton et destrict de Soury del Egatete d'autr part, lequels futurs conjoints atarent anonypaques de lories atters Garnier frere de l'Epoux age devingt ing and officien de Souche, Domicilie à des les destrict et elbunicipatite de cureune nous de Jes Sapliste deverin l'affinence agé de quarante din and Bothier de terre dominitée à Caris municipalité et départe ment demenue nom rue Mararine tection des quatre untions, de Garques eMichel Compand demensant enla municipalite de durants departement de Baris cauton et district d'actionen la Meine, igé de doissante dix au It strenne folis, cocher, age de vingt deur aus, deweurant rac e Mararine à l'aru menus departement à Municipalité accenturagens les publications d'un deut ban ala paronse de d'Anques et d'aunt phristy de le Mont rouge de trents decembre mit dept cent quatre vingt donne comme il apport prole certificat d'accure dela paroisse de Mont Mongo vigne e varielles, et de trois ils parosse deducere D'enthierre comme il apport par le certificait du Cure de deaux danne le premier le trente décembre la dernier, la decond le premier fauvier et le troisième Le trois Janvier mil dept cent quatre vingt, après que Bure francois Garnier et Elisabeth Le Mible out en declare à haute vois de prendre muchellement pino époux, jai prononne au nom delatos, que Gure francos Garnier et Elisabeth Le Nible Sont unit en meriage etju redige lepresent aute queles parties elles

Oeu g l'appe ule maison commune REGISTRE de Municipalité de spierre francoif Garnier & evision Senson Louis aleas garnier tells faffineups Jacque Michel Jompann. Themaccolin Aujourdhui vingt neuvième jour du mois de Janvier mil Septient quatre vingt treire, lecterond detarepublique française, à neuf heures du mateir, par devant moi louve flande Batois officier public dela sommune de veaux peuthieure canton et district du Boury de l'Égalité departement de Baris, Elu letrente de combre dernier pour rediger les actes destinés à constater les actes desMaissance Mariages et deies des cetoyeus, Sout comparus dans la mais on commune, pour contracter mariage, d'une part Claude Bigeon e Marechal, age devugt tros aus domicilie ente municipatité de Jeans Denthierre canton et district die Sourg de l'égatité. departement de Baris, fils de Genri Digeon, Marechal, et de Marce Benost Son prouse tous deux donnice lies enla municipalité defonte way aux Moses memes canton district al departement, dante part Marie Julie le Large, ages ded in neuf aus, fille de e Wichel Ledarge Marchane Pricios et de Catherine Calon

tous deux dominilies enla herdite municipalité de heave, les quels futurs conjoints étasent auourpagnes se Michel Le Lorge merchen spicier pere dela future, de Jean peuri Bigeon marechal Domicilie ente municia patite de fonte nay aux roses, menues district el departement, per sufution ionjoint, de Bierre Begeneurs Marchand Souches envette municipalité, de Simon sonis desarge Somialie ente municipalité Tautour, memos des trict el departement, age de virgante deux ans mele dela conjourte, de Jacques Crassard Journalier de mensant à baris dution refinistère, de edicolas heury Bigeon agé de singt un and dominible enla dustite municipalité de fonte ney aux roses. le premier temoir age des oissante ans, le decond age de Soir aute deux aus elle trois ieune de quarante huit aus, le a cinquième temoin agé der oix ante neuf. moi some (lande) D'atois officier public occette municipalité, après avoir fait beture empresence des parties et des dits temmens 1º de l'acte de naissame de Claude Bigson en date du vingt un fevrier mil dept aut d'oissante neuf, qui constate quit est ne les dusoits de même nom centon district el departe ment de paris, du mariage legiture entre Jean Genri Digeon et de Marie Senoit en dessus

Denomines. 9. l'acte de naissance de l'acte de Marie Julie de Blarge endate du doure mars mil Super REGISTRE pontant que Marie Julie Le Large off news a ble sur pouthieure canton et d'atriet Dubourg de l'égatité du légiteure mariage entre michel Le large et Cetherine Calon. 3. Du consentement Birit dudit Michel Le Large to liete de publication de promatte de mariage autre les futurs conjoints, d'rese par moi l'ame Claude Baters levingtieme pres du mois de Janvier, et affiché le même jour ala porte dela maison commune de Juany ; après auti que Claude Digeon et Marie Julie Le Large out en déclare à haute voir Seprendre mutuette ment pour Group, jai prononce annou dela loi quellance d'igeon et Marie Julie Lederge Sont unes en meriage, et jai redige lepresent aute que les parties etles temoins ont d'ique avec mir excepte Jean Jeuri Bigion peredu det futur qui a de clare ne dans vo diques act enla maison communede de aux les jour mois et and undits doude Triggon Mario julie lelarge s M Lelwigh L'a le lary & pigeau, trapad to pigeon in e Sallouf. official pattie milieptent Sujourdhui quatrieme jour du mois deferrier l'an deux ieure sele patrice republique francaise a dix heures du matin par devant nur Rdine Patrile lande Patois officier public sela fommune de Sceaux Benthierre Saurieur P. .. Source de l'Agalité departement de Baris, Elu

Le trente de cembre dernier pour rediger les actes destines à constates la maissance les mariages et le de ces des citorjeus, Sont comparus dans la mais on commune pour contracter mariage d'une part Jean Biera Saunico cuttivateur ne et domici lie encette municipatite age de singt quatre and, fils desseau Saptiste Saunier cuttivateur et de Magdeleine Antoinette Mouller tous deux donnicilies encette municipalité rue dupuits; d'autre part Marie Genevieve -Soutte motte, nee encette municipalite, agée de vingt dept and, fille majeure de flande framois Souttemotte vigneron et de desseute Denese Juliu donnicilies dansladusdite ununicipalité, les quels futurs conjoints étaient ausurpagnés de avicolas Jamits. cultivateur age de trente deux aus freres de l'époux, de Bierre Autoure Saurice cultivaleur agé de vingt dept aus, aussi frere de l'your, de Jacques Mouller Cacheno d'habits, officier municipal, electeur de mil depteent quatrevingt doure et attertent desjuge depair, age de Soirs aute tron aus, despan Saptiste Moulles signeron agé de cui quante huit aus tous nes et domicilies encette numicipatite des caux Benthierre, dante part de Jean Claude Souttemotte cultivateur agé de treute de pere dela future conjointe, et de facques Jean Sapteste Southement cutteraleur age de troute deurs aus frere dela undite conjointe, tous dans ais et domini lies entaburdite municipatité, moi l'dure

qualye 9 Claude Bators après avoir de l'après fait lecture empresallée des parties et des dits temours sor REGISTRE de lacte de naissance de Jean Dierre d'aunier undate du dix mai mit dept cent doir aute huit qui constate qu'il mest ne le dis mai mil dept cent dois aute huit à dieaux Couttrierse contonet district du Bourg de l'Egatité. departement deparis du légitime mariage entre Jean Sapteste Saunier et Magdeleine Antoinette Mouller ey dessus denominas 2º de l'acte de naissame de Marie Genevieve Southe motte en date du oure mars mit dept aut doir aute any Monttemotte portant que Marie Genevieve est née à Treames du legituire le CLCL. meriage entre Claude francois Soutte motte et dessoute Denise Jubin Sauville 3º de l'aute de publication de promette de mariage entre les futurs Bouttreette conjoints drette parmer Edme Plande Tatois officier public la vingt Sept Janvier dela presente aurree et affiche le meme jour Patorif ale porte sela mais on commune de Treams penthi es re; apres authi que Jean D'ierre Janvier et a Marie Genevieve Soutte molte ont en dé clare à haute voir deprendre muluelle ment pour spour, jai prononce au nom delaloy que Jean Bierre Vaunier et e Marie Ganeviere Souttemotte Sout unis en mariage et Jai redige le présent acte queles parties et les temoins ont digné avec moi, fait auta maison commence dela municipalité de Sceaux

Benthierre la jour mois et au il dessus. Il Saunieure 19 de Sourieure Les Saunieures Bouternotte Con Saunieure Per Saunieure Soute notte Bouternotte Bouternotte Bouternotte Bouternotte Bouternotte breize, l'au deuxième de la republique française, adis beures du

treire, l'au deuxieme de la publique francaise, à dis leures du matin, par devent moi Edme laude Bators officier public de la numicipalité de Seaux penthierre canton et district de Bourg de l'égalité de parte ment de Baris, Elu le trente decembre dernier pour redique les actes destinés à constater la naissance, les meriages et le décès des intoyens, dont comparus dans la maisson commune, pour contracter mariage, d'une part Mathieu fourtois, vigneron âge de trente decembre despens pour la trente de maissance pour contracter mariage, d'une part Mathieu fourtois, vigneron âge de trente deux aux né et domini le envete municipalité, fils majeur de desfeunts Jean d'aptiste fourtois et de Marquerité quilloux.

Et Victoire constance Gervais, ageé de vingt eing aus, nece onla Municipalité de Assemillet district d'étampes, departement de le vine et d'étampes, departement de le vine et disse, et dominiliée en cette municipalité de le comp

Souvivant domicilie enta REGISTRE Surdite municipalité de Assemblet et de « Magdeleine Front Son Spouse, lesquels futurs conjoints claient anompagnes de Mathieu Senoit, Vigneron, agé de cinquante cinq and, parrain oil Epoux, de Jean Saptiste Laurent Courtois, Connelier de Monficuo de Benthierre, agé de quarante ans, pere de l'your, et de Louis framois Courtois, vigneron, aye de trente et un and, prere de l'Epous, tous trois nes et donné cilies en alle municipalité, de Guillaume Champagne jardinier de Monfieur de L'enthierre, ne ente municipalité et paronte de Saroche enla ci devant province de Gatinois Diocese de Jeud, age de Joysante and, donnicilie au chateau de vans, et de Claude Gervais, ne enla municipalité de Semillet district Il tampes, departement deveine et oise, vigneron agé devousante huit and, Onche paternel delafuture conjounte moi Educe Claude L'atord après avoir fait lecture en presence des partices et des dets temoins. 1º. delacte de naissance de Mathieu Courtois, en date, Du dez huit mars mit dept cent einquante dis, qui constate quel eft ne legour et au durdits à duanes peuthieure cantonet district ductioning de l'Egalité département de Laris dulégiteine mariage entre Jean Baptiste Courtois et Marie Marquerithe Guelloux, i - dessas denominer L'allate de naissance de

Victorre Constance Gervais, endate du vingt quatre de cembre, mil dept cent dois aute dept, portant que Victoire Constance Gervais en nie enla dusdite municipatité de Aremillet district d'étampes, departement devenue et Oise, dulegitime mariage entre Charles Gervais et e Magdeleine Aron. 3. de laite de publication de promesse de mariage entre les faturs conjoints, dresse par mon lone Claude L'atord le vingt deptreme jour dumis de Janvier etaffiche le meme jour ala porte dela maison wumanne de atte municipalité après aussi que e Mattrieu sourtois et Victoire constance Gervais ont en declare à haute vois deprendre un tu ellement pour proup, ju prononce au nom delaloi que Mathieu Courtois et Victoire Constano Gervais Sont unis anemariage, et jai redige lepresent acte queles parties elles temoins ont Signe avec moi excepte l'Epouse qui a fait enta mais on commune de Juans parthierre les jour mois
et an Jardits Mott hill Courtois Mathlett

Le courtois Blaurent Courtois g champigne

C. 90/110/5 & Slaurent Courtois g champigne seclare nevavoio d'ignes. is I alough Aline public

Aujourshus quatrienne jour du sent quois de servier mil Sept grent quatre vingt treire s'in REGISTRE deuxième relarquellique francaise à Divise hours du matire, par devant moi some flande Gator's officier public ocla formmune decreasing Benthiere canton et district du Sourg del Egatité departement de Laris, Ela tetrente decembre dernier pour rediger les actes destines à constater la noissance, les mariages des citoyens Sont comparus dans la maison commune, pour contracter mariage, d'une part & iene Adrien Vaulnier, Jardinier du cetoyen famin, agé de trente cinq and, ne enta municipalité de la Aubin Suo Gaillon destrict dedouviers, fils majeur de deffunts Joseph Saulines Jardinies, et de Marie Ditre Demeurants enleur vivant, en la durdite ununicipalité; et d'autre part Chèrese d'enard agre de vingt deux and, fille majoure de Bierre Senard Jardinier du utoyen Mouron, et de aMarie Claude Ascule, tous donnieilies en cette municipalité; les quels futurs conjoints étaient auonipagnes de Jean de hierre, ne ente municipalité de fourehes près dece courte Mobert, Jardinier, age se Soize aute eing ans, selfosoph Le Bert, ne enla municipalité de l'incent du doroir i devant d'incese du Mans, Jardinier, age de trente dept ans, d'autour feurissemen ne en celieu, agé de veus et d'is ans, frère dela future conjointe, de Jean Benard ne enla murriei palite de la Seger des Aubres d'esperte ment d'eure et loire, agé de quarante ung ans, et de Jean Sapteste Saule, cultivateno officion ununicipal, ne un

celieu, age de Soi paute aux, tous donns ei lies envette unemi expelité; un Edme flande Dators, apres avoir fait leeture en presence des parties et desdits temours 1º de l'acte de naissance de Burre Adrien Santinier, endate du quetre mars mil dept cent conquante dept, qui constate quel eft ne lequatre mars mil dept cent emquante dept, enla municipalité de la Aubier du Gaillon district de Louviers du mariage ligitime Entre Joseph vannievet Marie Bitre, a-dettus de nommes, L'e de l'acte de naissance de Therese Benard sudate du vingt neuf avril mil Sept cent Sois ante et ouze qui porte que Pherese Bennie est nee à dreamy Benthierre canton et destrict dont ourg de l'égalité 3º de l'arte depublication de promene de mariage entre les futurs onjoints d'rette par mei Edme flande batois le vingt Septieme jour du mon de Janvier et affiche le meme jour ala porte dela maison commune dela Sustite numici patité de Seaux peuthieure, apres auti que b'urre Adrien Saulurier et Cherese Benard out en déclare à haute vois Seprembre mutuellement pour spores, jas prononce au nom delatoi que bierre Adrien Saulnier et Cherese Benard Sout unis en e Mariage, et fai redigé lepresent alle que les parties et les temoins out d'igne avec mois

fait en la maison commune de la Municipalité de

January penthueure des jours de mois et an ci-dessus. B pierre adrien saulniones Mercse benard pierre osenard y ean 65 en and Drule J. Melly Loser Quitance houry benare

Aujourdhui neuvienne jour deferrier, l'an mil Sept aut qualre vingt treire; l'an Second dela republique framaise, à dis heures du matur; pad devant moi Pome flande d'atois officier public de la commune de heaver penthierre canton et district du Sourg de L'égalité, departement de baris, ela letrente décembre desnier. pour rediger les actes destinés à constater la naissance, les mariages et le Décès des citoyens, Sont comparus dans la maison commune, pour contracter mariage, d'une part et les audre Mey mar, ne ente paroisse de notre Dame de la Ville et municipalité de l'éle. foy, chef leen dufanton, district de Libourus, departement dela Gironde, age de emquante heut and, domicilié encette municipalité, fils majour de desseuts Louis elbeymae Marchand et de francoise Catterfort, d'emeurant enteno vivant en la durdite velle et municipalité de d'éfoy, et eAngelique e Vicole fonteille; ne ente municipalité de fouve Annère d'Aunay, district de shartres departement de

Leure et Low, agu de vingt trois aus, fille majeure de seu Autoure sonteille, sontainier de Monsieur de Senthierre, et de Marie Louise Barele, donniei lices aufhateau dudit Monfieur de Benthierre envette municipalité; lesquels futurs conjoints clavent aurougues des utry ous Louis bierre eMelchioco bloudies Dupréaux negociant dominilie à baris, rue dante et voys Seiteon du Marais agé de Sois aute Sept aus, Esprit Containt Audibert Dominilie à Caris port de band dutern de l'internal age de Son aute Six, sharles Vincent fauteon Ancien apothicaire des popitaux Militaires domicilie à Baris rue Contres carge faubrig dt Marcel dation definisterre age de cinquante aus, de faques Mouller taitleur shabits, officier municipal, Electeur se mil dept cent quatre vingt downe et attettener desjuge depair agé de doir unte tras and ned dominilie encette maninipalite de duany peuthieure et de quillaume elsy forteitle age se vingt deux aus fiere de l'youte, moi libere Claude Bators, après avrio pait lettere congresseme des parties et des dels tomoins 1. del'acte de naissance de le Herandre Mey man endate dutrosseure perseur mil dept cent trente cing qui constate que eft në les dustits provet etn en lavarditte ville et a Municipalité de the for shellien du canton, district de Libourne departement del geronde dulegitime Mariage entre Louis ellerquae et frame Cattefort is-dethus demonnies, 2. delaite de maissance de estimbe Augelique souteelle endate dudourieune jour de Septembre mil

Sept unt Sois aute neuf, portant que estécole etigliquet fonteille eft nu enla municipation de fouve annexe d'Amay district de shartres departement de Leure et Low du legitume mariage entre fen Antonne fonteille et Marie Sourse Barele 3º de l'aite de publication de promette de Mariage entre les Juliers arijonnets dresse par moi Brue Claude Fatois officier public Levingtiene jour du mois de Sauvier dela presente année et affiche le même jour ilaporte dela maidon commune de ceaux D'enthierre; après auti que ellepandre Mey mai et e sicole Augelique sonte elle out en de clare à haute virs de premire muluellement pour pour, jai prononce annous de laloy que Alexandre Mey mae et reAngelique micole fonteille Sout unis en mariage, et jai rédige lepresent acte que les parties fait enlà maison commune de la municipatité des coans pouthierre les jours mois et au cy destres. Alexandre Meyonas Lowier Resenteaur sucolle augelique fonteilles 9. 2. Souteitte audibett Muly John July Jacque town Dit closes

Aug own buy owset formie untly for len quatranny truse land buy I da Ryntige framasie onseheurer I winatie l'arder amle Citoyen françoir Desgranger maire de la Comme de ferenza en la brence a me lande Satoir office l'atte I'd ad. Commune elule trute und umbre de pour Midiges la activa d'estime aboutate be harrouse mariagea er Duir Den Et ogen form formy and and amaifor former four Court rates -Muriage Vene pare Clouds francis Tauren age de trente quatre and In Southion francis file mazine de offer Jean Jean louis à aurent Libraire afhalone dipartement Jaour de Loir de la Philiberte -Distinguiname propere u mere; D'antrepart adelaid of atherme Dastel age de dip ment and grand fille unmain de Ament from Dostel Chrisigin we Catherine Mollor farmer Sergere name lad . Amer Doministale en litte Commune Depuis fix mois ains que las the adelaide Contherme Soutel Safille Lergule future Conjoint Som anongraguer de Jeanforgh Laurem Imprimires Timerrum at aris New Dargentanil fection De la britte der montier fundufutu age De trentifix and martin honry modinary de truste demp our negotiam dust at aris feeting de Deanrepaire; lad. Catherine mollor more No future in Intaram Confinter aformariage, twin attance latel for freway Intruste and lite year Dominitie in letter Commune Jean By the frameric Cuchin and De Jois anti fis and Citogen Demunam a Cairi Runder Chierter fromaire 12.13 fetros. Intermille Ce Jean Prihipper hyportite Lambert Cad manutresonie de france De Parise en commissione Desposter en Chammier age de Soiponte fire and Dunt- undar Ville de Paire Plindary com aire Liches and Contrace Iscial Litzenthaire furiet april avoi fair tuture in jufund ery artice

18

neud favour indatte Insujefing The REGISTRE Lowille undar ville Malons Inlegitime marrage de Jeanlouis L'avenue indestilité este Des Cypinane Cy donn noumed 2. Le lacte de hair ance d'alaide Catherine Sartel tire der Tegestre Dela of arvine de faim Buist De lavie grown and milyer Comfor anto bussed and atte Divings trove will and an quitoustate gurlas. and elaile Cotherme partet ist me lavielle unlaw ville parice bufamufacquered a Leget mie manaza De Jeanbay tuste Sortel Chimingian ind Catharine Mollor & denne nomune 3" Il latrain de Marte Dynotheahor Dynomine Demorrage inte before Conjointer drine berny fy Jamin 8. en lamming atité avani n: 680. Certific yoular Commissioner Systile Distatution day another francis qui atteste queled. Et rice attaffeite d'anné forme presentle par la loi ledi Citation Deliver among Summove figure Landy A" De parcil Let wit tive du Rejethe direpublication demanage Det ammingsalité de Danie Trominite determine John Vingefy Jonnie De Ducum figur Jonana milas Villed & arice Inquel at lefertifien our Commissione defertie Deta fection de Museuboury attest amqueled. Certifien with affirm ale of orthe De Committe Detection Letting dynie led up Jorge aunu of decemoire W. Certificia debita lady Durdit move figue Desborder in growin & Enjectition or prillettione time de Regentre Depublicatione Demanager Dela unimizatte de acp Laure 6.º Il acte de publication dy romanie d'imanies d'inter le volte 16) future Conjointe d'une par amelonde partoire office you the Defite Commune bering offer movie Demies of fathe timen 911 June aboy wite Del amoifor Communidation on Visition to mere Bethorne Sattet undular ahante sois fignendre remember consument of great forg; Jai Sudonee an nom deta loi que houte Claude ARCHIVES W MUNICIPALES (19)

Mariago u Jai redige le grumm acte que la partier ules temome our L'angue montant for Commende Josepher Jone mois L'angue en moison Commende Josepher John Mosting Sel Saster Gellin (11101/6)

Lamberray J. J. Lauren Aujourdhui vingt cinquième jour deferrier mil test cent quatre vingt. treire, l'an deuxième dela republique française, à quatre heures du mateur, par devant moi ldure flande e Patois officier public dela commune de veaux Benthierre ianton et district du bourg de l'égatite departement de Daris, llu letrente décembre dernier pour rédiger les actes destines à constater la naissance, les mariages et le Décès des citoyeus, Sont compens Dans la mais on commune pour contracter mariage d'une part, gean Tierre folibet cultivateur natif decelieu, age de vingt neuf aud, fils majeur de Bierre folitet cultivateur et d'Elisabeth Milsaul donnicilies en a Susdit lien, d'autre part e Marie Cherese que un agee devingt huit ans domiciliée encelieu, fille majoure de llaude quenare Journalier et de Marie Marquerithe Martin; native

de Bullion, district de Sourdate de Departement de Al Jeine et Pise, les quels futurs conjoints de étaient accompagnés de Bierre Degois gardinier agé de trente huit aus, de françois Jubin Chartier cher le cetoyen No land, age de vergt dept aus, de flande genriol a Meanissier age de trente einge aus, et d'Antoine Degoide Mechanicien, age de trente ans, tous donnieiles unette mamier patite, Moi some Claude Taton, après avno fait leture empresente des parties el des tits lemours 1º de l'aite de naissance de Jean Bierre folibet endate du Size Janvier mil deptient dois ante quatre, qui constate quil est ne le dis des mois et au duidits à duanes eauton et district du Bourg de l'égalile departement de Baris, du mariage légitime entre Bierre folibet et Elisabeth Mil Saul cy dessus denomines. 2º delate de naissance de Marie Cherese Guenard en date du dip neuf mars mil tept cent Voig dute cing, portant que Marie Phirese quenard est nec à Ballion, district de Dourdan departement decleine et Oise, du legitime mariage entre Claude Guenard et Marie Marquerithe Martin; 3° de l'acte de publication de promette de Mariage entre les futurs conjoints d'ressé paule utoyen Charles Louis framois Senort officier municipal en l'absence de lande Claude Sators officier public, le din dept favrier de la presente année et affiché le même jour ala porte de la maison commune de leaners penthrevre, après auti que Jean Bierre folibet et Marie Cherese Guenard out au declare à haute voix de prendre mutuellement pour yours, joi prononce au nous dela

Sait en loy, que Jean Dierre folibet et Marie Cherese Guenard Tont um la muison en Mariago, et j'ai rédige le present acte que les parties n'ent pu ouvant les Signes faute de le Sarois ainsi que le temois Bierre Degois, mais que la moisset trois autres ont Signe avec moi jubit antoine degoire degoire Glaude Spuriot & Jubit autoine degoire penty folibet @ 2 Malliff officio public) Jatou. Mariage Aujourdhui cinquième jour du mois de mars mil dept unt quatre l'aprieres la Jacot vingt treire; le deux ieme De la republique française; à quatre houres Daniel hune du matin, par devant moi louire flande e Fatois officier public dela Chiefron commune de Sceacity canton et District du Sourg de l'Égatité, Eluche treute decembre d'ernier pour rediger les actes destines à constater la naissance, les mariages, et le décès des citogens dont comparus dans la maison commune pour contracter mariage, d'une part, Daniel Genri Jacot, Gorlogev, age de troute quatre aus, domicilie en cette municipatité, fils de seu gean Genri Jacot Marechal et d'Ilisabeth Sandor Son spouse, enleur vivant donni ciliés à la shaux du Milieu dans la principante de neuchatet en Juite; d'autre part, Marie Louise Aune Phiepon agei devingt and, fille mineure de fen pederie Adolphe Thispone en don vivant marchand Spicier, Domicilie encette municipatile rue fondan

mere; les quels futurs REGISTRE conjoints étaient anompaques des citoyeus David Lassieur, porloger, agé detreute quatre aus, henri Louis Amiel, austi porlogeo, tous deux ancies del Groups, le decond agé devingt dept aus, et tous deurs donnieilies à Baris Section du Bout neuf, e Vicolas fardou officier Municipal dela ville de Versailles, Onele dela dite future conjointe age de cin quante deux aus, domicilie cula dusdite de Versailles, ruie de la brompe, Alexandre Desbissons, agé de quarante cinq ans, ami dela future conjointe, donnicilie enles durdites ville et blue; citoyen, et Hor duce Claude Bators, après avoir fait tecture en presence des parties et des dits temoins 1º de l'acte de naissance de Daniel genri faid en date du vingt deurs octobre, mil dept cent con quante heut, qui constate qu'il est ne les jour mois et an dus dits du legiture mariage entre Jean Genri Jacot et Elisabeth Vandor oy detius denomines. L. de laite de naissance de Morie Souise Amise America Phiepou modate duringtrons Servicer mil Sopt went doing aute trevra portant que estrane donise Aune Thickor eft nee à dessure penthierre canton et destrict du Dourg del Galité departement de Baris, dalegiteme mariage entre frederie Adolpha Thispon et Marie Anne Gretot. 3. Du consentement ecrit de la dite Marie Aune Grelot, mure de la fature conjointe. La Relacte de publication de promesso de mariage entre les futurs conjoints dresse par moi 22 une flamb Batois officier public de cette commune le dun auche vingt quatre ferrier dela presente aunce et affichée le meme jour ala porte de la maison commune de la Susdite Municipalité de Juans; après auti que Daniel Gens Greet et

Marie Louise Auce Phiepou out en de dore à haute voir deprindre mutuelleme Louise Aune Chiepon Sout unis en mariage et jai redige le present acte queles parties et les temoins out digne avec moi. fait enla maison commune de Juans les jour mois et au Justits. To Jacob M & D trépou De Lapieur IL Amis MC Cardon Of Des Sifford Med Grebt

Aujourdhui onorieme jour Dumois demars, l'andeux ieme dela republique française, à quatre heures du mateir, par devant moi l'aux Claude D'atois officies public dela commune de camp Benthierre canton et district duisourg de l'égatité departement de Baris, Elu le treute de combre dernier pour rédiger les actes destinés à constatur la naissance, les mariages et le décès des céloyens vont comparus dans la maison commune, pour contracter mariage, D'une part, Thilippe Andre Lucas age devingtains Elaqueur, natif decelien domicilie dans cette municipatité, fils un neur de André huas aussi laqueno et de eMarie Marquerithe Gerard, demeurant avce eux en udit lieu, rue du petet chemin It Marie Catherine Courtois, agee devingt un aus on environ felle mineure de fene bierre fourtois en Son vivant viqueron et de francoise Amico domiciliès enne dit lieu rue dufono. Esquels

Autoine Sigot agé de MEGISTRE quarante aus cultivaleur et notable, de Leonard Lori don de la age de quarante eing and Soulanger, d'autoine fourtois, age de cir quante aus, cuttivateur Oncle paternel dela future conjointe et de bierre Gerard, age de quarante huit and, Youtainier tous domicilies encette municipalité, moi Dune flande Batois, après avoir fait lecture empresence des parties et des tils temvins. 10 de l'acte denaissance de d'hilippe Andre Lucas en date du dix quillet mil dept cent doix ante trecre qui constate quel est ne les jour mois et au Justits du legiteme? mariage entre Andre Lucas et Marie Marquerithe Gerard 2º de l'acte de naissance de elbarie (tenterire fourtois en date de neuf octobre mil dept cent doingante dours, portant que Marie tatherine Courters eft nee à deaux peuthierre peuthierre canton el district du Soury de l'Egalité departament de Baris, Inlégitime mariage entre Bierre Courtois et francoise et mico. 3. du consentement écrit du set André Jueas, le aussi su consentement Bigot Perit de l'utome dean pere dela future voujointe. 5: de l'acte Love depublication de promeste de mariage entre les juters conjoints, Patorie d'une par moi rome flande Batois, le trois mars dela présente mil Sept année et affiche le même jour à la porte dels maison commune unt quatre de decame Benthievre; après aussi que Bhilippe Andre ducas vingt et albarie latherine Courtois out en de clare à haute voirs de

fait enla prendre mutuellement pano Group, jai pronome, an nom dela loi, mais on our de que d'hilippe d'indre Luias et elbarie latherine Courtois Sont une Tuang les jours en mariage, et jai redègé légresent aute que les parties et les temoins mois et an Justs. out Signe avec moi Sich Lucas MC Cour tois succes excepte et utoure Courtors Gerard qui a declare ne davino Si que o gille Digo Z Lucas piens Jablet Leonar Sindon Cour lois Levicon 2) aloug Jucaj, lucas sujourdhui dus huitieme jour se mars, l'an deuxième sela Lepublique française à quatre houres du matin, par devant mos ruis rome Claude Patois officier public de la fourname de Sceaux, Patory canton at District seer Bourg del Egalite, Elu letrente decembre dernico pour rediger les actes destines à constater la nacessance, les mariages, at le deces des citoyens, dont comparus d'ans la maison commenne, pour contracter mariage, d'une part, Jean Saptiste Louvet, age setrente neuf aus, terratico, domicilie enla municipalite de de fyor District et fautou de Versailles departement devenue et Oise, fils defen exicolas Louvet aussi terrassieven don vivant et de feue Louise Drouard tous deux donniei lies en leur vor ant Dans la Suisdite e Municipalité de d'Espo Canton, district et Departement Susdits; d'autre part e Marie Aune Stot, agec de

ochene Reine & Michelet Williams Oniciliee en ætte municipalité decleany Benthierre Canton of the Adistrict du Bourg de l'Egalité departement de Baris, cher Soupere, Esquels étaient aus mpaques de e Sicolas despuitelle ouvrier de la Manufacture de ce lieu, agé de singt dept aus, de foseph Jean Leve, Cordonnier, age de quarante quatre ans, de e Marin furon, lisserand, agé enquante nenfans, et de françois e Motthe, Journalier agé de quarante quatre aut, tout domicilies en ulte municipalité et ainis de soluturs conjoints après avoir fait lecture empresence des parties et des dils temoins 1º de l'acte de naissance de Jean Sapteste Louvet, en date du oure deptembre mil Sept cent enquante quatre qui constate qual est ne les jour mois et an Susdits, du légitime mariage entre e Sicolas Louvet et Louise Dronerd cy dessus dénomines. L'é de l'aite de naissance de Marie Anne de lot on date du vingt deux Janvier mil Sept unt Sois aute quatre portant que Marie Anne Stat est me à dermaite District et fautou ve Dourdan departement deveine et Oise, du legitime mariage entre Jean Stot et Reine Nichelet. Be de l'ate de publication de promette de mariage entre les faturs conjoints, d'ielle par moi Dune flande Bators, le dimanche din ceme jour du mois de mars dela presente année et affiche le memo jour ala porte dela maison commune de desaux Benthierre, après authi que Jean Saptiste Louvet et e Marie Anne Stot out en declaré à haute vois de prendre unituellement voice knows, jai prononce au nom delalor que Jenn Saptiste

Louvet et estarie Aunie Not Sont unis en mariage, et jai redige le Prouse, françois e Northe et Marin furon exceptes qui ont declare ne davio Aujourdhui dix huitiende jour du mois d'avril mit Sept cent quatre vingt trevre, l'un deux ieure dela republique française, à dix heures du matin, par der aut moi l'ame flande Lators, membre du souseil general dela commune de Jeans canton et District de Bourg de l'égalité departe. = ment de Baris, Elu officier public de la Surdite Commune le trente de combre dernier pour redigeo les actes destinés à constater la naissance les mariages et le de ces des celoques, dont compared dans la maison commune pour contracter mariage, d'une part Jean Chomas Buillant, age de ringt quatre aus, citoyen donnicilie et celle Municipalité, fils de Jean Buissant et de Marie Plose Boincon Verpere et mire, tous deux donnicilies à Baris, rue Saint Martin Section des auns D'autre part, Esperance Julie Jugel, agée devingt quatre aus, Souther fille de seu Joseph sugel en vou vivant Banetse ala Manufacture Port de cette Municipalité et de Magdeleine Magon des pere et mere y France de le l'autre conjoints étai ent accompagnés de l'autre Jugel evicoles Garnon Maitre de Bension agé de un quante neuf · L'aloutif

Anselme Adrien Maglon REGISTRE Compagnon Batersiev agé de trente din and, de Michard Got, Lutre provonen dele manufacture de forgance et Borcelaine decelieu, agé de cinquante trois aus et de Jean Plande Serton, Concierge à la Juccession de Monfieur de Jugel Benthierre age de Sois ante Deux ans, tous trois Domicilies en cette municipalile, Moi Boure flande Bators, après avoir fait Garnon, tulure, emprésence des parties et des dits temoins, 1º delacte de naissance de Jean Chomas Buissant, en date du Seize mars mil Sopt cent Voir aute neuf, qui constate qui est ne les jour et au Justits à Bares district et departement de même nom du légitime mariage outre Jean Bustant et Marie Rose Boincon, my dessus de nomines, 2º de l'arte de naissance de Esperance Julie Jugel, en date du trente et un Janview mil Sept cent Sois aute neuf, portant que Esperance Julie fugel eft me encette municipatité, canton et distre et du Bourg de l'égalité departement de Baris, du legiture mariage entre Joseph Jugel et Magdeleine Ragon. 3º del'aute de publication de mariage entre les futurs conjoints, d'ressé par iner Edine flande Bators le Dimaniche Septieine du present mois d'avrel, et affiche le meme jour ala porte de la maison commune; après antes que Jean Chomassine. Buillant et leperance fulie fugel out en de clare à haute vois deprendre mutuette ment paro speries, jai prononie an nom de aloy, que Jean Thomas Buissant et Esperance Julie Jugel

elles temoins out Signe avie moi. fait ente mais ou commune de Juans les jour mois et an approviée deux corrections en morge del'acte 1 munaret J. C. poussans Tretone Sugel 1. Glot d.n. Garnon. L' Louncous I All Compaynon the Jumputos 112 de gore Mujourdhui vingt deuxieme jour dumois d'avril, mil dept cent quatre vingt treire, l'an deux ience delarepublique framaise, à cinq hours du matin, par devant moi l'une flande Batois, membre du conseil general dela formmune de lucaux canton et district du bourg de l'Egalité, departement de Baris, llu officier public dela Susdite commune, le trente de combre derniev, pour rediger les actes destines à constater, la naissance, les marrages et le deces des utoyous, Sont comparus dans la maison commune; pour contracter mariage, d'une part, Bierre Marie folibet, age deringt aus, útogen, domicilie en ætte municipalite fils mineur de bierre folibet Journalier, et d'Ilisabeth felicité Muldaux tous données lies dans la dite Municipalité devienne, d'autre

quine part, Elisabeth Souise Serbrand and ages devingt wing for and, fille uniquere deschristopher Sertrand, Soulanger, Somicitie enta municipalité de fonte may REGISTRE les Aries, fautou de Limours, District de Versailles, departement de veine et Dise et de Louise Bettetier Son spouse, domicilisé ogalement dans la même municipalité de fontenay les Aries; lesquels faturs conjoints étaient anompaques de Jean Michel frezieur, Aubergiste, age detreute Sept aus, domicilie en cette municipalité, de Bierre Squace La Carte, Cordonnier, age de troute Sept aus, donnicilie à Baris, rue dela dicorne, Section dela cité, de l'ierre étutoine Saunier, sultivateur, agé devingt Sept aus, et de Bierre Gois fardinier, agé detreule Six aus, ces deux derniers temours donnierlies envette municipalité, moi Idnie flande Balois, après avoir fait beture empresence des parties et des dits temoins, 1º de l'acte de naissance de s'ierre Marie folibet, endate du trois Janvier mit Sout wort Soixante treire qui constate quiteft ne les jour moir et aus Sustils à deaux du mariage légilime centre pierre folibet et Elisabeth felicile eMil Jan, cy dessus denominées. L'e de l'aite de naissance d'Ilisabeth Louise Bestrain, en date du oure farrier mil dept out doissante huit, portant qu'Elis abeth Souise Bertrand, eft née à Baris rue du Bonceau Sertrand et Louis a Belletiev: 3º du consente ment levit de (hristophe Sortrand peredelafuture conjointe: Lo de l'arte de

publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints, dresse pair moi lome flande Dators, le dimanche quatorzieme jour du mois d'avril et affiche le meme jour ala porte de la maison commune de celieu; après aussi que d'ierre Marie folibet et mutuellement pour épour, jui prononné au nom delaloi, que Bierre Marie folibet et Elisabeth Louise Bertrand Sout unis en mariage jet jai redige le present acte que les parties et les temoins ont dique avec moi excepte dierre gois qui a de clare ne da voir digner fait enla maison communede Juans les jour mois et aus Justits.
approuvé les deux mots se Marie Jarcharges dans le Corps de l'arte
pierre Marie & Mel el pres de Latarte elisabeth louise bertrand 7.011. flyth)
Poliser L. Samier Stolitet Marie Louisse pelltiez Jellette famme Bertvand fingulis Aujourdhui vingt quatrience jour du mois d'avril mit dept unt quatre vingt treire, l'an deuxième delarepublique framaise, à dis heures du matin, par devant moi Edme Claude Batois, membre du conseil general de la commune de leaure, canton et district du bourg de l'Egatite departement de Paris. Elu officieur public dela dite commune, le trente

la naissance, les mariages et REGISTRE le decès des citoyens, Sont comparers dans la maison commine, pour contractes mariage, d'une vingtuent part, Simon Baul le Gendre, Maitre Charron, age de vingt huit Searge and, nevet donnicilie enla eMunicipatite de Ville neuve Suo Seine Ventyeleen struit de forbeil, de partement de Seine et Dide, fils majour de langetun Jean Le Gendre et de Marie Edunie Bellé, donni i liés enla le fundro l'unité municipatité de Ville neuve Sur Seine d'une part Obenoch et Dantre part Marie Jeanne Genevieve Vangeleen, nee ale Nangeleur mais on de Seine, Municipalité de Jaint Denis, district de mence Talo les nom, de partement de Baris, fille mineure de feu genri Jean Sangèlen en don vivant fermier au dit lieu, et de Morie Charlotte Le fourt, agée de dix huit and, dominiliée retuellement encette Municipalité cher le filoyen Vangeleen Sonfrere, les quels futurs conjoints étaient auompagnes de Jean Le Gendre, Charron, age detreute dept aus, Domicilie à Villejuif, district du Sourg de l'égalité, departement de Baris, frere de l'Epoux, de Ambroise L'Gendre, Nubergiste, agé de trente trois ans, donnieilie à Versailles district de même nom, chef lieu Du département de deine et crise, egalement frère de l'yroux, de sharles Eustache Paugeleen, potettico au marche devienes, agé devingt ment aus, données lie envette manieixatile, fiere de la future conjointe, de Jeuri Dant Vangeleen, Zotettier à Gablon, District de Corbeil, departement de Jeune et Oise; aussi frere dela future conjointe; moi some flande Bators après avoir fait teeture empresence des parties etdes temoires

delaite de naissance de d'unon Baul de Gendre, andate du trente octobre de l'année mil dept cent doir ante trois, que constate quileft ne les jours mois et au Susdits, du mariage légiture entre Jean le Gendre et Marie Vouve Belle 2º de l'aite de naissance de Marie Jeanne Generieve Vangeleen, endate du donze decembre mil tept cent donzante quatorre, portant que Morie Jeanne Genevieve Vangeleen est me à la maison de Seine, a Municipatite de Saint Denis, distruct de meme nom, departement de Caris, du légiture Mariage entre peur Jean Vangeleen et Marie Charlotte le fourt. 3. du consontement cerit de l'assemblié de Barens qui out digne, le. de l'arte depublication de promette de Mariago entre les futurs conjoints, dresse par mon donne Caude Bators, le d'imanche quatorzione pour du present mors davidet affiche lememe pour ala porte dela mason commune de deaux; apres auti que d'imon Baul de Genère et Marie Jeanne Vaugeleen out en de clare à traute vorze deprendre unituellement pour pour pour, par prononce au nour dela loy, que vimon baul de Gentre et eMarie Jeanne Genevieve Vangelien Sout unis en mariage, et per redige le present acte queles parties et lestemours out dique avec mes fait enta maison communede desaus les jours mois et au dusdits. oll g langeling Ch & Yongeleen the Sangeleen all g langeleen of Seland & la Gendre & in Sally

e Lujourdhui quiurieme jour de fuillet, mittel sept cent quatre vingle treire lan BEGISTRE heures Dumatin, par devant mai 1819 the flande Bators, membre Duron Seil general dela commune de Sceame, canton et district du Sourge l'égalite departement de Baris, the officier public de la dite commune par deliberation du trente decembre dernier, pour rediger les actes destinés à constater la missance, les mariages et le deces des célogens, Sont comparus dans la maison commune, pour contrailer mariage d'une part, Jean francois Montseau, age de quarante deux aus, utoyou donneite dans la dite manicipalite de desany repartement de d'aris, fils de Jean debastien bloutteau, Sourgeois de Baris dans Souvivant paroitée Saint Jeveren, rue vera fuchette et de parierse L'équille Sous pouse, tous donnée lies dans leur vivant dans les Jusdites municipalité de Baris rue et paronne, dantre part Clandina Servard, ages de quarante deux aus, fille defeny Augustin Bernard citorgen et de Denise e Maillefer tous deux domicilies en leur sirant à Gray Departement Du Doubs, lesquels future conjoints étaient accompagnées de Bierre Le Vasseur, ancien membre dufollège de Charmaire, age de Soissante treire and, de Jean Dusaux, Memisier, agé de quarante huit ans, de Dilvain Gorgeo, jardinier, age de trente deux aus, etde Jean Louis Dicard Cultivateur, tous domicilias dans cette Municipatite que dela procession Dos Junbergeres. e Hoi Due Plande Balows, après avoir fait lecture en présence des parties et des dits temoins 1. de l'acte de naissance, de Jean françois Nousseau; en date du trente velobre mil dept unt cinquante qui constate quit eft ne les jour mois et au Justito, à Baris, parorte de Veverin rue dela factiette, du legiture mariage entre Jean de bastière Monsseau et framorde à équille, y destres denomines; 2º del'acte de naissance deflandine Seruard en date du dis neuf novembre, mil dept out singuante portuet

que flaudine Dernard est de mis à Gray departement du Doulo, du legitime meriage entre de dissipaire les futurs conjoints, dresse par moi som l'aude Batois, le deptième jour du present mois et affiché le meme jour àle port dels maison commune de Jean departement de Baris; après autis que fean françois Montéau et flaudine Dernard out en déclaré à haute vois de prende mutuellement pour sponse, jas prononse au nom dela loy, que seau françois Montéau et flaudine Dernard dont unis en mariage, et sai redigé le présent aite queles porties et les temoins out ligné avec moi fait enla maison commune de Juan Les jour mois et au les distins de prise de present aute queles porties et les temoins out ligné avec moi set au les distins en maison commune de Juan Les jour mois et au les distins en maison commune de Juan Les jour mois et au les distins en maison commune de Juan Les jours mois et au les distins en maison commune de Juan Les jours mois et au les distins en maison commune de Juan Les jours mois et au les distins en maison des jours mois et au les distins en maison commune de Juan Les jours mois et au les distins en maison commune de Juan Les jours mois et au les distins en maison commune de Juan Les jours mois et au les distins en maison commune de Juan Les jours mois et au les distins en maison commune de Juan Les jours mois et au les distins en maison de la log de la les distins en maison de la les distins en

player Levanery, Dufrante
gayor Noutleaus, C Sternard

Plattef

Aujourdhui vingt et unième jour du mois de Septembre, l'an deur ieme dela republique une et invivisible, à cinq heures du mateir, par devant moi ldue flaude Batoit membre du fonseil général dela formmune canton et district du bourg de l'égatité departement de Baris, Elu officier public dela dite commune

de Seaux par deliberation de de de de de la la destruction de de la missance de REGISTRE les mariages, et le de ces des grands citorjeus, Sont comparus dans la maison commune, pour contracter mariage d'une part André Phevalier, age de quarante and, Cultivateur, domicilie à gans, district de Sainte Menchoud, département de Marne, fils de feux Jean Shevalier en Souvivant Cultivateur et de Nicole Boncelet domicilies enlew vivant au Susdit Jans, dantre part Angelique Chartiev, agee de trente depa, domicilise à Barid, rice Chanteseine, tection du Mont blanc, fille de feu françois shartier, peintre de la manufacture de celieu en Vouvivant et de Nutornette Guyon Son Epouse, donni ci lijes en cette numici patite rue, des unbergeres; Les quels futurs conjoints étaient accompagnes de Jean Saptiste Marc Polleville, age de trente Sigo aus, cetoyen, donnicilie enla uminicipatité du Blessis piquet, canton et dostrict du Sourg de l'égabilé, departement de baris, de framois Dominique Bochard, menuisier age de vingt deptans, de Jean Dustant, mennisier, agé de cinquante ans, et de flande generion, e Mennisier, agé de trente Six ans, tous brois donnier lies en ætte municipalite rue des Jubergeres: etbor Edme lande Datois, après avoir fait lecture emprésence des parties et des dets temoms 1? Le l'acte de naissance de Andre Chevalier en date du vengt mars, mil Sopt cent conquente quatre, qui constate quel est ne les dusdits jour mois et au, à pans district

ve Sainte Menchoned, departement de Marine, du légitime mariage entre Jean Chevalier cutterateur et exicole Donnetet cy dessus denomines. L'e l'acte de maissance de Angelique Chartreo, en date du deux Septembre mit Sept cent emquante Jix, portant que Angelique shartier est nee à deaux canton el district du bourg de l'égalité departement de paris du legition mariage entre framos sharteer et et intoinette Guyon don Epoule 3. des l'actes de publication de meriage entre les futurs conjoints prosses par les officiers publics de la enunicipalité de paus district de Sainte Menchoned departement de Marne Edigne Aubry en date duquin rieme jour du mois de Septembre et affiché le même jour ala porte de la maison commune du det bjans, de la Vection du Mont blance en date du huit depetelubre mil depot cent quatre vingt treire et affiche le neuf au chief lien dela Section et dique Soffara, et dela Municipalité de Jeening canton et d'istrict du bourg de l'Egalité departement de Daris Vigne Edme flande Batois en date du hunt deplembre mil dejot cont quatre vingt treize et affiche le meme jour als porte dels maison commune; après auti que Mudre shevalier et etagelique shurtier out en de clare à haute voir de prembre mutuellement pour mont, à jai prononce au nom dela loi, que Andre shevalieu et et hugelique thattens Chartier Sout unis en Mariage, Et Jai redige

depresent aute que les parties et les temoins ort Vigne avec moi sait enla mais on commande de leaurs les jour, mois et an approuve la Surcharge et la rature, dans le forges de l'acte

de deux, mots comme mulo et remonjes i'est famant the Chartieo

a. Mellelle a millesime mil sept unt quatre vingt treire

pafrant gochard benties Colleville 2 Millight Aujourdhui quinzieure jour d'octobre mil dept cent quatre vingt treire l'an deuxieure dela republique française une et indivisible à cinq houres Dumatin par Devant moi Brue flande Batois membre du fonseil general Dela fournieure decleaux département de Baris, les officier publie de la dite commune par deliberation du trente decembre dernice pour redigger les actes destinés à constater la naillanne, les mariages et le décès des citoques Sout comparus dans la maison commune, pour contracter mariage dune Engel Donninique Angol, fils de Jacques Angol agé de trente deux aus, angot enhand Doucheo, doucicilia dousla Municipalité dubourg de l'Egalité, Sujuis district de même nour, departement de Baris, fils de Jacques Angol Mortou ausi marchand Soucher, et de Jeanne latherine Seurier tous deux

Donnièrlies au Justit bourg Dei legatite, dante part Marie Louise Catherin Dupais, ages dedig neaf and données lies à Juans canton et district du bourg de l'égalité dé partement de Baris, cher le uloyen Jean Sapterte Dupuis don Onele, fille defens a Vicolas framois Dupuis envon Vivant Aubergiste à Orcay, District et departement devenue et Dix et de Marie Catherine d'renil, tous deux donnieilies enleur vivant au dit Oscay, les quels futiers conjoints étaient accompagnés de Juques Angot age de dougante Deux and, Morehand Soucher Tomicilie au bourg de l'Egatité pere dufutur conjoint, de Bierre Marcon, age de treate dix and, Marchand spicied domicilie encette Municipalité reie dans Jean, de francois Sesgranges, age de quarante dipans, e totaire, domicilie austi ensette e Bunicipalité, rue du four, de Nicolas Souis Garnon, age de vingt quatre and employe à l'adminis-- tration du bourg de l'égalité donnéilée aucette a Municipatité rue Saint Jean et de Jean Saptiste Dupuis agé dequarante ans, Marchen de Bois, Oncle paternel dela future conjointe auti dominibie ensette Municipalité rue poudan, Moi loue Batois après avoir fait teeture empresence des parties et des dits temoins 1º de l'aite de naissance de Jean Dominique endate Augotendate du quatre aouse mil dept unt Sois aute et un qui constate quil aft ne ledeur des mêmes mors et an - Du mariage legitime entre freques Angot et a Marie Cetherine Brenet, cy dessus denomines. Je de l'ule de naissance de Marie Louise Catherine Dupuis en date du vingt que may mil Sopt aut Soipante queixe portant que Marie Louise Catheren

Dupuis est née à Orcay distrible de Versailles departe ment de l'entre de l'est de les françois l'enneit Oise du legiteme REGISTRE mariage entre eviels françois Dapuis et Morie fatherine Premit. 3. de l'acte de publication de Mariage suite les faturs conjoints, dresse par moi Educe flande L'atori, le Sixue pres du present mois d'octobre et affiché le meme jour ela porte dela maison commune de deaux; après auti que Jean Dominique Angot et Marie Louise fatherine Dupuis out en declare à haute voix de prendre multirellement pour syour, jai pronome au norce delatoi que Jean Dominique Augot et Marie Louise Catherine Dupuis Sont unis en mariage et j'ai sedigé le present aute que les parties et les temous ont dique avec mer: approuve larature de cinq mots renjes cerume muls et les deux rensons des senots Versailles et de Seaufiere du futur conjoint et de flande fait enla maison commune de Sucamos les jones mois et un Susdits Jenn Donningue angoto Marie Certifinis J. Aug of p. Marcon Ricolan Supura Rebat a 2 Tally left

Aujourdhui quinzième jour d'estobre, mil dept cent quatre vingt treize l'an deregienne delarepublique française une et indivibile à dix heures du mateur par devant moi l'ine flande Datois membre du fonseil genere de la fommune de leaux département de Baris, Elu officier public de la dite commune par deliberation du trente decembre dermer pour rediger les ailes destinés à constater la naissance, les mariages et le deces des citoyous, Sout comparus dans la maison commune, pour contracter mariage, June part Gabriel de Jeugères, age de trente trois and, Science de pierres, domicilie encette Municipalité rue dupetet shemm, sils de feur Mene despengeres, tailleur de bierres el de Marie Vignand tous deux domicilies enleuvrivant, en la fommune de laint dornen Lulac, departement de la gante Vienne District du Dorat, Canton de Chatan pondat, d'autre part a Marie Jeanne Julie Soisel, agre de trente et un aus, donni ci lice anvette Municipalité, rue du petet shemm, fille de feurs Michel Jean Loidel, journalier et de Marie fallet don "proude, domicilies enleur vivant aubourg del Egalite, district de meme nom, departement de Baris, lesquels futurs conjoints staient accompagnes de Jean Guillout, l'ailleur de Bierres, age de quarante heut aus, de Sean Jeugeres, Science de Bierres, agé de vingt trois aus, Cousin du futur conjoint, tous deux donnicilies en cette municipalité, le premier rue dela Cour, et le cecond rue du patit Phemin, de Antonie Andre Godere, Cordonnier, age devingt trois and olde Dome Dierre Sugnet Sourchier agé de vingt deurs ans, tous deur donnérlies à Daris, rue du faubourg Saint Martin, Section de Sondy, e Moi Vous Claude Batois, après avoir fait lecture en présence des parties et des des date duringt octobre, mil Septant REGISTRE inquante neuf qui contatte quil eft ne à Saint Sornies Lulac departement de la haute viseine, District du Dorat, fauton de shatau pousat, Les Justils jour mois et au du lege time mariage entre Neue Jeugeres et e Marie Vignand oy dessus denomines; 2º de l'arte de naissance de Marie Jeanne Julie Loidel, endate du dours octobre mil dept cent Sois aute deux portant que eMarie Jeanne Julie Loisel eft nee au bourg de l'égalité, distruit de meme nous, departement de Baris, du legiteme mariage entre Michel, Jean Loisel et Marie fallet Son Syronse 3º de l'arte de publication de promette de Mariage entre les futurs conjoints, d'resse par moi some flande Batois, le digience jour dupresent mois d'octobre et affiche lememe jour ala porte de la mais on commune; après authi que Gabriel despugeres et e Marie Jeanne Julie Soivel out en De clare à hante voix de prendre mutuellement pour groux, jai prononce an nom delaloy, que Gabriel desengeres et Marie Jeanne Julie Loisel Sont unis en mariage, et jai redige le present dete que l'hnouse et les temoins out Signe avie mor, excepte Gabriel defengeres futuo spours et Jean Jeugeres son fousin qui out de clere nevavoir signer. fait sule maison commune de leaux les jour mois et an les ils. Gilliour Muriejenne Julie Luifel 400000 Buguet a subilit

Aujourdhui dipieme joud du decond mois de l'an deuxième de la republique française une et indivirible, a dix heures du matin, par devant moi Due flande Bators membre du fonscit general de la formenne de decan l'unité canton et district du bourg de l'égalité departement de Daris, Un officier public de la dite commune par de liberation du treute de cembre dernie pour rédiger les aites destinés à constater la naissance, les mariages et le de ces des celegreus, Sont comparus dans la mais on commune, pono contracteo mariage D'une port, Jacques La Roche, Jardinier, age de trente et un ans, donnéclie en cette Municipalité au shateau de heavy fils de Jacques da Roche ausi Jardinico et de Marie Louise Colson Son youse, tous deur domicilies dans cette unnicipalité au Sunt (hateau de Jeaux; D'autre part framoise Mogdeleine shorlotte La fresnaye, agre de veigt neuf aus, Domi vilice ente estaminipatité de desary district d'aleuron de parte ment de lorne, fille de fau shris le plus La fresurge, et de Marie a Magdeleine shevalier tous deux douncités dans le vivant du dit shristophe da presuaye enla durdite a Municipalité declees, liquels futurs conjoints étaient anompagnés de Guillement Champagnes fardinier, ègé de doir ante huit aus, Somicilie en cette municipalité de Juans au shateau du Just Juans, oucle maternel dufutio conjoint, de Jean Saptiste Manfra, e Maion age de quarante quatre aus donnécilie agalement enette municipal rue poudan, de « Intonie Soutte motte agé de quarante aus, Voitures de la Citoyeune Egatité, dominilie envette municipalité andustit

43

hateau de Juany et de la lande dochet fardining)

age de vingt deux aus

REGISTRE donn'eilie enla municipalité D'autony, conton el District du Bourg de l'Egalité de partement de Daris, moi Dune Plande Datois après avoir fait terture en presence des parties et des des temoins. 1º de l'aite de maissance de Jacques da Moche en date du vingt et un decembre unt dept cent doir ante deux, qui constate quit est un les s'untils jour mois et au du legitime mariage entre arqued La Roche et Marie Louise folson en dellas de nommes L. de l'arte de naissance de françoise. Maydeleine sharlotte La fresnaye en date du vingt trois fuir mit Sept unt Soix ante quatre portant que francoise Magdeleine shartotte Lafresnaye est me ente numicipalité de dees, district d'alonson deportement de l'orne dulegitime mariage entre Christophe Lafresneye et Marie Magdeleine Chevalico 3º de l'acte de publication de promene de Mariage entre les futurs conjoints dresse par moi Due flande Bators le dimembre vingtieme jour du mois Toctobre et affiche le meme jour ala porte dela maison com mune de dieany, apris austi que faeques da blocke et françoise e Magdeleine shortotte La fremange out en déclare à haute voir de prendre multirellement pour group, Jai promonce au nom delatir que Jacques Labboche et francise e May delaine Charlotte La fremaye Sout unis en mariage, et jai redige lepresent aute que la parties et les temoires outrique avec mes repepte et utoine soutte motte qui a de clare ne daviro diqued fact auta maison communede Surung les jour mois et au my dessus approuve la rature declip mots comme mulo et le remoys, se Cutte vateur a Armouville district de albout fort laureury departe ment decline et Dise 1. The Googley Lafresnage 2 Tall lef 698 Caufrer Chumpague dodo

Aujourdhui dourieme jour du vecond mois, de l'an deux ieux dela republique française une et indivisible, à des heures du mateu par devant moi some flank L'ators membre du fonseil general de la formenance de vicaux l'unité, conton et Distrut du boury del Egatile departe ment de Laires, Elu officier public dela Dete commune, par de liberation dutrente decembre derevier pour redigeo les artes Pertines à constate la naissance, les maria ges et le de ces des cetayens, Sont comparus dans la maison commune, pour contracter mariage; dune part, bun Jean Saptiste Sertrand, cultivateur, age devingt Six and, domicilie enath inunicipalité rue du puits, fils de la cerre dontrand auxi Cuttivaleur, en delisabeth Montgarni Son spouse tous deurs donnieilies en cette municipalite rue duquets; d'autre part blesabeth. Charraux, ages devengt eng and donnelle en cette municipalité rue poudan, maison du fitoyen Dupund, fille de feu theme Charrans tetterand domicilie en convivant enla municipalité de Souray, destrict de forbeil, departe ment decleme et orde et de e Harquerithe Aubert Son pouse; les quels futurs wayounts étaient aucompagnes de Jean Louis Denvit enthivaleur age de quarante neufand Dominilia en atte municipalité rue da paits, de Louis Plande Montgers Cultivateur, age devoir aute aus, dominilie enla municipatité de Daguly contou de shatellou, destriet du boury de l'égatite, departement de sand, de Joseph ferdinand Sortrand, agé de vingt quatre aus, cuttivateur frere du futur conjoint, de Jean Diere Sortrand, cutter ateur, age de

2 tughthois vingt deux aus egalement frere find Dufutur conjoint tous Deur Domicilies en alle munici REGISTRE palle rue derpuits, au domicile deleur pere, de Jean Saptiste Dupuis, marchand de bois agé de quarante and, dornicilie en cette americi patite mie fondan, et de Etienne Cherrans genon deshantier age de querante and dominitée en a numier polité de shorty Suoveine, district derbourg del Egalite departement de Baris, Moi Bruse Claude Batois après avoir fait lecture en presence des parties et des dets. temoins 1º de l'aite de naitance de Bierre Jean Bapteste Dortraine en tate Du vingt huit ferrier mil det unt Soisante huit, qui constate quel est me à Juans l'unité auton et destriet du bourg de l'égatite departement de Daris, les jour mois et au Sustits du mari age legitime entre burre dertrand et Elisabeth Montgarny ey dessud denominas 2º de l'aite de naissame de Elesabeth Charrang en date du ouze novembre, unit Septeent Sois aute huit, portant que bisabeth tharrange est nece enla municipalité de Souray distrect deforbeil, departement devenie et Disa dulegituire mariage entre there Charraus at Marquirithe Aubert 3. de l'acte depublication de promette de mariage entre les futurs conjoints, d'esse par moi l'Anne Claude Bators, le huitreme jour de la première de cade du dreond mois et affiche le meme jour ale porte dela maison ammune decleams l'unité, après authi que Bierre Jean Santiste Sertrane et Elisabeth Charraus out en de clare à haute vous deprendre muluellement pour pour j'ai prononce au nom delator que Burre Jean Saptiste d'ortrand et blisabeth

Charraus Sont unis en mariage, et jai redigé legresent acte quels

parties etles temoins ontivéque avu moi, excepte Jean Buire Norther

freredu futur voujoint qui a déclaré ne avoir signer ainsi quelafate

voujointe fait en la maison commune Le jour mois et au

Surdets

Benoist Bertrand & Bectrand

E charost Dupicing

Mangaruph

Fallif

Aujourd'hui quatrierne jour dela Seconde decade du Second mois de l'an deux i êure delarepublique française une et indivinible, a Six heures du Soir, par devant moi 1dine flaude Batoir membre du fouseil general de la formune de Suaire d'unité can ton et district du bourg de L'égatité de partement de Bario, blu officier public dela dite commune par délibération du trente décembre dernier pour rediger les artes

Destrois à constate , la naissance de les mariages et le Bresses des interior commune, pour contracter mariage, d'une REGISTRE part Joseph Le et oir, citorjent age de trente et un ans, fils de framois Le nois manouvries et de fene Ceanne fointesse, tous deux donnicities à Longsvy distruit de Dôle departement du Jura; d'autre part flande Dermand faillours, agre de vingt neufand, Donniei lier en cette inunicipatite aupsetet Chateau de Juans, fille de feur Jaeques failloux et de Therese Noisson domicilies enleur vivant, enla municipalité de Dôle, distruit de même nous, departe -: ment du Jura; Les quels futurs conjoints étaient accompagnes de Dierre Menard fitoyou, agé de conquante conq aus, donnieilie en cette Municipalité, aufhateau de creaux, lieu dit la menagerie, de Joseph Le Monne fitoyen, age de quarante eing and, donnéilie à Baris Section de Brutus, de Louis Constant Godmus, Elaqueur de la utoyenne égatite, age detrente quatre aus et de Claude Louis françois Aouget, Jardiniso, age de vingt huit and, lous deux domicilist en cette municipatité, au Justit shateau lieu det la menagerie; moi Dune Claude Bators après avoir fait lecture empresence des parties et des Dits temoins 1.º de l'aite de naissance de Joseph Le evoir qui constate andate du vingt eing mars, mit dept cent doirs unte deux, qui constate quil eft ne a Longsby, district de Dole, departement du Jura, du mariage legiture entre francois Le soir et Jeanne somtette cy destres Denomines 2. De l'aite de naissance deslande Bernard faillours en date du quatre de cembre mit dept unt doir aute trois, portant que flande Dernard faillouse est nee à Dole, distrut de meme non

departement du fura, du legitune Mariage entre Jacques faillours et Cherese Mortson. L'aline de bublication de promesse de mariage entre les futurs conjoints, dresse par moi loure flande Bators, le vingt deptreme jour du mois d'octobre vieux d'yte et affiche le meine jour ala porte de la mais on commune de Junite, après aussi que Joseph Le noir et Hande Bernard faillours out en déclare à haute voir de prendre une tuellement pour Groves, jui prononne au nom delator que Joseph le avoir et flande Sernard faillours Vort uns en mariage et jai redige lepresent acte que les parties et les temoins out d'que avec mer

tait enla mais on commune de Juans les jours mois et au ci dethe approuve la rature ded eux mots comme mulo et le renvoy dans le corps de l'acte d'omicilié envette municipalité au chateau de Juans lieu de la menagerie : jobbe Now 19. Acres de Carllona 19. Lonnoine De La Rougest

C. L. f Rouget

in a latous

Aujourd'hui octodi dela deuxième decade de Sumaire, de l'andeux ieux de la republique française une et indivisible à Sept heures Dentois, par devant moi & Dune flande Baton -

membre du souscil général de de la summe de ficient publice de la dite commune pad deliberation du trente decembre dernier pour redigio les ades destinés à constator la naissance; les mariages et le decès des citoyens, Joan comparus dans la maison commune pour contracter mariage, Dune part Jean Saptiste et Michel Laine, age de trente et mans cutterateur, Domicilie encette municipalité declarur l'unité departement de Baris, fils de Jean Sajiteste Laine, aussi cuttivateur et de Anne Gubin, tous deux domicilier dans les Suidites Municipalités et rue; d'autre part etime Misabeth Victorie Duval agre de quarante deux aus, domicilier en cette numicipatité rue du muits, fille de Bhilippe etbichel Duval, Jardiniew al de etbarie Latherine de Marue et Veure de Gregoire Manfra, macon Domicilie en vou vivant dans cette municipalite rue du pents, lisquels Bhilippe Michel Duval et Marie Catherine De Morne Sont egalement domicilies en utte municipalité rue du petet chemin; lesquels futurs conjoints étaient accompagnes de Jean Sapteste dame pere dufutur conjoint, cuttivateur, agé de cinquante cinq aus, domicilie en alle municipalité rue foudan, de Michel Le lloy, Charpentien, age de cinquante huit and egalement Domicilie en alte municipalité: rue dupuits, de Bhilippe ettichel Duval pere de la future conjointe, age devoir aute Dir aus, et de Bhilippe Louis Duval frere dela future conjointe, age de grearante et un and tous deurs

Donnieilies en atte muvereipatite rue du petit chemin, Moi Edme flands Batois, après avoir fait l'enture empreseure des parties et des dets temoins 1º delacte de naissance de Jean Saptiste a Michel L'amé en Jate de vingt Janview unit Sept cent Sois ante trois, qui constate quit est nev Junité département de Baris du légiture mariage entr Jean Daptiste Laine et Aune Jubin ey dessus denomines. L' de la de naissance de Aime Elisabeth Victoire Duval, en Tate duvent d'externbre mil dept cent cinquante et un portant que et une Mission Victoire Dural est nee à Gentitly district dubourg de l'égatite departement de Baris, du legitime mariage entre Bhilippe model Duvat et Marie fathesine De Marie; 3º del aete de publication promette de mariage entre les futurs conjoints, drette par moi lour Claude Bators, le cinquience your dela Seconde Du Veront mois de l'an deux ieux dela republique française une et individu et affiche le meme jour ala porte dela maison commune de leany l'unité, après authi que Jean Baptiste Michel Laine et Aun Uisabeth Victoria Daval out en déclare à haute voix deprendre mutuellement pour epour; jai prononce au nom delatoi que Jean Dapteste Michel Laine et Anne Elisabeth Victoire Dural Sout unis en mariage, et jai redige lepresent acte que les perties et les lemound out d'igné avec moi, excepte Jean Baptiste dans peredufutur voujoint qui a de clare ne davoir viguer.

Jesting tip Seaux les jour mois et an B Michiel Lance 2.60, duval prinduval : 2 Fall 14 Michel beroy 8-5 SWYOUS Aujourd hui Duodi deta troisième Decade de Sumaire, de l'an deux ieme dela republique française une et indivisible, a cinq peures du viv, par devant nur Edme flande Balvis membre du fonseil general dela commune de Juans l'unité fauton et district dubourg de l'égatile departement de Baris, le officier public dela dite commune de desany par deliberation du trente decembre dernier pour rediger les ailes destines à constaler, la maissance, les mariages et de ces des crioyens contromparus dans lamaison commune pour contracter mariage Dune part, Jean Sapteste Cessier, Cetoyen français age de treute Deux aus, donnécitie encette numicipalité rue Dufino, fils de fen Jean Baptiste Cessier vigneron et de Marie Jeanne Serthau tous deurs domicilies au vivant dupere à Wry Sur Some District de forbeil departement deveine et Oise; dantre part Anne

Therese Louise hauvot, agrè de trente quatre aus, donniei lice en cette municipalite rue Dufono, fille de Louis Chauvot et de Marie Aune Sequin tous deux données lies à Baris rue du faubourg Montuartre, les quels futurs ionjounts étarent auonipagnes de Jesu Sapteste Cerier, frere dufutuo conjoint, citorjen français, age de einquante deux and Domicilie à Baris rue Du barg, Seition de fontaine de Grenelle, de Bierre Joseph Mouvielle, ceto you frança aye de treute huit aus, de francois vienon Ballebot, citoyen age de emquante quatre aus et de Martin et llis, cetoyen age de cinquante quatre and, tous trois donnicilies encette Municipalit rue du puils, eMoi Educ Claude Sators, après avoir fait lules en présence des parties et des dits le moins 10 de l'aite de naissan de Jean Santiste Cessier en date du quinze aousse, mil dept cent Soissante et un, qui constate quil est ne à svry Sur Seine an vurits dulegitime mariage outre Jean Santiste Cettier et Marie Jealine Borthau cy dellus De nommes h. de l'acte de Naissance de Aune Cherese Louise Chauvot en date da vingt down fanview, mil bept cont cin quante neuf, portant que Aure Cherese Souise Charavot eft nee à Courry district d'Aux erre département de Lyrine du légitime mariage entre louis (hauvon et Marie et une Sequin. 3. de l'aite de publication de promette de mariage entre les futurs conjoints, drette pro mos liters Claude Bators, le nonodi dela deuxienne de cade de Srumaire, et affiche le meme jour ala porte de la maison commune deckeaux

Sune Cherese Louise hauvol REGISTRE out en déclare à haute Vois de prendre mutuelle ment pono le spous, jai prononné au nom dela loi que Jean D'aptiste Ceriev et Aune Cherese Louise Chauvot Sout unis en mariage, et jai redige le present aute que les parties et les temoins out dique avec mer. fait enla maison commune de Sceams les joico mois et an Vurdits. of Montier Malling at & shows ot 6) Janous wells f. Pallebos in Satory Aujourdhui destidi delatroisieme décade de brumaire, de l'au deuxieme delarepublique française une et indivirible, à Sept heures du Soir, par devant moi Educe flande Batois membre du fonscil général dela formmeme de Juans l'unité département de Baris, Elu officier public dela dite

commune par deliberation du treule de combre derniso pour rediger les actes destines à constates la naissance, les mariages et le deces des cetoyens Sout comparus dans la maison commune, pour contracter mariage, de port, Jean thenine Garnier fullivaleno, age detreute trois and domical envette Municipalite rue duforer, fils de feu feau Mienne Garnier cultivateur et de Marie Atune Le fog domicilie en Son vivant rue Dufouv; Dantre part Genevieve fourtinas ages devingt trois and -Domicilier en with unmicipalité rue du fono, fille declymphorien fourtinat Cultivation et de Marie Jeanne Martine tous dens Donnieilier encette municipalite rue du four, les quels futurs conjount etarent accompagnes de Bierre Garnier cultivateur, agé de cinquent neuf and, de Bierre Jean Baptiste Manines Garnier, cuttivateur age devingt neufans, tous deux donni lies en cette municipatité rue du peuts, de Antonie desirard Jardinier, age devingt huil and et de evicolas Laine, e Maion, age de quarante and tous de Egalement Domicilies enutte municipalité rue du puils, etboi l'une Claude Datois après avoir fait lieture supresence des vortics et à Its temous 1º delante de naissance de Jean Mienne Garmer en date du deux fevrier mil depet unt doir ante, qui constate quitef ne à cours l'unité les jour mois et au Susdits du légiture maring entre Jean Mienne Garnier et Marie Anne Le log cy dettus denomines: L'de l'acte de naissance de Genevieux fourtinat en date du trente et un de cembre mil dept cent dois ante dix, portent que Genevieve soutinat est nece à vanue l'unité departement de

Mayshuit Courtinat et Marie Jeanne REGISTRE Courtina Martine 3 de Parte de publication de promette de mariage entre les futurs conjoints dresse par mos some flande Gators le décadi detatroisieme decade de Sum oure et affiche lemene jour ala porte dela maison commune de Jeans; après authi que Jean thierme Garnier et Genevieve Courtinat out en déclare à haute vous deprendre mentreelle ment pour your, jai prononce, au nom delatoi que Jean Etienne Garnier et Genevieve fourtinat Sont unis en mariage et jai redige le présent ute que les parties et les temoins out vigne avec moi excepte Dierre Garnico qui a declare nevavoro Signeo ain si quela future conjointe fact à deaux l'unite les jour mont et au c'untels approuve la rature d'un mot rayé comme mul garnie Garnies 2 May officier public Aujourdhui Septième jour defrimaire, delan deux seine dela republique française une et indivisible, à dix heures du matin, par devant mor Edme Claude D'alois membre du conseil général dels sommune de Juans l'unité département de Baris, Elu officier public de la ditte commune par délibération du trente decembre dernier pour rediger les actes destines à constater la naissance, Es mariages et lede ces des citogens, Sont comparus dans la maison commune, pour contracter mariage d'une part Jean Baptiste e vicolas dela Cour

Maion, age de vingt deptano domicilie entette numicipalite rue du petet chemin fils defen e dicolas dela four fordonnier et de Marie fathem Detrou tous deur domicilies davivant du pere encette numicipalité sue du polit chemin. Dante part blose Maric Anne Moulle; ages de vingt Sept and dominities enrelle municipalité au cy devant shateau des seaux fille de evicolas e Wouller charetier au cy devant chateau devicaus et de Juzanne Baillart tous deur y demeurant, les quels futurs conjointe etaront aus upagnes de Julien Broust Estoyou, agé de querante vert ans dominilie à Baris rue des vieux Augustins detion de Guillann Cell, de Gregoire furin, Charpentier age de quarante trois aus domicilis en cette eMunicipalité rue du puits, de Jacques Morel Vitrier, aged trente quatre and dominilie envette municipalité rue poudan et de francois Squibautt, Maion agé de vingt dix aus donnicilie authi en alle municipalile rue dupetit chemin. Mor Brueflande Baton après avoir fait lecture empreseure des parties el des des temoins 1º de la de maissance de Jean Baptiste et icolas dela four endate du vingt dept quillet mil dept cent doir ante dix qui constate quil aft ne à die aux l'unité les jour mois et au dustits du légitime mariage entre solicites de la sono et a Marie fatherine Betron ey dessus de nommes 2. de l'ant de naissance de blose Marie Anne Moullez en date du vingt qualit quillet mil dept cent doissante dix portant que blose Marie et une Moullez eft une à Juanux l'unité departement de Daris du légiteur mariage entre exicolas «Moullez et Suzanne Baillert. 3º de l'aite publication de promette de mariage entre les futurs conjoints, d'reste p moi Poine Claude Bators le Juntième jour de formais et affiché le meine jour FEGISTRE à la porte de la mais on commune de decaux l'unité; après autri que Joan Dantiste a l'éclas de la four et Nose a Marie Aune a Moulle out en de clare a tiente vois Seprendre untuellement pour your, jai prononce announ delatoi, que Jean Daptiste evicolas sela four et hose eMarie et une Moulle Sout uns en mariage et jai redige lepresent alle que les parties et les te moins ont d'que avec moi fait enla mais on commune de vicame l'unité les jour mois et an dusdits Be Sicholar de la Como Vima moulle - 1 6 voust funcis Simboux of Morels Gefwin nonville Salville

Aujourd hui Tridi treizierne jour de frimaire de lan deny inne de la republique francise une et indivisible à oure heures du matin, par devant moi l'onne flande Betons membre desconseil general de la commune desceaux l'unité destruit dubourg de l'égalité departement te paris, llu officier public de la dite commune par deliberation du trente décembre dernier par la paris des des aitoyens dont comparur dans la mais on municipe pour contracter mariage d'une part finni Chonissen forloger Agé de trente dix and ne en la ville de Beco pays de diage conte de los donciels à Baris rue Coqueron de lion de Guillaume Cell fils de Bierre Chonissen Celtévaleur et de feux Christine florentine Deanfays tous deux dominitées en la ville de Beer pays de diage comb de los de los d'autre part Marie

Constance da Moche ague de singt et un mes donnieilier envette municipalit an ey devant Chateau Decreaus fille de Jacques La Moche Jardinier el de elbanic donise folson tous deux donnicilies au dusdit chatian declusaux lesquels faturs aujoints étavent anompagnes de Mathieu fonte porloque age de trente ung aus donnicilis à baris rue liquelone dection dufontrat Social de Jean e Sicolas Schmit, porlogeo agé de trente ment and dominité à baris rue Coqueron déchon de Guillanue Cell, de Deuis francois Dura fardinico agé de trente neuf aus beaufrere dela juture conjointe donnicitée à Basty Butrict de framiade departement de Baris et de Guillanne (hompaque fardinier, age revoisante huit aus domicilie envelle municipal an subsit chateau devicain Onche maternel delafuture conjointe, Mor Drue lande Datois après avoir fait leeture empresence des parties et desdits temons 1º delacte de naissance de genri Chonissen en date du din Janvier met dept cent singuante dept, qui constate quil est ne enlaville de Bear pays deliege write de Loon les jour mois et au Justils, du mariage legiline entre bærre Chommen et fene Christine florentine Deanfays L. de l'arte de naissance de More Constance La Moche envale du Sept juillet mil Sept cent Sois aute dourse portant que e Marie sonstance la Moche est me à vienne l'unite district dubourg del Egalité département de Baris dulegiteure mariage entre Jacques da Moche et Marie donne folson De Destaites de publication de promotte de Mariage entre les futurs conjoints dresses par mer Dune Claude D'alors le quatrieure pour de fri maire et affiche le meme jour ala porte de la maison commune de cheans, amis que par l'officier public dela cherdite deter de Guiltanme Cell public at effiche le Diquessejono de frimaire au chif lieu de

la Section et Signe Louis Nouve après la Caussi que faithe declare a houte vory Seprendre untirellement pour Pyroux, jai pronomeran nour delaloy que feury Chonissen et Marie Constance La Noche Sont unis en mariage et jai redige leprésent sete que les parlies etles le moins ont Signé avec Sait enla maison commune de Seaning l'unité les jour mois et en Saits not havoche a bampagne Saroche D. & Dusu in I allowed Tresent Degiste Ofon It arrother saw your maire ID officer municipans of Law Velow de la publique une It wish of the Therish of an Selow de la publique une It wish of

Liste Myhabetique des mariages Le Gendre Vienon Baul et e Marie Angol Jean Dominique et Morie Louise Catherine Dupins Jeanne Generiere Vangeleen Le « Sois Joseph et Claude Mermand Louvet Jean Ste et Marie e June of Stol Bertrand Bierre Jean Ste Lucas Shilippe André et a Maria Mergenac Alexandre et Angelique Micole fonteille Chevalier André et eAugelique shertier Shevillen Shorles et Catherine et bouller forestois Mathrew et Victoire Osfelen Jean e Marie et Marie Louise Constance Gervais. Victorie Vivient Duchemin Antoine Mathiew on Louise Bothiev Tigeon Claude et Marie Julie de Large Tochard francois Dominique Jypolithe et l'engeres, de, Gabriel Rene et et barie Marie Aure exicolle Le sointe Jeannie Julie Loisel Puissant Jean Thomas et Esperance Polibel Jean & ierre et Marie Therede Guenard Roufsenie Jean francois et flaudiuc. Folibet Bierre Marie et Elisabeth Louise el Gertrand Garnier Gean Etienne et geneviere.
fourtinas.
formier Bierre framois et Elisabeth Saulnier Bierre Adrien et Therese Saunier Jean Bierre et a Morie Genevieve Soutlemotte Le Mible. Grenny Leonard et Catherine Julienne. Cestien Jean Bet Nume Therese Jacon Daniel Genri et e Marie Louise Louis Chauvon Thomissen Genery et Marie La Pour, de, Jean Ste e Vicolas et Aute Marie Anne Moulle Laine Jean Ste Michel et Anne Elisabeth - Victoria Duval a stocke Jacques et francoise Magdeleine Charlotie da fremaya ourcut flands francos et attolaide fatherine Dastel

Lunier fewithet u 30 Decembre 1793 41794 Legistre Simple Et fuppstemuntaire Qualte singt breize (sieur stijle) pour servir adrisser 1) ublications de-maniage aux lemmes der loix der vingt Septemble et der et autres subsequentes, il les acter depublication acter de non concellation de mariage, 2º les acter de non conciliation qui oppositions dorsent être dresser par une officier Municipal pour parvenier au divorce; et encore pour servier a la mentione fommaire des oppositions à mariag Le dit Régistre fourni lu Exécution de la loi du sept frimaire et soutenant drente deux femillets Poter pour premier st dermier It paraphie par nour Plenude audre Le sage, L'isident De l'administrate Du district de l'égalité. Le premier misone l'an le De la l'epublique françoire Vue It Juvivisible, L'an deux ieure Delarepublique française une et indivirible, aujourd'hui disneuvien jono de evivos, elloi flande lane Batois membre du fonseil general dela commun de Leaux l'unité, nomme officier public dela dite commune par deli beration de trente de cembre mil Sept cent quatre vingt donze à l'effet de recevoir le neus de naissances mariages et de ces des utoyens conformement alabi duringt destembre und depet cent quatre vingt dours, as a jourdhei, heure de midi public à hautevoir

Devent la porte exterieure et principale de la maison commune de Jeans l'unite que Martin Allix, fitoyen age de conquante conquante conquante conquant matel dela Jaye Malherbe District de Louviers, Itparlement de d'Eure, donni ei lie ensette municipal rue de Voltaire fui deserge Vartin Allie Phuillier et de e Marie etune Belgas tous deux dominilies deleno visant à la haye Matherbe et Misabeth Gillet nei ente numicipalité de ault, des briet de étathel, departement des Asdennes, agée de cinquent quatre and, domiciliec ente municipalité de strateur district du bourg de l'égatité departement de Baris fille de veux Chomas Gillet Labouremo et de Jeanne famus tous deux donnécilies deleur vivant enla municipatité desault distriel de Methet departement des Ardennes, Intendacent faire redigeo pas de vant mes le vingt quatriene jour du present mois er ivos à cinq heures du voir, tute deleur mariage conformement and dispositions delator duringt deptembre mit dept ent quatre vingt doure It fai en execution dela même loy, fait afficher la presente publicatio par extrait, à la principale porte de la maison commune de cette communante de desaus lunite approvere les renvoys l'officier public dela fornume de Chaterray distruct du bourg de l'égatité département de Baris. (1) Ally éf.

Lan deuxième dela republique une et indivisible, aujourdhui diphuitième jour de pluviose, ethoi llande l'dune Patois membre du conseil général de la commune de deaux l'unité, nommé officier public de la déte Commune par deliberation dutrente de cembre mil deptiont quatre vingt doure (vieux étyle) à l'effet de recevoir les artes de naisfance mariages et de cis conformé ment à la loi du vingt deptembre mil dept cent quatre vingt doure (vieux étyle, ai, ce jourdhui, heure de midi, publié à haute voix, devant la porte extirieure et principale de maisson commune de deaux l'unité que Gil bot fain aut forgaron, agé de

single of Dans and, Source lie à Destito de Paris rue de Vangirare du visant du Bere oute elleure patition de linieres, departement du she et Abarie du loinelle elleure de Municipalité en Donie Illies entette Municipalité rue elleure entendaient source deux donnéelles entette elleure pour de voir de prisentes entendaient source de lois l'act de leur mori de vingt deux ceme jour du mois depluvier à huit hourse du soir l'acte de leur mariage, conformément unis mois depluvier à huit hourse du soir l'acte de leur mariage, conformément unis dispositions de la loi devingt coptembre mil dept cent quatre vingt coure vivens despersent de la prisente publication par extrait, alse principale porte de la maison commune decette wennemante de leaure extrait, alse principale porte de la maison commune desette wennemante de leaure fait à cleaure les jours mois et en lustils. La principale de vingt aux donnéelles emette Abans espainte.

L'an Deuxieure dela republique une et indivisible, le vingt quatrieure jour du mois de pluviose, moi l'aude Educe Batos membre da fonseil général dela commune de Deaux l'anité nomme par déliberation vatrente de combre mil l'ept vere cevoir les ailes de naisfame moriage d'eptout quatre vingt donçe (V.S.) à l'effet vere cevoir les ailes de naisfame moriage et de la conformement à la loi du mingt l'eptembre mil dept cent quatre vingt donçe (V.S.), ai, a jourdant, henre de midi, public à haute vings, devant la porte de virge et principale dela maison commune des leaurs l'unité que porte de la volume et principale de la maison commune des leaurs l'unité que et les partes et boullé l'ailleur, agé devingt hent ans, donnicité à Baris, rue de l'espandre a boullé l'interne, fils de farques et boullé et de l'anité vie de l'unité et de fatherine l'inst tous deux donnicités à leaux l'anité rue de l'unité et de fatherine l'inst tous deux donnicités à l'anité rue de l'unité et de fatherine l'inst tous deux donnicités à l'autre de l'unité et de fatherine l'inst tous deux donnicités à l'autre de l'anité rue de l'unité et de fatherine et pagel agée de vingt l'in aus donnicités entette une plagel rue faqel, agée de vingt l'en aus donnicités entette une plagel rue de l'appendre de l'autre de l'anité une de fayence de colien et de l'hagdeleine l'agen lon lipouse tous donnicités de fayence de colien et de l'hagdeleine l'agen lon lipouse tous deux donnicités.

Duvivant dapere encette ununicipalité rue de Marat, entendaient faire redigo par devant moi Le vingt Septième jour du présent mois depluviose, deux heures aprimidi, l'acte de leur mariage conformé ment aux dis positions de la loi d'uningt Septembre mil Sept cent quatre vingt douvre (8. S.).

il la primi pale porte dela weison commune se cette communante de ceaux l'unité

fait à Sceaux l'unité les jour, mois et un Susdits.

L'an deux ieure delarepublique une et indivisible le troisieure jour du mois de Venlose, Moi Claude Dune Batois membre du fonseil général de la four mune de Jeans l'unité, nommé par d'eliberation du trente de cembre mil Sept cent quatre ving tioner (V.S) oficien public de la dite commune à l'effet de recevoir les ales de nais fances mariage et dessi des citoyens, conformé ment à la loi duringt Septembre mit Sept cent quatre singt doure

(V. S.), ai, ce jourd hui, heure de eMidi, public à haute voix, devant la porte extensure et principale de la maison commune ou seaues que Jean Martin David, Crevieur age de trente Sept aux, veuf de Marie Jeanne Daval, doministie encette ununicipalité au ci devant chateau, filitéensonis David de Souvieur Vigneron et de Marie Jeanne Moran doministie à Grand - Vaux Commune des avigny, Suo Orge, District de forbeil - departe ment Deseises at Oise et Merie e Magdeleine Jacob, Veuve de feu Louis Jean Langlois, Cétoyen, age de treute neuf and dominissée encette ununicipalité rue le Belletie de le la des des des des la langlois.

de huitieme jour dupresent mois de Ventose, huit heures du voir, l'aite deleur mariage, conforme ment aux dispositions delalor du vingt Septembre mit septem

Braisione. Douze (4.5). Et jai en les ecution de la même 300 518 loi, fait afficher la presente publication par extrait, ala principale porte dela maison commune de cette communante de l'enur l'auité. L'approuvé le renvoi et de francoise he Hinière fait à Seaux l'auité les jour mois et au Sustits. 1. 2 all flet L'an deux veine dela république une et indivisible le dissieure jour du mois de Ventose, Moi Claude Edme Datois membre du sonseil général de la communede Juans l'unite, nomme officier public dela dite commune par délibération du treute Décembre mit Sept unt quatre vings douze (V.S.) à l'effer de recevoir les autes de naitances, mariages et de ces des citoyens, conforme ment à la loi du vinge deplembre mit Sepacent quatre vinger Doure (V.S.), ai ce jourdhui, houre de midi, public'à haute voix, devant la porte exterieure el principale dela maison commune de dieaux l'unité, que d'ierre Duches ne, notoire public, agé de querante cinq aus, Donnieilie à Baris, rue Antoine, Section de l'ardenal, fils de Bierra Duchesne, cetoyest Domicilie en la commune de Ceffonds, district de Saine Dixier, departement dela gante Marine et de fence Anne Vielchert Son yourse, et Marie Magdeleine Phetese Riques, agée devingt eing aus donnéilisé enla commune de Jeany l'anité, Distreit de l'égalité, de partement de Baris, fille de Joseph gaspari- Riques- Etoyen el de Marie Magdeleine Generave Musuico, tous deux domicilies enla Surdite Maniei polite de Juany rue de l'unite, entendaient faire redigio pas devant moi le treizieure jour du present mois Ventose, deux heures après mid, la te delens mariage conforméz ment aux dispositions dela loi du vingt Septembre mil Septembre mil sept cent quatre vings Et fai eur exécution de la même loi, fait afficher la presente publication par extrait à la principale porte vela mais en commune d'atte communante de dans so fait à Juane l'unité les jours mois et au Justits . De l'été

L'une Bators membre du pouseil general dela commune de Scaus l'ante, nouve offices public dela die commune par deliberation du trente decause l'unité, nouve offices public de la die commune par deliberation du trente decause unit dept cent quatre vingt donce (Sute exclave) à l'offet de recevoir brailes de neinfaines, mariages et d'és des cidents conformément à la loi du vinight deptembre, mil s'opt cent quatre vingt donce (Super esterieure et principle ai, ce jourdhui, heuri de missi, public à haute voirs, devant laporte enterieure et principle de de mais on commune de Jeans que Jean gregoire Donttemotte Gendien des Salles du ci devant chatem de Jeans l'unité, agé de treute dry aux données é unité municipale et devant chatem de Jeans l'unité, agé de treute dry aux données é autient municipale de Maydeleine Guillour et Louis Soidin, agés de treute quetre aux données à contemps als la la de de de de de de de de l'entre de l'autie de l'entre de l

ila principale porte dela maison unumune de cette fommunante de demos l'unité.

fait à Juany l'unité les jour moiset au dusdits.

of public

L'an deuxieure dela republique une et indivisible le Six Germinal, Mos (lauke lome Batois membre duforseit general dela fommune de Suan l'unite, nomine officier public dela dite commune par deliberation du truite de aurore mil Septembre quatre vingt doure (Style esclave) à l'effet de rucerir les actes de naissances, mariages en décès des citogens conformément delos du vingt Septembre mil Septemb quatre s'ingre doure (Style esclave), ai ajourdhui, heure de midi, public à haute voix devant la porte exterieure et principale dela maison commune de cleans l'unité

gue françois de flair, employé bans MINUTE actle commune rue de Moltaire, filisse françois de flair Cordonnier et de estante Source De estruliu tous deux donnier lies en les sentites commune et due et a Marie Marquerithe Beulier, agée de vingt un and, donnier lies en les Beure Beulier, Citoyen et de Marie Marquerithe Geulier, agée de vingt un and, de Bierre Beulier, Citoyen et de Marie e Marquerithe Guilborg tous deux dominités enla commune de Agatile entendaient faire rediger par devant mon le onzume jour du prisent mon Graninal à Sopt hours du loir l'aite delmo mariage conformément aux dispositions delaloi de vingt deplombre mil dept unt quatre vingt dour e (stople exclare) et jai mérceution delanceme loi, fait afficher la prisente publication par extrail als principale porte dela maison commune de este communante de Scaux l'unité.

fait à Juanx l'unité le jour mois et au lus dits raye une mot comme mul

ARCHITES T

MUNICIPALES -

y untruence.

L'an deuxième Alerique bique une et indivisible le vingt deptreure jour du mois de germinal, moi lleude Dune Batoit membre du fonseil genéral sels commune ou leune l'invite nommé par deliberation du trente décombre mil dept ent quatre vingu doure (tyte esclave) officier sels dits commune public dels dite commune jalisset de recevoir les artes de naimance manage et de ies, conformement à alaboi du vingue deptembre mil dept cent quatre vingt doure style esclave) ai, ce jourdhui, heur de midi, public à haute vinge, desant la porte es trente huit and dels maisson commune que Jean Mayand Macon, agé de trente huit and doministic en atte commune rui des Sansentottes sits departement dels vienes fours de parte ment dels haute vienes et de forme et de la peuple District du Dorat departement dels haute vienes et Marie a liebe le Blanc agée de trente leur doministice en atte

in a sally

vigneron et de Genevieve Duches ne domiciliée emette communerais de Notture ______
entendaient faire rédique par devant moi le premier jour du moi de floreal à huit
heures du viro, late deleur mariage conformement aux dispositions de la di vingt
Septembre mil Sept unt quatre vingt douvre (Style esclave)

Et s'ai en execution de la même loi, fait afficher la presente publication par extrait, à la principale poite de la maison commune de cette communante de le ceux l'anité set avecent l'unité les jour mois et au Sustils rayés Sept mots comme mulo.

1. Daloslif

Aujourshui quinzieme jour du mais. Lan deuxiome delarquedique desertais indivisible aujourshulequinzieme jour Dumais floreal moi Claude liture Batos membre du conseil general dela commune de Seanex l'unité nommé officier public dela dite commune par deliberation d'atrente décembre mil Sept unit quatre vingt donze (Ityle esclave) à l'effet de recevir les acts de naissances, mariages et Décès des citorques, conformément ala loi drivingt deptem dre mil sept cent quatre vingt donze (Ityle esclave), ai cejorisd'uni, heure de mi di public à haute voix, desant la porte exterieure et principale dela maisme commune de Seanex l'unité que Baire Scraphin hebert, fuisinier, agé de vingt six aus, dominité emette commune fils de Gervais hebert, Journalier dominité à arthieulle canton de Marquerithe d'inde; et allantes fourtois agée de vingt six aus, dominitée en atte commune rue de sotteure fourt de contrais de funt et de francoise Dubris dominitée ente commune que l'inchang, d'à use de l'ent, separtement de la Absente enten direct faire redique de l'inchang, d'à use de l'ent, separtement de la Absente enten direct faire redique

par der aut le din huit de present comment des pontions dela loi devingt depleabre mil dept aut quatre vingt doure style estave).

Et jai enerceution dela même lei, fait afficher lapresente publication par

Et jai energéention de la même lei, fait afficher la presente publication par extruit, à la principale porte de la mais on commune de fette communante de deaux l'unité

L'au deuxième dela république une et indivinible, le jourd hour dix mentienne jour de mois seftereal, moi Claude lome Batois Batois membre du ouseil général de la commune de disaux l'anté nomme officier public sela dete commune par déliberation dutrente décembre mil dept cent quatre vingt doure (Hyte esclave), à l'effen de recevoir les actes de nacesames, mariages et decès, comprusement à la loi du vinge deplembre mit dept œut quatre vingt doure (Style esclave), ai, apour heure de midi, public à haute voix devant la porte exterieure et principale dela acaison commune de Ceaux l'acuté que Bierre Guethier natif dela motte Tylly Tilly, Fistrict de er ogent sur Seine departement de l'aute ayé de vingt huit aus, domicilie depuis dix mois enla fommune de Brancier maison du fitoyen farriere fils de Jacques Ganthieo manouvrier et de Catherine Marian des pere et mere domicilies au dustit lieu de Motte tilly: Et e Marie Louise Le Vieux native de froth departement du Calvados agre se viagt neuf and dominitie enla commune de Brancier maison dufitoyen farrière depuis trois mois et au paravant en celle de Scenus l'anite departement deparis pendant trois années consécutives fille de feux Laurent de Viene et de Morie Catherine Dejardius des pere et were, tutendaient faire redigeo par devant

l'officier public de la commune de Grancier après les delais velaloi expires, l'acte deleur mariage conformement alalor dervingt deplembre mit dept aut quatre ringt doure et jui energiention dela menne les fait afficher la presente publication par co trait alaporte principale de la maison commune de cette communante de Sceame l'amilé.

fait à deaux l'unité lesjour mois et au dustils rayé trois moto comme unle etapprouse

le reuroy rejourchui

allottet.

Aufoferdhui Lan deur jeune delarepublique une et indivisible le ringt dipienne jour du mois defloreal, mis Claude l'avre patois membre dufonseil general de la formanne de Seaux l'unité nomme officie public dela dite commune pardeliberation du trente de cembre mil Systant quatre vingt deure thyte esclave à leffet dereuvoir les actes de unessauce mariage et deces informement abolo dervingt Septembre mil Sept cent quatre vingt derve Tyle exclave si a jourdhui, heure de midi, public à haute virp, devant la porte exterieure et principale de lamaison unumune de Juanité que sharles framois de febre natif de fecamp departe ment de la Seine inferieure agé de trente trois aux dornicilie entette commune rue de Mort, titoyen framais, fils de de bierre defebre fournalier et de Marie Catherine he Sonergeons trus deux donnéeilies enlaformmane de feramp departement Suidit et Morre Genevieve Soquet Veuxe de feu ericolas Chemin en anvivant fardinier agre de vingt dept aus donnéelie envette commune rue de Arutus, fille de feur Clande Soquet endon vivant chapelier à Montshery et de Marie Marquerithe péraut du pere et More enten daient faire redigeo faite seleur par devant mir le premier praireal à huit heures dudoir l'acte deleur mariage conformément aux dispositions de la loi du vingt deptembre mil depteut quetre vingt douze (tyle esclave).

principale porte dela maison commune de cette communante de leans.

fait à vienne l'auté les jour mois et un ci dessus.

rayes quatre moto comme unts.

of public

Sixumo. L'an deux ieune dela republique de prairial tour elloi Mande louis strate datois membre dufonseil general dela commune decheaus l'unité nomme officier public dela dite commune par deliberation Dietrente de combre mit sept cent quatre vingt donne (Tyte esclave à l'effet de receviro les sites de naissance mariage et deces describequent conformement ala les survingt deplembre mil Septient quatre vingt doure (the esclave), ni, ajourdhui, heurede mist public à haute voix desent laporte en terieure et principale de la maison commune de Jeans l'unité que Jean vouis, Doulan Beigne Soulanger valif de Try l'union, district de l'égatité departement deparis, ayé devenghoir and domicilie emette commance rue del'unité, fils de Louis francois Deigne cultivateuret de Marie May delune This monier dominitées entre continue de Dangé de partement de hoir et estarie Jeanne Dremard vielive de fraternile i devant Saint Vrier agée de vingt quatre and dominitive entaformemente Valelegrand département de deme et vise fille de Jacques Fremard et de albanie Jeanne Renn Domicilies enla dunte commune de Valle grand departement de ceine entendaient faire redigeer pas devant l'officier public vela dunte commune de Valle grand, deurs heures après uni di l'aute ocleur mariage unformement aux Dispositions delalor duringt Septembre mil dest œut quatre vingt voure (tyte esclave). It fai cultreution dela meme loi, fait officher la presente publication poir extrait, ila principale porte dela maisonionemente decette communante de June l'unite fait à Juan l'unité les jour mois et au Justits. rayè venze mots comme muls et approuve lessenvoys de l'uttivateur, et les Surchairges des mots Val et Vin tet oise

L'an deux ieure dela république une et indivisible le neuf Mettidov, mei flande l'donc Lators membre dufonseil general delaformance de reamy l'anite, nomme officie public dela dele commune par deliberation du trente de ambre mil dept unt quatre vingt doire thyte esclave) à l'effet de recevoir les actes de nachance, mariages et deces des cette yeur, conformement àlalor du vengt deplembre mil dept cent quatre vingt dource, style Esclave), ai, cejourdhui, heure de Midi, public à haute voir, devant la porte exterieure et principale de la maison commune decleans l'unité que donis framois Grosse derrurier age des ingt Jig and dominible à Paris lieu det belangembourg fils de Louis françois Groke verrurier et de Marie françoise falare et Louise françoise Grosliev agre de vingt qualre aus dominitier à Boris rue et iste donis, Section de la fraternite, fille de framois grostier Science de long et de hourse Dourbon donnicities enla somme une de la Alvehre Gouet. près chartres departement de l'Eure et Lois enten daient faire redique pas devant flande Educe Daton le treize Methidor à heut heures du voir l'aite deleur mariage, imprince = went aux dispositions delater duringt deplembre mil dept cent quatre might dovere Thyle endered. Et fai en execution dela même lei, fait afficher la presente publication par extrent, da principale porte dela maison commune de cette communante de beaux l'amité. fait enla maison communeder haus l'unte berjone mois et au dustits.

L'un deuxième de la republique une et indissibile le vin at unième jour dus mois des estrethisor, albir lande l'une bratois membre du fonseil général se la commune de Sueur l'auté, les offices public de la dite commune par deliberation du breute disembre mit l'opt aut que tre might donc l'hôfe exclave à l'effet de reurire les aites de maissance, mariage et deux des cito jeus conformement à la loi du singt deptemble mil sept ent quatre vingt donc (étyle esclave), ai cejourdhui, heure de midi, public a heure vingt donc la porte exterieure et principale vela maison formanne de desaux l'unite que feau vinar et ubry natif de lessure

1. Dally

Septume. Junite, distrut de l'égalite, departement de Baris, age de vingt dix d'aus Dominieilie enla fommenume de la villette, MINUIE Domicilie enla fourmence de la vittette, Paris, fils de Jean Jubert Mubry - " common cumploye à la monte facture de ca lien it de Marie Aune Gretet lous deux donniciliés envette commune rue sharlier et Marie Marquerithe Soucheo egalement native decleaner l'unité district de Physlite, département de Baris agée de vingt dispand, donnéelier unelle communet. felle de per a vicalas Soucher jardinier et de Merquerithe atmiet entendaient frere redigeo par devant l'officier public dela formanne dela villette le vingt cin qui en jour du present mois de Mossidor à huit heures du mateir l'acte deleur mariage conformement aux Dispositions selator deringt deptembre mil dept went quatre vingt doure (tyle exclave) Et jai, en execution vela meme loi, feit officher la presente publication par extrait ula principale porte dela maison commune de atte communante de leany l'amité fait ente commune de Jeans l'inte les joursuois et un Justits approuvé les receverent rue de eMarat et maison in a lattylet

L'an deuxième de la republique une et indivisible le vingt diuxième prio du mois de Methidoo moi flande l'ème Batois membre de fouseil general ocla commune de Methido moi flante, blu officie public de la dite commune par dibbération commune de combre mil destant quatre vingt dourel disfa esclare pà d'affet de recevir les atis de naissance meriage et de ci, des intoyens conformement de loi de ricevir les atis de naissance meriage et de ci, des intoyens conformement de la loi de vingt deptembre mil destant quatre vingt doure d'este esclese), en a jour hui, vingt deptembre mil destant quatre vingt doure d'her est tire eure et principale de la heure de Miri public à haute voir, despart es fire eure et principale de la maisson commune que fear fonort natif de Chermes, District de Saint Chely maisson commune que fear fonort natif de Chermes, Cette atur à la lunay — d'epartement de la Lorere, agé de lois ante doure aus, Cette atur à la lunay — comm vine destatemay la mentagne fits de feure Bieve Couret en esque commune et destatement sharier tous deux donnicitées de leur vivant chlar unité commune et destatement sous de l'hardaire tous deux donnicitées de leur vivant chlar unité commune de Chermes.

It fatherine portiae native an pamean de Deze communede Darrennes, istuet de Saint Shely, departement dela lozere, agie de trente quatre and Somiolice naqueres en atte commune une voltaire et deprésent à Auray commune de Maternay la Montagne, fille de seure Jean fortise Entire atune et de frame Conort enten daient faire rediger par devant l'officier public de shate may la Montagne le vingt imquience jour duper ent mois estessi dor, à huit heures du Matin, l'arte debur assariage comprimement aux des posts tions dela doi du vingt deplembre unit dept out quatre vingt doure (Style esclave) et s'ai energé cultion de la meme loi, fait afficher la présente publication par cotrait, als principale porte dela maison commune de cette communant de Suaux l'unité

L'an doup ieur delerepublique une et indivi tible le troisième jour du mons de pruetidor, uni lande Dune Patris membre du conseil général dela formune de Seaux l'unité nommé officier public dela dite Commune par deliberation d'utiente d'unité nommé officier public dela dite Commune par deliberation d'utiente de maissance, mariage et decès des citorgens conformé ment ale loi du vingt deptembre mil dept ent quatre vingt doure (style esclave) ai, repour dhui, heure de Mi di, publié à haute voir, devant laporte exterieure et principale dela mais on commune de desant l'unité que Jean Duthu inthibute als Commune de Sery, Canton de Jergy District de Dijon departement dela tote d'or fils de seu Jean Duthu inthibute ente dassoite commune de Devy, agé de vingt and trente hois aux d'une part ente dassoite commune de Devy, agé de vingt and trente hois aux d'une part et Marie Victoire Dupuis fille desanger coles francois Dupuis Aubergite une et Marie Victoire Dupuis fille desagner coles francois Dupuis Aubergite une

of public

commune de Orday, Oistriel de Versailles, departement de ceine es Oise et de Marie fatherme 3 MINUTE & Breuit dominilies enlandate commune, native d'orsay district et monoros departement Justils, agée dedig nen aus et sominilisé envelle commune rue des aunité, entendaient faire redique par devant moi le viz fracti doo present mois à deux heures après midi, laite de leur mariage unforme ment any dispositions delator duringt deplembre mit depteent qualre vingt done (tyle esclave) It far enly écution de la même loy, fait afficher lapresente publication par extrait, ala principale porte de la mais on Commune de cette forme unante de fait à Juans l'unité les jour mois et au Justits. dominibile à Baris rue Juques Section de Charlievet (D' My Lef. Carature de huit mots rayes comme nuls. Lan deux ieure dela république une et indivisible Le Sept fruitisse heure de midi Septieme jour du mois de frueti dur heure de Midi, le fitayen moi Claude l'aine Batois of Membre du Conseil general delaformer une de duaire l'inté nomme officier public dela The commune à l'effet de recevoir les ales de naissances mariage et decès des citorpous conformément ila les du vingt étatembre unit Sept cent quatre vingt douze Style esclave, ai rejourdhui hourede mis, public'à haute vans devant la porte exterieure et principale de la maison commune de duans · l'unité que Jean Loreis Antonie Deroziev, citoyen, natif enla voumenne de Laon district de même nom departement de Laisne - fils des fean Saptiste Derozieo Maitre Connelier el define Marie Jeanne Therese 20 Mais lies enla dus dite commune de Laon d'une part. Et flandine fatherine e Marie Rolland Mative de Baris rue desquai Ila Cournelle Lection desgarder françaises agre vingt quatre aus donnicilière encette commune Que de d'entablille entendaient faire rediger par devant moi le

dans ione jour dupresent mois defructidor à huit heures du Soir l'acte deleur mariage unformé ment aux des positions selator dervingt deptembre unt Sept cent quetre vingt donce.

Et fai empération de la même lis, fait afficher la présente publication par extract, à la principale porte de la mais en commune secrette communante de le cau.

fait à Vienne l'unité lesjoner mois et an Justits.

approuvé les reuvois + agé de vingt Sept aus # de Sortheleury Gabriel Molland et de françois e Morie Mondeau la rature detreire puots comme nuls et la Surchage du mot neuvième

L'an deux ceine delarepublique une et indivisible Le vingt dipiene jour du mon de fruction une Plande l'one Balois incientre diufenseil general de la formune de fruction une l'unité departement de l'aris nomme officer public de la dite commune par deliberation d'atrente d'ambre mil dept cent quatre vingt dourre l'inte esclare à l'affet de cecesoir les aits de n'austrance, mariage et de un des dourres, conformement ala loi du vingt deptembre mil dept cent quatre vingt dourre, tryte esclare, ai, a jour dreir, heure de mi di, public à haute vings de vant la porte exterioure et principale de la maison commune de decaux l'inste que exterioure et principale de la maison commune de decaux l'inste que exterior d'abuette en autif de discours l'unité destruit de l'égalité de partement de Baris fils de four du aux, donnicité à un atte commune rue de caure paire, et Orsule blisabeth Darbé nature de Versailles district de nieure non de pertement de deigne et Orsule blisabeth d'arbé nature de Versailles district de nieure non de pertement de deigne et Orsule agre de l'ente une de bentieure de l'enterieure de l'ente

de grenelle fantourg Germain filledefengthedefenn Etienne Sarbe et de Morne

Jeanne Aux antinvaient faire rediger par devant l'officier public dela

neurreme. Municipalité de Baris le quatrieure jour des sous entotte des à deux heures après midifaités MINITE de leur mariage un formement aux dispositions de la loi du vingt deplicatre d'unit dept cent quatre vingt dont e Et jai energeeatur dela meme loi, fait efficher lapresente publication par extract, ala princi pale porte dela mais en commune devette communente dedieans l'unite. fait à beaux l'unité les jour mois et au busilits. rayé deux mots comme mules et appronencé le reuvoy * seuve de Jean sharles Laine emisimier. Le Present legiste De Clor Et arrette y saw nom Officier municipant MIMILE off mich C. Benois of Municipal



Liste Alphabetique des publications en promesses de Mariage &

Des litoyeus de la fommune de Sceaux l'unité, distruct de l'égalité Département de Paris.

A

Ithiev.

Allix Martin et Elisabeth Gillet - - 100 fewiller Bubry Jean Simon et Marie Marquerithe Boucher .. 6. fewillet Boutte motte Jean Gregoire en Louise Boidin 3. femilles Conori- Jean en Catherine horliac. -7. femilles_ David Jean Martin et Marie Magdeleine Jacob. L'hern Deroziev Jean Louis antoine et flandine fatherine Marie . Rolland. 2. femilles Du ches ne Bierre et e Marie Magdeleine Cherese Riques ... 3. feuilles Dutu Jean et Marie Victoire Dupuis. 7 fewillet Teneant Gilbers et Marie Antoinette Alexandrine .

1ev fewillet

5. femilles Gauthier Bierre et Marie Louise de Nieux Grosse Louis François en Louise françoise Gros liev 6. fewilles Debers Bierre Seraphin et eMarie sourtois to femilles La louette e Sicolas en Vroule Elisabeth Barbé. & femilles 3 femilles_ Le flair François en Marie Marquerithe Deulier Le Tebure sharles François et e Marie Genevieve Boquet 5. feuilles h. femilles 2 fewiller Teigne Jean Louis en Marie Jeanne Dremard 6 familles

41

Regime double et Supplémentaire pour Connator a Comptordere jourdant le Supplémentaire pour Connator Septembre et dix neuf decembre mil Sept cent quatre viugle douve les Manages et Divorces qui Sioniendront dans la Commune de Sceaux l'Onité, Canton del Egalité, d'édit Registre Contenant quatre feuillets cotés per premier et demier, et la captier par Nous Claude andré de = Saye, Prinident de l'administration du Bistrict de se l'administration de l'administration du Bistrict de se l'administration du Bistrict de l'administration du Bistrict de se l'administration du Bistrict de se l'administration du Bistrict de l'administration du Bistrict

Aujour Phus dix huitsome jour de frimaire, de lan deux verne de la republique française une et indivinble, à six heures Burbir, par devant une Poure Phule: Batois membre du fonseil general de la formance de deanes l'unité departement de Baris, Elu officier public de la dite formance per de liberation du trente de mariage de militarier pour rediger les auts destrués à constate la maisance, les mariages et le dé às dos útorgens, Sont comparur dans la maison commune, pour contra les mariage d'une port, Jean Marie Ostetet, Eltorgen, agé der ingl quatre aus mariage d'une port Jean Marie Ostetet, Eltorgen, agé der ingl quatre aus d'univerlie en atte es deminiquable rue des Maria des Journant des Journant lon donc d'une doncé l'is d'une part en Marie Louise Vidoira Simont, agre de singl cinq aus domicilies auette numicipalité rue d'upetit chemin, felle de fou et alone Vinant et de Marquerithe exicole las dours domicilies devi mant du pare encette commune rue du petit chemin, les quels futurs conjoints clarent auxump en mes de Mondel Joseph Osclet Marchand Boucher à Baris passage que Dessen du Jardin d'épatile, Setion icla ell outagne, agé devangt Sept aux frese du fature Jardin d'épatile, Setion icla ell outagne, agé devangt Sept aux frese du fature

conjoint, de Dierre elles is Griffon, Cetoyen, age de trente trois ans, doministe en ette commune, rue de Voltaire, de Guillanue bloy fonteitle, age de vingt trois and dominilie egalement en cette commune, maison dela fitoyenne Denthiere de exticolas Gendron, Citoyen, age de Sois ante Dis uns, beaupere dela future conjointe et de Marquerithe à Sicole, Mere delastuture conjointe, demeures avec le dit Gendron Son Second Mari, rue du petit che min et de Jean Claude Du win, Contremaitre à la Manufacture de convertures desphatition des trect de bourg de l'Egatite departement de Baris, age de Voissante Dix aus, Onche de lafutur conjointe du colé Maternel, Moi Dune Plande Batois, après avive fait l'esture en presence des parties et des dits temoins 1º de l'acte de d'aissance de Jean Marin Ossetet, en date du neuf May, mil dept cent donsante neuf, qui constate quil est ne les jour mois et au vusdits du legitime Mariage à arpagon district de sorbeil departement de Seine et Orse, du legitime mariage entre Gierre Joseph Osselet et Marie Marquerithe Gaumont, or dessus denomines; 2º delaite de nausanne de Marie Louise Victoire Vincent en date du huit de combre mil dest cent vous aute huit, portant que Marie Souise Victoire Vincent est née à vous l'unité, district du bourg de l'égalité departement de Baris, du légiture mariage entre étutoine l'incent et ellarquerité e vierle. B. de l'acte depublication deprounte de mariage entre les futurs conjoints dresse par nur l'ame flance Datois, le quatorzieme jour de frimaire et affiche le meme jour ala porte dela mais on commune decleany l'unité; après austi que Jean e Warre O Belet et Marie Souise Victoire Vincent out en déclare à haute vous de premire mutuellement pour pour, Sai prononce au nom detator que Jean Marie Onetet et est arie Louise Victoire Vincent Sont unes en mariage et jai redigé le present acte que les parties et les temoins ont dique avec Moi, excepté evicoles Gendron Deaupere de la future conjointe qui a déclare ne vavoir diquer.

Deuxieme of for fait eila mais on commune de l'action l'anile, les jour mois senvoys alegen taye de Soissante Massans Deste De vincent) medle ofsler Dec-Coin Pollet Aujourdhui dix neuvieure jour de frimaire, de l'an deuxième de la republique française une et indivibile à cinq heures du Soir, par devant mor Pouce Plande Batois membre du fondoit general de la fommeme de Juante l'unité, departement de Baris, Elu officies public de la dite commune par deliberation du trente decembre Derview, pour redigeo les actes destines à constater la maissance, les mariages et le Daves des citogens, Sont comparus dans la mais on commune pour contractes mariage June part, francois, Donninique, Typolithe Bochard, meninisies age de singt Sept aus, données lie en cette numi es palité, rue de Marat, fels de Données in que Bochard, officier cy devant de l'Aglise devainte gypolithe à Baris et de feux Marie gestin Son youse to product your Domicities Currefour Stray polite feeling Dufinisten, D'unterfact main anne Lefoutte agis Devengt fing aus fille de Louis Les vinto mennisces Dominilio Contito municipalito elde fine patricio Signeto (a mord, Les quielo faturs (o mjo unto font a seo my agrier de Dominique) o chard You dufatus y desses no mome eldomicilie, dejum dussant meneisier demeure bracetto municipalito ngo de linguanto ans, Dejean Kerles aubocio lo una comfuillance Dunt auty could musicy paleto agede forpante Just aus aus de annès du Julius, Delvin Legvinto y dessus nomina el domicilio pera delvide futuro dy nque Lavillatte pretier dient my aris sine the Juminique Saubourg Dy win no. 169. Julio Dela Jontaine Degravelle unde paternel select futien adjun (houded igenet musew dient could municipalité age de trute trois aun may main fres no mine uprio arrais fuit Lectured Congressince Des grantino udes d'luvoriers, 10 del'auto Derraissance & francois Du mining un hypralite by chard and atto Duy wiesdo weeks will say fore forigo water figo, will worker

I'mit est wie tend jour er and a varis Inmerciage Legitime Dedayon et mere francismen ?! det nete den aiss une de marie named neister Le soute and atte d'introis may mil d'yel sur d'vissante fruits, sunstatur wielle est nie tymos presedent breette Commane Du maringe byitim Dever per ilmered formamen, 3. Del'acto Dyrublication De primepo Demeniago Contro ter futuro (vonjunto driveryore ofticis 1, " blie fresnamme led inspyrtume jones Du present min claffeto. Le memejour abejourte dela mais of Commune ducto municipalité agrico withy que led francois Dominique by volto prelard Mude merio unua nice la Legrinte on Sin Declerier a fauto Nais fyrendre med nettement from yours, fay prononic annound Delutery queterd procher et lyvinter font vis an mariage up of Miligo by resent act que leng estre et les terroins und fig new avec may, furt lula mais ay bummened weening Lundo Lu jun mois craw y Dettur. / + francoin Desgranger pechod Marianue Se cointe Bochard pers Dufrauto Le Como bizerer Savillatte Auboin Suyrunga &

Civisiama Desneup, ager devingt dans and, domi ci lice encette municipatite run Marat, fille de feu Antonie desneux Manouvier et de Julieune Bouro tour deux domici lies duvivant du pere enla municipalité de Corbrense, District de Dourdan departement declaine et Dise. Les quels futurs conjoints étaient auoupagnes se Jean Michel frerier, Aubergiste, agé de quarante aus, de Jean Louis Piphaine Poillandier, agé de trente d'in and, tous deux donneilées encette Municipatite rue de Marat, de Claude Genriot Mennissiev, age de trente quatre aus et De Charles de Jeune, fottenv, agé de quarante Sept aus tous deux donniei lies en cette municipalile le premier rue de Brutus et lecteron au cy devant chateau se Sceding L'unité, Moi Brue Plande Batois après avoir fait luture empresence des parties et des dits temoins 1º del'acte de vaissance de Leonard Gremy en date du brois Janvier mil Sept cent Soisante Sept, qui Constate quil est ne les Surdels privet au à Daris du légiture mariage entre evicolas Greury et Marie Charlotte Cavillon, cy dessus denomines; 2º del'aite de avaissance de Catherine Julienne Desneurs, en date du dix neuf Mars mil Septaent Soix ante et Orige Dortant que fatherine Julienne Serneux est née enla municipatité de forbreuse district de Dourdan département deceine et dise du legitime mariage entre Autorine Serneur et Julieure Borier 5° velante de publication de promitée de mariagnementre les futurs conjoints, d'esse par mus l'ame Claude Batois, le leizième jour de frimaire et affiché le meme jour ala porte de la mais on commune de deauge l'auite; après authi que Leonord Gremy et latherine Julieune souvent out en declare à haute voirs de prembre uniterellement pour spours, jai prononcé au nous de la loy que Leonard Gramy et fatherine Julienne Besneur Sent unis un mariage, et jai redigé le present site quiles Bestres et les l'Epous et les le moins ont Signé avec moi excepte L'invuse, et Charles Le Jenne qui ont, dé clare ne la voir l'igner de l'invite, les jour moiset au l'istoits. Que fait en la maison commune de l'invite les jour moiset au l'istoits. Grand Eligobains pervis

Aujourdhui singt quatriaine jour de frimaire, de l'an deux seuse de la republique francaise, une et indivibile, à huit heures du doir, par devant mir lduce flande Batois, membre du fonseit general de la fommune de beaux l'ante departement de Baris, Elu officier public deladite commune par deliberation dutrente decembre mil dept cent qualre vingt doure pour rédiger les actes destinés à constater la naissance les mariages et le decès des cito yeus, Sont comparas dans la maison commune, pour contracteo mariage d'une part; Autome Mathieu Duchemm, Journalies, age de trente deux ans, domicilie en cette numicipalité, rue de Voltaire; fils défenfant evicolas Suchemin et de Marie Jeanne Lempereur, domicilier en cette municipalité me Susdite; d'autre part Louise Bothier agre devingt deux and, données lies en cette manicipatite rue des dans sulottes, sille desseu & helippe Bothiev, devon vivant Journalier et de Marie Louise Brandin domiciliée enles dustites municipalités et rue des dans culottes, les quels faturs conjoints étaient accompagnes. Guillaume Hoy fonteitte, citoyen, age devingt trois and, domicilie encette municipalité au cy devant château de vieaux, de Jean Guillont. Viilleur de Bierre agé de quarante. huit and, de framois Victor Bothier frese dela future conjointe age devingt et unans et de Jean Saptiste e Baufra, Maion agé dequarante cinq aus tous trois donniers en cette estamici patité, le premier me de l'agriculture, le Second rue des Sansculottes et le troisième rue de l'unité Moi loure plande Batois, après avoir fait l'esture en presence des parties et des dits le moins. 1º de l'acte de naussance de Antonie Mathieu Duche min en date du vingt et un deptembre mil dept cent doispante deux, qui constate quit est ne les Justits mois et au à Juany l'unité des triet du bourg de l'égalité departer : ment de Baris, du mariage legitime entre Plande e Vicolas Duchemin et Marie Jeanne Lempereux. 2º de l'acte de naissance de Louise Bothier en date davingt May portant que Louise Bollier eft nei à Suran l'unite, les Surdits mois et an mit dept unt Sons oute et oure, du legitime mariage entre Bhilippe Sottner et eMarie Louise Brandin, 3º de l'aite de jublication de promette de mariage entre les futurs conjoints dresse par moi some flande Batois le vingt et uniene jour de frimaire et affiché le meme jour àla porte de la mais en commune de leave après authi que Antonne a Wathien Duchemin et Louise Bothier out un declare à haute voix de prendre un tuellement pour sporer, jai prononce au nora delaloy

que Autorne Mathrew Duchemin et Louise Bothier Sont unis en mariage, et jai redige legres ent acte que les parties et les temoins ont dique Mont opposite le surgent mil dest cont donnuer et Louis potier fonteilles

potties posses Constais Pulle soul signo Aujourdhui huitience jour de exivos, delan deux ieme dela republique française une et indivisible, à huit heures du Sois, pas devant moi Pour flands. Batois membre du fonsset general de la fommenne de Visaurs l'unité, departement de Baris, Elu officier public de la dite commune par deliberation du trente de combre mil dept cent quatre vingt dourse, pour rediger les actes destines à constater la maissance les mariages et le de ces des fitoyens, Sout comparies dans la maison commune de pour contracter mariage, June part, Charles Chevillon, Cuttivateur, age devingt ite Jiss ans, domicilie en cette e Municipatité, rue de Marat, fils de Jean Jacques ca Chevillon, Luttivateur, et de Maria Blisabeth Bachon, tous Deur Donniei lies en cette municipalité rue sus dite; d'autre part fatherine e Noullez agre de singt quatre ans, fille de Jean Saptiste Moullezet de Anns Louise Bicer tous trois domicilias en cette Municipalité, rue de Pharlier, les quels futurs conju étaient accompagnes de sharles Sachon Vigneron, agé de cinquante Gonore Sachon mesti Vigneron âgé de trente cinq and tous deux onet du futuo et domicilies enla municipalite de shatenay district du l'Egalité departement de Baris, de Jacques Mouller Marchand à officier Municipal, Electeur et attetteur du Juge de paix, age de vou and state Jean Daptiste Saurier cuttivateur, agé devoir ante huit a tous deux donnéeilées envette manieixetile, le premier rue de l'uni le Jeens rue de Voltaire, Moi Edme flande Bators après lecture empresence des parties el des dits temoins 1º de l'acte de mais de Charles Chevillon en date du dept novembre mil dept unt doissants.

qui constate quel est ne les Justits jour mois et un à fontenay aux rold District du bourg de l'Egatité departement de Baris, du legiture mariage entre Jean Jacques Shevillon et Marie Elisabeth Sachon oy dessus Denomined. 2º de l'acte de naissance de fatherine e Moullez en date du doure ferrier mil Sept aut Soireante Dire portant que l'atherine Mouller est née à Juais l'unite district du bourg de l'Egatité départe - ment de Baris du légitime mariage entre lean Baptiste Mouller et Aune Louise Bicard. 3º de l'arte de publication de promette de mariage entre les futurs conjoints, dresse par moi rome flande d'ators le vingt cinquient jour de frimaire dela presente année et affiché le même jour ala porte data maison commune de Sceaux l'unité; après aussi que sharles shevillon et atherine Mouller out en déclare à haute voir de prendre multiellement pour epours: jai prononce au nome delaloy que sharles shevillou et Catherine Mouller Sout unes en mariage et jai redigé le present alle que l'Ipons et les temous out d'igne avec mer, focupte l'Epouse et les deux tomons Charles Bashow et Jean Baptiste Sannier qui ont déclare ne Savoro vique fait enla maison commune decisaires l'unité lerjour mois et au cy dessus.

honorollactors

honorollactors

roger Groog weld dold acon paramel

la fulure

Le prient Suphum do at anothe you wan main It of municipal

with constraint of the priest Stan 20 och legablight

must indivinite the Constraint of the Mily of Miller

want of the priest of the Miller of

an h. 194 equistre - 3 MINUTE double en supplementaire et Celui Connuence le prémilée fauvier, Mil Sept Cen questre Maringer Vingt Vierze, Sieuse Ayle I pour constater à Compter -Il invorces D'enjourd'hui en eux Ferinece de la loi du Jingt eléptembre Mil Olyst Court quartre Vinigh Dower, en des Loix fichstequentes Les mariages de divorces des citoyens pendalu le course De la présente année ledit l'begistite fourny en execution De la loi, du Vejoh frimaire en Contenant treente deury. feuillet. Lotes promier en dermer en paragrher paro Moure, Claude andré le Vaye, Srésident de l'administration, du district de L'Égatité; le Scremico mivose de L'an-Deuxieure de la Chépublique Francoise Une et fuivisité L'ajour hui vingt quatieme jour du mois de pluviose de l'an deux ieure de la republique framaise une et indivisible à huit heures du voir, par devant mis Claude Dine Batois membre du conscit géneral de la fommune de Jeany l'anite, departement de Baris, lle officier public de la dite vommune par de liberation dutrente décembre mil dept cent quatre vingt doure (5.2). I pour rediger les actes destined à constates la naissance, les mariages et le de ces des entoyens, dont compares, pour contracter mariage d'une part, Gelbert faimant, sorgeron age de vingt deux and domicilie à Baid rue de Vangirard, Section de Mutius Sievola, fils de fou Gilbert faineaut, e Warehand de shevan, at de e Marie fadou tous deux domicilis du vivant du pere ente municipalilé de linieres departement dufher et alla arie etutoinette at le sandrine Ithico agee devingt and donnieilier mette manieipalite me de e Marat fille de Demi

Hier Maretiand deveau & et de Marie Magdeleine Audouard tour dours donniei lies en cette ellaniei patite, rue de Descartes, les quels jutiers conjoints étanne aucupagnes de theune Renodet Boulanger, age de quarante deux aus domicilie à Baris rue des poulies, Section des gardes françaises, le Jean Baptiste Chalumen Marchand fruitier rue d'enfer d'estion de shas lier, age de quarante quatre aus, de Louis Trodhomme, Maion, agé devingt hint and, et de Jean Durfault me musico, agé de ciaquante et un aus tous deux domicilies encette municipalité rue de Marat, ello, Claude Educe Tatois, après avoir fait lecture emprésence des parties et des dits temones. 1º de l'arte de naisfance de Gilbert faineant endate dudis octobre mil dept out doissant dourse (4. v.) qui constate quil est ne les jour mois et au dusdits à Linières, département du Cheo du legitime mariage entre Gilbert faineant et e Marie fadou ci dessus denomines. 2º de l'arte de naisfance de Mairie Autoinette Alexandrine Three endate du vingt dix mars mil dept cent doispante quatorre; portant que estrate estatomette Alexandrine Ithies est use à Juaix l'unité, district de l'égalité département de Baril dulegitime mariage entre Denis Ithieo et Marie a Magdeleine Audonard 3º du vousentement pour levit du dit Denis Ithiev. A. délaste depublication de promesse de Mariage entre les futurs conjoints, dresse par moi llande louse Sators endate du dix huitième jour dupresent mois deplusiose et affiché le même jour alaporte de la maison commune de leanny l'unité, après auti que Gibbert faineaut et est arie Autoinette Alexandrine Ithiev out en déclare à haute voir deproudre mutuellement pour spour, jai prononie au nome detatoi que Gilbert faineant et Marie Autoinette Alexandrine Ithier, Sout unió en mariage, et jai redigé lepresent aute queles parties et les te moins out vigue avec moi.

66

Demorience fait enla mais on commune de l'anté les jour mois au dus dets. et au dusdits. remodet Dufrant chalameace
McMandonard Levery recollement Aujourdhui huitième jour du mois de Ventose, de l'au den seine dela republique une et indivisible à huit heures du voir, par devant moi flance Educations, membre du fonseil general de la fonnue une de decours l'anité departement de Garis, Elu officier public dela dele commune par delibera. tion dutreule de ambre wil dept cent quatre vingt doure (V.S.) prince redigier les actes destines à constates la naiHance, les mariages et le deces des celoyeus Sout comparus, dans la maison commune, pour contracter mariage, d'une part; Jean Martin David couvreur, age de treute dept and, domicilie encette Municipalité au ci devant chateur, sils de seu Lorus David de Son riqueson vivant viqueron et de Marie Jeanne Mezare domicilière à Grand Vaux, commune de Savigny, Sus orge, Distriel de Corbeil, departe ment devenue et Oise; d'autre part Marie Maquelleme Jacob, Veuve de feu Louis Jean Langlois, Citoyen, ages detruite nonfand, domicilier en alle municipalité rue Le Belletier, fille de feu farques Jacob Connelier donnéeilies enla municipalité de Lieres, Distruel de Corbeil. départe ment des sine et Oise, les quels faturs conjoints étaient auoupaques de Jean Cliude Cerrier, regisseur du Care du ci devant châtean declienne

age de Soix aute huit aus, domicilie au Surdit ei devant chateau de farques Magloire Joliette, Maior entrepreneur de batimons, agé de treule deux ans, Donnieilie en cette unuicipalité, nue de bruter, de evierles Bouvet fardinie, agé de quarante quatre aux, beaufrere de la fatiere conjunite, et le Jean Antonne Achard, Limonadier, age de trente huit and, tous deurs donnicilies encette municipalité, rue Le Beletier, Moi Claude lovre Catoris, apris avoir fait lieture en presence des parties et des dets temours, 1º de l'acte de nacHauce de Jean Martin David, en date du quistre mars, mil dept cent einquante dix (4. J.) qui constate qu'il est ne les Surdits jour mois et au à Grand Saux, commune de Savigny Suo Orga, District de forbeil, departe ment de Seine et Oise du legiture mariage, entre Louis David et Marie Jeanure Mezard ci dessus de nommes. L'édélaite de naissance de Marie Magdeleene Jacob endatedaquetorze Septembre, mil Sept unt einquente cinq (9.0.) portant que Marie Maddeleine Jacob est nie à Lieres, distrut de Corbeil. departe ment de deine at Dise, dulegitime Mariage, entre Jacques Jacob, et francoise et linière. 3. de l'acte depublication de promette demariage entre les faturs conjoints, drance par mes Claude Rome Bators le tronsceme jones du present mois l'entoje et affiche le me une jour ala porte dela mission commune de Juante ; après authi que Jean Marten David et a Marie magdelen Parol out en déclare à haute voix deprendre mutuellement pour pour j'es provence au uru delaloi que Jean Martin David et Morie a Magdeleure Yacob Sont auis en sestariage el jai revige le present actique les parties et les le morns out dique avec mes fait ente mais ou commune de during l'anité les jour mois et au ci de Nos Jean Martin David J. C. Evillet M. Joshitte y at achard?
M. M. Sacob N. Nouves

- Arongiemes Aujourdhui quatorzieure jour du l'Il mois de Ventose de lan deuxieure de la république une et indivis ible si SI à deux heures après mids, par devant moi Plande ldine Satois membre du conseil géneral de la fommune de Jums l'unité, Elu officier dela dite commune par déliberation du trente décembre mil depr. cens quatre vinge dource (Style esclave) pour rédiger les actes destinés à wustater la naisfance, les mariages et le décès des citoyens, Sont comparus dans la maison commune, pour contracter mariage, d'une part Bierre Duches ne, notaire publie, agé de quarante eing ans, domicilie à Taris, rue Antoine, Section de l'arsenal fils de Bierre Duchesne, citoyen Domicilie enla fourment de Ceffonds, Distruen de Sains Divier, de partement de la haute Marne et de fene anne Vielchert Domicilier enla Justite commune de Coffendo; d'autre para Marie Magdeline Cherese Riques; agre de vingt cing aus, domi ci lier enla commune de deaux l'unité, département de Paris, fille de Toseph Gaspari-Riques - Citoyen et de Marie Magdeleine Genevieve Musiner, tous deux domicilies enla Susdite Municipalité de l'aurité, Les quels futurs conjoints étaient anompagnes de Jean Chicon, citorjen, agé de quarante un ans, domicilie à Baris rue Martin Seition dela remion ami dufutur conjoint de Antoine Emmanuel Duchesne, Citoyen, agé de trente hint ans, domicilie à Baris, rue autoure, Section de l'arsenal, frere du futuo voujours, de Guillaume Augon, ancien Motaire à Baris, agé de consante don hout ans domicilie en cette. commune, rue de l'unité en de Dierre Athanase Bastel, citoyen, age de trente un aus, aussi donnici lie encette numéi patite rue de Voltaire, après avoir fait lecture en presence des parties et des des temoins. 1º de l'acte de naissance de d'ierre Duchesne en date du Seire octobre mil Sept unt quarante Sept (Style esclave) quilons tate quil est ne enla municipalité de Ceffonds, distriet devaint Dirier departement de la pante Marne les dus dits jour mois standu legitume mariage entre Duches ne et dune Vielchert ci dessus de nommes, 2º de l'arte de maissance de Noarie Magdeleine Cherise Niquet endate du quinre avril mil dept cent Sois ante huit (Atyle esclave) portent que

m.m. c. Re (

Marie Magdeleine Cherese Riquet est nie à Paris rue Deautreilles Seition de l'arsend, dulegetime mariage entre Joseph Gaspard Niquet et Marie Magdeleine Generieve Musico. 3º des actes de publication de promesse de Mariage publics l'un à Baris le neaf Ventose et Signe Caillouet et l'autre public à Juans lunité, le des une jour du present mois Ventose et Jique Batois; après aussi que Bierre Duches ve et Marie Magdeleine Chirese Riquet ont en déclare à haute voir deprendre muluellement pour groux, jai prononce aunour de laloi que Burse Duchesne et a Marie Megdeleure Cherese Riquet Sont unis en Mariage, el jai redige le present acte que les parties et les temorns out dique avec moi.

fait entre maison commune de Jeans l'aniteles jour mois et an indestrus approuve brunia m. m. L. Priqueto Melsemy Mago

A. E. Duckerne J. Co. Sartot J. Musmier M. M. G. Musnier Riquet

1 Salty Support G. Riquet

Aujourdhui vinge deuxième jour du mois de Ventore, l'an deuxième dela republique une et indivibile, à cinq houres du voir, pardevant moi flande Educe Vators membre du Conseil general dela fommune de Jeans l'unité, département de Baris, Elusficier public de la dete commune par deliberation dutrente occumbre mil dept unt quatre singt doure (Atyle esclave) pour rediger les actes dostinés à constater la naissance les mariages et le de ces des citoyeus, Sont comparas dans la maison commune pour contracter mariage d'une part, Alexandre Moulle Cailleur, agé devingt huit aus, dominilie à Baris, rue Schiry, Scetion du Mus seum, fils de Juques Moulle Marchand Cailleur, Electeur atteneur et Officier municipal et de fatherine Vinot tous deux domicilies à Juanes l'unile, rue de l'unité et Merie Magdeleure

Quatrieme? Jugel, agre devingt die ans Marat, fille de feu Joseph 3 Stoffagel, Seulpteur à la Manufacture de fayance dece lieu et de Magdéteine Ragon Son spouse, tous deux domicilies duvivant du bere envette municipalité, rue marat, les quels futurs conjoints étaient accompagnés de Alexandre Goquelet, Citoyen agé décoissante quatre aus de Jean Saptiste Moulle Cuttivateur, Oncle dufutur conjoint, agé de cinquante huit ans tous deux donnicilies envette commune le premier me de Suntus et le verme rue shaslier, de Jacques evicolas Nagon, Monteno ala Manufacture de Jayance dudit lieu, Onele dela future, âgé desinquante huit aus donnicilie encette commune rue de Srutus et de Lymphorien Jaeques, proprietaire de la manufacture de Jayance du Distruit de l'égalité, agé de Soisante dis ans, donnieille enla commune du distrut de l'Egatité, departement de Caris, Moi Claude l'une Vators apres aviso fait lecture en presence des parties et des dits temours. 1º de l'acte de naisfance de Alexandre Moulle endate du Onze fevrier mit Sept cent Soisante Sizo, qui constate quil est ne les Susdits jour mois et au, à Seaux l'anité departement de Baris dumariage legitime entre Jacques Moulle et fatherine Vinot ei dethis denouverés. L'é de l'aite de naissance de Marie Magdeleine Jugel, endate davingt die Septembre mit Sept cent Sois ante Sept Style esclave) portant que Marie Magdeline fugel est nee à Jeans l'anité, département de Baris, dulegi time mariage en Joseph fugel et Maydeleine Magon 3. des artes depublication de promettes de Mariage entre les faturs conjoints, publies l'un à Baris, le vingt Sept & luviose part'officier public dela tetien Du Musicum et Signé Connelier, et l'autre à Sciaux l'unité département de Baris, par moi flande some Batois et affiche le meme jour ala porte Tela maison commune de verans l'unité; Après auti que Alexandre Moulle et Marie Magdeleine fagel out en declare à haute voix deprendre

unduellement pour lyons, jai prononce announ dela loi, que Messandre Moulle et Marie Magdeleine fugel Sont unis en mariage, et jai redige le present arte queles parties et les lemoins ont sique avec moi fait enla maison commune de Seans l'unité les jour mois et au ci dethus.

Chellotelle Magel Mills Guoquel et Mills Guoquel et Mills.

1. Moules IL Courton Jungues some 7. Minully Rayon Summing Patricy

Aujourdhui Seizieme jour de germinal, lan deur ieme de la republique une en indivisible à neuf heures du Siro, par devant moi flande Edme Batois membre du conseil goueral de la commune de Seaux l'unité departement de Baris, blu officier public dela dite commune par de libération du treule de cembre quit soft ent quatre vinge douge (Style esclave) pour rediger les actes destinés à un tater la naissance, la naissance, les mariages et le décès des its yeurs Sonn comprus dans la mison commune pour contractor mariage d'une part, françois de flaco Employé des l'administration su district de l'égabité, agé devingt huit aux, donnéeille en alte commune, mé de Noltaire, fils de françois de flair fordonnées et a chorie donde De Aboulin tres deux donnéeilles en entre commune une de Vottaire; d'autre part Marie e Marquerithe Boulier, agoi devingt un aux donnéeille en la commune de l'égabité, district de même nous, dépertement de Baris, fille de Bierre Bénlie, de l'égabité, district de même nous, dépertement de Baris, fille de Bierre Bénlie,

citoyen et de Marquerithe Marie Marquerithe Guillery tous deux Domicilis

Juguacines. en la commune de l'Egatite, lesquels MINITE futurs conjoints étaient mongagnes de Bierre Migreaux Jardinier ages sononos de trente huit aus, de Jean framois Chassaux e Marchand e Merciev agé de trente quatre aus tous deux donnéeilées en cette commune rue de Voltaire, de Jean e Vicolas Manturier perruguier agé de trente cing aux, domicilié enla commune de l'égatité, district de meure nom, departement de Baris et de Claude Utienne Bernau, Jardinier, agé de querante huit ans, donnée lie en cette commune lieu det la urena gerce, moi Plande Verne Bators après avoir fait terture empresence des parties et des Fits temoins 1º de l'acte de naissance de françois deflair, endate du trente Janvier mil dept cent dois aute dissoldtyle exclave) qui constate quil est ne les dus tits jour mois et au à Juans l'unité distrut de l'égatité departement de Baris de mariage légitime entre entre framois Le flair et elbarie Louise De Moulin ci destud denomined; 2º de l'acte de naissame de estoure e Marquerille Benlier endate du vingt huit seviée mil dept cent doispante treire (Myle Prelave) portant que Marie e Marquerithe Benliev est me enla commune de Saint Aubin Suo Gif, departement de Seine et Oise du legitime mariage entre D'ierre Deuliev et Marie e Marquerithe Guillery. 3º des aites depublications de promette de mariage, dresses l'un par l'officier public de lacommune de l'égalité le neuf dupresent mois Germinal, affiché le même jour et dique Jean el Marin Auboin et l'autre par moi plande Dome Batois le dix germs nal et affiche le même jour ala porte dels mais on commune de dreams l'unité; après aussi que francois deflair et Marie Marquerithe Beulier ont en déclaré à haute voir deprendre unitéeellement pour sporier, jui prononcé aunous sela loi que francois le Clair et eMarie Morguerithe Deulier Sont unis en mariage, et jai redigé lepresent aute que lesparties et les temoins ont dique avec mor

fait enla mais m commune de Suany l'unité les jour mois et air ci dessus.

approuvé un mot rayé comme mul. françoir Le Claire, marie peublier Seclarid

a Datoll

Augourd'hui premier jour du mois de floreal de l'an deuxième de la republique une et indivisible à tait houres de voiv, prodevant moi Claude lome Batois membre du conseil general de la formance de Seaux l'unité, département de Baris, Elu officier de la dite commune par de réberation du trente decembre mil dept unt quatre ving a doure totyte esclave) pour rediger les actes destines à constater la maissance, les mariages et le décès des citogens, dons comparus en la maison commune, pour contracter mariage d'une pars, jean Mayand, Maçon, agé de trente huis and domiculie en celle commune rue des Sans cutottes, fils de feur Jean Mayand et de fatherine Brudeau tous deux donnicitées. de leur vivant en la fommune de Leyer Lepeuple Distrier du Doron departement de la haute lierne en Marie avivole de Blanc, agée de trente depu aus, donnienties encette anunicipalité, rue de Vottaire, fille de feu Jean Jacques de Blanc, Journalier vignerou et de Genevieve Duchesue Domicilier envette commune, rue de Voltaire, les quels futurs conjoints étaient anompaques de Jean Sapteste Manfra, Macon agé de quarante eing and domicilié en cette commune, me de l'Ouité, de Simon Piqueron Cordonnier age de quarante deux aus egalement domicilie en cette commune rue des dans entottes, de Dominique Soutemotte, Cuttivateur agé de Soixante huit and, en de Jean Marie Draney, macon, agé de trente cinq ans, tous deux ansfi Domicilies en atte commune, le premier rue de Voltaire en levecond rue de Brutus, moi, Claude Duce Datois après avoir fair lecture, empresence des parties et des dits temoins 10 de tute De naissance de Jean Mayand, endate du vingt vetobre mil Sept cent cinquante cinq, qui constate

Disciente? quil est ne enla commune de le gen le peuple, District du Doran L département de la haute vienne les dets jours MINITE à mois en au du tegitime mariage, entre Jean Mayand et father ine Brudeau, ei dethid come de nommes 2º de lacte de naisfance de Marie Nicole de Blanc, en dute du oure avril mit sept unt conquente Sept styte esclave) portant que Marie evicole de Blanc est née à vicaux l'unité, département de Baris, du légiture mariage entre Jean Jacques Le Stance et Genevieve Duchesue. 3. de l'acte depublication de promene de mariage entre les futurs conjoints, d'rette par moi flande lome Bators, le vingt deptième jour du mois de germinal et affiche le même jour ala porte dela maison commune de lieure l'inité; après auti que fean Mayand et e Marie evicole Le Blane outen déclare à haute vois Seprendre e untuellement pour l'pour, jai prononce au nour dela loi que Jean Mayand et e Marie e Vicole de Blane Sont unis en mariage, et jai redigé le present acte que les temoins ont Signé avec moi, excepte les parties contractantes et Simon l'igneron temoin qui ont seclare ne Savois fair enla mais on commune de June l'unité les jour mois et au ci destud. approuve le reuvoi le ditipour moisset au officier et levature de Six mots comme muls

Mangraz de Contounot e seun d'uneg

Aujourdhui dischuitioned jour du mois defloreal de l'an don ième delare publique une et indivisible, à huit houres du doir, par devont moi Clande Educe Baris, llu oficier public, conseil géneral de la fommune de decause lunité, des artement de Baris, llu officier public, dela dite commune par deliberation du trente de combre mil dest cont quatre vinge de douvre (tyle esclave) pour rediger les actes destinés à constaler la naisfance, les mariages et le décès des citayens dont composus dans la maison commune pour

contracter marioge d'une part d'ierre deraphie gebert, fuisinier, agé de vingt des and, domicilie en cette commune rue de Voltaire, fils de Gervais gebert, fournalier, Donnéilie à Arthieule, canton de Magny, Distruit de Mantes, département deveine et Oise, et de feue Marie e Marquerithe eviede; Dantre part estance fourtois, agre de vingt dix sur dominilier emette commune rue de Vottaire, fille de seu llande fourtois et de francoide Dubois dominilier enla sommune de slinchamp, Diocèse de Coul, Département de la haute marire le quels futurs conjoints, les quels futurs conjoints étaient accompagnes de francois dubin gebert, litoyen français, agé de cinquante aux dominitée à baris rue du froitant, dution de brutus, de dutoine des nard, fardinier, age de vingt dept aus, dominible envelle commune rue de l'ottaire, de Claude Pourtois frende fondeur en caractères d'imprimerce, agé devingt bint ans, donnicilie à Baris rue de la parpe, tection de Mirrat Chaslier, et de Joseph de Mailly, fondeur en caracteresd'imprimerie, agé de vingt ing and dominible à baris rue dela parpe tection de Marat, Mai Claude Voine Batons, après avoir fait luture supresence des parties et des dets temoins 1º del'acte de naissance de b'ærre d'eraphin gebert endate duringt deur octobre mil deptient Soisante dept Style es clave qui constate quel est ne les dundits jour moiset un enla journeme de Arthieule, canton de Maquy, Distruit de Mantes, département deveure et lise, du mariage legitime entre Gervais gébert et elbarie Marquerithe Nicole ii dessus de nommes h'del'aute de evaissame de Marie sourtois, en date duringt trois deptembre mil dept unt dois ante dept Style esclave portant que estarie Courtois est nei enta Commune de Clinchamps, divcese de Voul, departement de la trante morere dulegitime mariage entre Plande fourtois et francoise Dubois, 3. Dufonsente ment par écrit de Gervais Gebert pere dufatur imjoint parte par devent promets de Mariage entre les futurs conjoints, dresse par mes Claude Poure Batois et affiché le me me jouer als porte de la maison commune dec reaux l'unité, après auti

que Bierre Jeraphin febert et aminande pour yours jai pronome au nomobela loi que Bierre Jeraphin febert et Marie Controis Sont unis en meriage, et jai redigé lepresent acter que les parties et le lemoins ant digne avec moi fait enla maison commune de Juany l'unité les jouvemois et an ci dethus. approuve le renvoit la future anjonité et des mot raye comme und.

Selected De Mailly, Selected Survey M. Courlois
Continu Benew Dallif

Aurjourd'hui trois ieure jour du mois de Brairial, delan deux ieure dela republique une et indivisible à huit heures du doir, par devant moi flande Poure Batis numbre du fonseil géneral de la formi une de deaux l'envite de parte ment de Bares, the officier public dela dite commune par deliberation du trente de cembre mil dept unt questre vinigt doire (tyle esclave) pour rediger les actes destinés à constitée le mais ance, la mai ages et le De us des cits yeus, dont compares dans la maison commune par contracter mari age d'une part shortes parvois desbore matif de fecamp departement dela Seine informere vortures de storpe estot, agé atreute trois and dominile en este commune rue de esterat, fils de l'ierre le store journale en estre est estre le despora dominile en este commune rue de esterat, fils de l'ierre le store le pour journale en estre est estre le despora dominiles en estre la despons tous deux dominiles en estre la la despois tous deux dominiles en estre la la despois tous deux doministes de la despois tous deux doministes de la despois tous deux doministes de la desponse tous deux doministes de la despois de

en la fommune desocamp departement dusdit, et Marie Genevieve Doquet veuve de fine Nicolas shemin en von vivant fardinier, agre devingt dept ans Donnée lier encette commune rue de Brutes, fille de feur Claude Boquet en on vivant shapelier à e Montthery et de Marie e Marquerithe Dorant des pere et. mere, les quels futurs conjoints étaient auonipagnes des citoy ens dichard Glot propriétaire de la Mannfacture de fajance de lieu Antonire de februre fardinis age de cin quante quatre and, Antonne le febure fardinier age de dois ante huit and tourdeur dominities encette commune rue de Marat, Podeph le er vivi cité you, agé de trente un ans, et Joseph Binadier Gardinier age de treute deux ans tous deux donni ciliés encette commune rue de brutus Moi Claude Educe Sators après avrorfait lecture empresente des parties et des dets temoins 1º octate de naissance des parles francois de peture endate Du vingt quatre novembre mit dept went doir ante un (Myte esclave) qui constate quil est ne à fécamp département delaveire in sérieure les jour mois et au dus dits du légitime mariage entre B'ierre deschure et Moirie atterine Le Dourgeors L'était de naiMance de Marie fatherine Generieve Soquet endate du trois decembre unil dept unt Soissante unil portant que Merie Generière Boquet est née à beris du legiture mariage entre Claude Doquet et Marie Marquerithe Gerant d' de l'aite depublication de promette de Mori es autre les futurs conjoints dresse par moi Claude Source Dators, le vingt dixume jour du mois de florest et affiche le meme jour ala porte de la mais on commen une de Veany l'ante; après aussi que sharles francois le jedure et Morie Genevieve Soquet ont en de clare à haute voix deprendre une la chement pour Egroux, jai prononce au nour delator que Charles francois defebure

et Varie Generiese Boquet Sont unis en mariage d'ai redige le present aute que le futur 3 56 51 à conjoint et les le moins ont d'igné avec mor excepte la future conjointe qui a déclere ne d'arin Signes fait enla mais on cornennue de decarer l'unité les jour mois et acc cidessus rayes ains mots comme muls Che Selane. Le evour antoine Lefebrere je pinadeit (foto) Aujourdhui dix textième jour du présent mois de Brainial, delan deux sième dela a literingiste republique une et indivinble à trois heures après mi di par devant moi flande lonne de doute fractidor d'atois membre dufonseil general de la fouremence de Secons l'entile departement de Baris la Segullique. Elu officier publice de la dite commune par deliberation dutrente dicembre mil dept cent quatre vingt doure (thyte esclave) pour recevoir les actes destinés à constatio la naissance, les mariages et le décès des cito your, est comparue enla maison commune sonise pensiette on Musesoraire, Justa premiore the Dilishe par Chibaut Warheim, nie à Baris, Section de Mulius Scevola le quatre mars mil ElaCommune Sept Sept Soisante quatre, fille, de feu gean etutoire Chibant et de anne pensiette le ouze fuetides Son chirat et marice Le vingt un avest, mil Sept cent quatre vingt deux, à Baris, departement demenne nous, and itoyen Juques framos de Martin, Separce defait ance qui a muboursile dit Saint Marten, depuis plus se dix mois, agre de vingt neufans donnicilier en Thamsing atte commune rue de Soutus, assistué de André Lucas, Elaqueno agride quarante cinq Distilles and dornicilieen atte commune rue de Arutus de peuri mongin, verrier ala manufacture de ce lieu, age de Sois aute cinq aus également donnée lie envette commune, reie de l'aurite, de Charles framois Biere de febere Virturi es du filoyen Glot proprietaire de la manufactue age de trente trois aus, aussi domicilie entette commune, rue de Marat, et de philippe

Andre Lucas, Elaqueno, agé de vingt deux and, dominilie en cette commune, lieu det he shateau, ma requis de pronunces la distolation decon mariage contraile le vingt un aoust mil dept cent quatre vingt deux (Stryte esclave) à paris; vu pou mis l'acte qui emstate, que la dete Louise genriette Chiband Wax heim a observe les delais exiges par la loi duole mode du Divorce, lu vertu des pouvoirs qui me dant deliques, jai de clore ou non delaloi que le dit mariage entre Juques frameis doint a Mortin et Louise speniote Unibant Wax heim est distons et quelle est libre de d'après ouvre comme elle l'état avant de l'as aix contraité et j'ai dresse le present acte quela partie distidente et les quatre le moins aut d'igné avec mois.

fait enla maison commune de Jeans l'anité les jères mois et an ci de seus.

CF Setelve f. L. Lucas () albili

Champ Bandin commune de Praville, Di buel de exemille rue de Arutus Sepuis deux mois et 300 SVS domiculier à Beris rue estant montre dation de quiel aume Cell, corquets futurs conjoints étaient menupagnes de Juques Morren Marchand Cordonnier age dequarantehuitano, de estatorne evicalas Royer Courrier en somite de alut public agé devingt dept and, de Natorine Glande Mederine filo you agé de vingtuenf ans et de asbane flande formillon e Warehand de Cableaux age de quarante hutant lous donnieilles à Daris, les deux premiers rue neuve e Mare dection es de l'elletter et les deux autres rue frois des petets champs dection de la jalle an oled. M'il lande Duce Cators après avair fait relure empresence des parties et des dets le moins 1º de l'este de « Vaissance de Jean vouis etatoure derozier endate du quatre novembre unt dept unt Sorgante dix qui constate quil est ne enta commune de cam district de me nom, departe -: ment de Laisne, ou ligitime mariage entre Jean Saptiste Derozion et asbarie Jeanne There Marquette ei dessur de nommes 2º detaete de naissance de landine lattre sine, maru Asland en date du quinze novembre mit Sept cent Sois ante ment portant que flandine Catherine Rolland eft nee in Baris quai dela Cournelle du legitime manage entre. Sarch my Gabriel Holland et framoire albanie Sondeau 3. Des actes Depublication de promette de Mariage entre les futurs conjointe drettes partsofficiers publies dela dection de lahalle aublid et de la fourmence de Juais l'aurité les trois et dip frailidoc et diques Robin et Baton et affichis la jours Surdils aux principales portes des Sections et maiser communes Suiteties. Après authi que fran Loris etutoire Derozier et Claudine fatherine et Varie Molland int en déclare à hante voir deprendre mutuellement pour spours, jui prononce au nom dela by que feau Louis et utome Dervice et Clandine Catherine obsice Rolland Sont unis en mariaye et jai redige lepresent alle queles parties et les le moins ont d'igné ava fait enla maison commune distuny l'unité les jones mois et ancidether royé distints comme unds et approuve les reuvois t demenrant # les Justits jour et au estanie. Dezocier rew. Rollin Miayin. Soger

Aujourdhui trevième jour du moise de fruetidos delan den ieme de la republique une et indivisible à deux heures après mi di par devant moi flande Dur Bators menitre du conscil general delacommune de Jeans l'amile, departement de Saris, Ela officier public de la dite commune par deliberation dutrente de cembre mil depet cent quatre vingt doure type esclave pour redigio les actes destinés à constater la maessaine, les mariages et le de ces des citoyens, vont comparus dans la maison commune, pour contracter mariage d'une part Jean Duther, charpentier natif de Collonge, Camon de Vergy, District de Dijon, departement dela Ete Dos, domicilie à baris rue Jacques, Section de Charlier, agé de trente trois aux fils de feu Jean Buthu et de erbarie Vincent, elle donnieilie andin Collonge. D'autre part Marie Victoire Dupuis native unle commune d'orsay, District de Versailles departement devenue et Oise, agré dedis neufans, donnicilie en tette commune, rue de l'Emile, fille mineure de fair « Vicoles Francois Dupais Mubergiste et de Marie Catherine Breuil. Esquels futurs conjoints étaient accompagnes de b'ierre duthu, charpentier, frere du futur conjoint agé de quarante huit aux, Tomicilie en cette commune rue de l'unité, de Michel arnol Citoyen, agé de trente ans, donnéelé à Daris rue dujardin desplantes detern de finistere; de Jean Saptiste Dupuis Marchand de Dois, Onele paternel dela future, agé de querante deux ans, dominilée unette commune, nie de l'unite, et de Jean Dominique & Ingol a Marchand Soucher, Seaufrere dels fature. conjointe, Dominilie enla forme une du Bonery de l'égatile, distruit de même non departement. de Baris, moi flande louve Batois, après avivo fait lecture en presence des parties et des dits temoins, 1º de l'arte de naissance de Jean Duthu andale du quinze mars mil dept cent doir aute et un, qui constate quil est ne les durdits jour mois et au, en la commune de Collenge, canton de Vergy, District de Dijon, département de la côte d'ou du legiteure mariage entre Dutton et Marie Vincent ci dessus denomines 2º de l'acte de naissame De Marie Victoire Dupuis, en date du trois Septembre mit Sept cent Sois ante Seize (Hyte esclave) portant que esbarie Victorie Dupuis est ne entre Commune D'Orday, District de Versailles département devenie et Oide, du légiture miriage entre evicoles François Dupuis Aubergiste enlavorsite commune d'Orsay et Marie

fatherine Serevil. 3. des consentements par écrit de la cetoyenne Merie Vincent Veuve de Jean Duther MINUTE det du Citoyen Jean Saptiste Dupuis Onele et luteur de la futura conjointe. concoco la des actes depublications de promette de Marriage entre les futurs conjoints dresses parles officiers publies dela Jution de Sharlier et de Sceamy l'unité les trois et quatre frueli doir, Signes Robinet Bators et affiches les Justits jours aux principales portes des Jutions et maison commune précitées après aussi que Jean Duthu et Marie Victoire Dupuis onten déclare à haute vous deprendre mutuellement pour Eporer, jai prononce au nour de la loi que Jean Duthu et Marie Victoire Dupuis Sont unis en mariage etjai redige lepresent arte que les parties et les temoires out lique avec mir. sait enla maison commune de léaux l'unité les jour mois et au ci dessus. approuve le reuvoi feau. Jeus dutie mercie victoire dupuis Jeanbaptiste Duping Michell Smoth preure dutu Suymunt de Lede Grivot allettet. Moldyricis Trestant legistre Clos Et arrette pour nom o staire Et officier-trumici paux Dela Commune de france Louiste Ce l'amin Sindensière L'and 3 aux de la repub de une let fudivisible Buyant & Mind C. Bengir of Manicipal



Owthennes Left

Liste Alphabetique des mariages en Divorces des Citoyens dela fommune de Sceaux l'Unité, district de l'égalité, Département de Paris.

A.e.B. C.D.

· David Jean Martin en Marie Magdeleine Jacob	2º Semilles
Derozieo Jean Louis antoine et Claudine Catherine Marie Rolland	· 8. Veuilles
Duchesne Bierre en Marie Magdeleine Chèrese Riques.	3. Sewillet
Dutu Jean et Marie Victoire Dupuis	9. femilles
L.F	
· Teneaux Gilbers en Marie Antoinette Alexandrine Ithiev.	· 1º fewillet
G. B.	
Lebers Lierre Seraphin et Marie sourtois	. 6. fewilles -
J. J.	
Le Plais François en Marie Marquerithe Beulies	- la femillet
Le Tebure harles François en Marie Genevière Boquet	-7 femillet
Le Tebure Pharles François en Marie Genevieve Boquet	
	5. Semillet
Mayand Jean en Marie e Ticole Le Blane	
ext. 1 1 1. 1. Martin	
Thibaut Washeim Louise Jeuriette en Saint Martin	-8. femillet
Jacques François	1
Fin	

REGISTRE



SIMPLE Edefage

Pour constater, à compter du premier Vendemiaire prochain (troisième année de la République) et conformément aux Loix rendues sur l'état civil des Citoyens;

10. Les Publications de promesses réciproques de Mariage;

2º. Les Mentions sommaires des oppositions à Mariage; 3º. Les Actes de non-conciliation qui doivent préceder l'acte du Divorce;

Le dit registre contenant quarente feuillets cotés par premier et dernier, et paraphés par nous CLAUDE-ANDRÉ LES AGE, Président de l'Administration du district du Bourg-Egalité, département de Paris, le fructidor, de l'an deuxième de la République.

L'an boisceme de la république framaise une et indivitible le Septième pres du mois de Vendemiaire, moi Claude lome Bators membre du Conseil general de la fommune de Juans l'unité de partement de Baris, nomme officier public dela dete commune par deliberation dutrente de cembre mil dept cent quatre vings douze (vieux style) à l'effet de recevoir les actes de naissance mariage et décès conformement à la loi du vingse deptembre mit dept unt quatre vinge doure ; ai rejourdhiei, heure de midi, public à haute voir, devant laporte exterieure et principale de la mais on commune de leaux. l'unité que farques esbaruel puis aine, Citoyen natifenta commune. I'arles, District de même nom; département des Souches du Rhône, age de vingt huit, domicilie à Baris rue de harlay, Section revolutionnaire du Sout neuf, fils de Jacques Joseph Maruel ei Sevant orfevre dela ville d'arles district et département Susdits et de fatherine Abra de present donnicilies on la commune de vieaux l'unite district de l'égalité departement de Baris, rue de Mutius desvola et Louise Marie Catherine fonteille native en la commune de Couver Distruit De pharties Departement D'hurs et voire agre de trente cinq and fille de leve antoine fonteille fontainier et de Louise Marie D'aruille entenda; ent faire rédiger par devant moi le Forestienne jour d'apresent mois de Venivemiaire à heut heures du voier

lacte deleur mariage undormement aux dispositions velaloi du vin que deplembre mit dept cent quatre vingt douze.

It jai en execution dela meme loi, fait afficher la presente publication par extrait, ila principale porte dela mais en commune de cette communante

fait à Sceaux l'unité les jour mois et au ci dellad approuvé le reuron de t veuve de louis Jacques Cenint Blombier et du (D) mot aus

al all the of public. D

L'an troisième dela republique française une et indivisible le dix septieme jour du mois de Vendemiaire, Moi flande dome Bators membre dufonseil general dela formmence de vieaux funite departement de Baris, nomme officier public dela dite commune par deliberation dutrente decembre mit dept cent quatre vingt dourse (vieux style) à l'effet de recevoir les actes de naillance, mariage et deces conformement ala loi du vingt deptembre mul Sept sent quatre vingt douze, ai, rejourdhui, heure de midi, publié à haute vois, devant la porte exterieure et princi pale dela Maison commune de Juana l'unite que framois Germain Mereier e Latif de la commune de lost District de de mun, departe ment dela fôte door, Citoyen, age de treute quatre and, donnicitée à Baris, rue des bous enfans, Seition dela galle aubled, fils de jeux Germain Meriser et de Neine comparat Domisei lies de Eur vivant enla commune d'Époisses district et departement Justits et Anne Gallissat natife enla Commune de Marliez, district de farrange, departement du Mont blane donnieilise en cette commune, rue le délletier, agee de trente huit and, fille defeny Joseph Gallisat et de dernette Magnin des pere et mere virten d'asent faire redriger par devant mon

Deuxieure » Claude love Batoria huit MINUTE sheures du Soir le vingt unième jour du present mois devendemiaire 515 Late deleur mariage conformement aux dispotitions delalor du vingt deplembre mil c'épétéent quatre vingt Et jai en exécution de la même loi, fait afficher la presente publication par extrait, ala principale porte dela maison commune de cette a communante de l'icaris l'inite. fait à vieaux l'unité leyour moiset au ci dessus. 2 2 Mollet L'an troisième de la republique française une et indivisible le vingt divience jour du mois de Vendemiaire Noi flande Edme Sators membre du conseil general de la sommune de ceaux l'unite departement de Baris, Elu officier. public detà dite commune par deliberation dutrente de cembre mil dept unt quatre vingt doure (vieux style) à l'effet de recevire les actes de nachance, mariage et de ces, comprime ment ala loi duringt deptembre mit dept cent quatre vingt doure, ai cejouerd'hui heure de midi public à houte vois, devant lavorte en teneure et principale de la mais on commune que Antonire eticaise Beauchant, Citoyen natif dela sommune de Beequencourt District de Douay departement du ervord dominilie encette commune, ruk de la force armée, agé de troute deux aus, sils de feux Gerosure Beauchant et de Louise françoise Donnis et Barbe Vigrich native de la commune de Luneville, District de même nom département de da Meurthe agre de trente cinq and donivicilisé encette commune rue de l'unité felle de François Tigrich et de seuce More din rim entendaient faire rediger par devant moi

le deux Drumaire à huit heures du Soir, l'este deleur mariage conformément aux

Dispositions delalor duringt deplem dre mit dept cent qualre vingt douze. It s'ai, en execution de la ucercie loi, fait officher la presente publication por extrait, à la principale porte de la mais on commune de cette communente des ceaux fait à Juans l'unité les jour mois et au dus dits. 2 all lef Partieve four de mois for Dimento Montheme Bouvet Veort Groffen dele midningsatite de Scener Duntete Departement de Paris Som parte huminispolite his Dabouce to Spicier public Confortuement a to Let out the Confortuet of court quatra Single Jours public de your gent de sein public attante Voil devant Layrort Intures of forencipale John information commune de James Just ghe Macque glackant tratif the la Commune De Moyelle Desportement delas Journes age de Cinquente ment and Domiglier la cette · Commune file De find qui glactruit. Et se luarie maydeline Marian define Dunicilie de leur Villant for the commine De nogelle l'Andrite Havie Loroche mative Da Mety, It Domigilia Pu Cette Quantume Puede Limite agree de Naigt un au fille de tome La Evely Hos may deine I Coin chot Lengere et wier tuten avest faire lediger Dan Destant now Le went Summer present moin fewer de will Laste De lans mariage & Conforment ou sof position Soe la los du Singt Septembre will Sight biat quatre Singt down to It pay; En I Location De la mune Soi fait afficher Le prisente publication pour de truit, à la principal Aposte de la maison commune Tolf Cetty Communite Del Culum Thunte t grancon Desgranger Noise accompagne of power gustre out Dary gust

Prosseme Live Et dudivisible MINUTE & School Enques four de Mon Der Sumano 300 ST& Vou Nicolan Latine Allendre Die Control general Colo Cominione De Jeenny Lucide Separte accompagne du Vecretaire Rolfico de la fricaire patite avoluter Sabsence De Li officier public Colfordient Later da Vingt Septembre will Legst cont quatre Vingt days public a jobrolput Bear de Miles frutte à Baute 80ch De Vant Lelyporte Enterieure et forgocipale de la Maison Sommen De Ream L'unte Outoure & though prince Cuttivateur age de Heute Deux our Douacilie à Bizi Rounoume De Vernous Day parteneed de L'Eure Doct il Est waty, The De Vent Gorin forme, & Decempoleme jourdain Cen per Det mero De Journe part ; & L therese & tomette Manysague aged De Dingt whit am wat De Cette Commune y Past Sent ofer Pour ser Stan du Legitium Muriage De Grillanno Dy any sagen Yarbinier, It de fen marie Louke Carre Vespera et incre Le quetre Pièmere Dramais parent mon forocfain france e Mily -L'unte de lem mariays Conformement auxo Disposition de who ou Sungt Systembra will Syst cent yout Douge If thom aroun En Execution de las miche Le Pait affiche La presente poublication your Estrail à luly ringeal Jorte delle mande Comme de Com L'intel Part à Samo L'aute les jours mon Et au Month Jannier

L'au Acorsieme De La Copublique française une Et judivisible La Dougieur jour du mois de francise e Desgranger Matro Dela Commune de Come Laute Departement Deparin du Labbence De L'officier public Conformement at La Soi Du Fingt Sigstandre will Soft cout quatre Frugt Doure Own public Cefourdfui beure De Mide a bante Doin Dolant la porte Seterieure Et principale de La Communi De Jecom Lunite) Que Louis Francois Welannartelliere Matif de Paris Cotogen Age de Nomante Vin ann Domicitie tu Cette Commune of the De for Charles Dela Martelliere Et De fen Claude Louise Delory Donnicher a larn deleur Vidant Ser pere Et mine ; HON Carie Sizabeth La Soulanger V. De Louis Lemoyne thatiste de Versaille Despartement de Suis Et oise agre de Cinquinte Sept our Donnicitée la Cette Commen The de few Shilippe Soulanger Et Do Madelenne Elizabeth Served Sen pere Et Avere Douniertier Deleur Witant a Versaille & Enternaient Paire Minger paw de Vant Moth Francoir Desgranger Jeure De Ming Le Teisieure Jour de Trimaire present mois Lacte Delew Mariage Conformement aus Disposition De la Soi du Pingt Septantre Mil Septembre · Quatre Singt Douge : Et j'ay En execution de la serie Part officher La privinte publication your Istant à la principal porte vela Maisone Commune de cette Communication

73

quatrience I ceau d'unite Pait in Cean 6 50 s unite Lynnings four "au Awisieur Dela Typublique L'amourse une Et univisible Le Vingt Dunjumel jour du fewir de fremme Nour Jean Sap Bule officient rumicipal Dela communication Centre Departement Departement Departe accompany con Secretaine 19 reffier de la municipatité lu La Blence de différent publique Conformatent a dal la du Dingt Septembre Mil Sept cent quatre Gingt Doure 3 aroun spublic Ce sourdyung france of Ming a faute Not de vant la potrte Exterior et Aprincipal de la Chlaisen Commune De Seffen Livite que feau B'aut statif de france Som abli Defractement & Pure It Loife Outtwater age de Sois aute du au Domicilie lu cette Commune Pur de Sustine Polo de Jen Louis Brank Vigineron Et Descuarie Bunore Son Espone Sur Vegitime Quariage Domiches release Vivant à Primai It de Marte francoise Vallee mative de Grandle Departement d'Eure de Loire agre Doc quarante Cinq and fille de fen Louis Nulle Landourement et de fun kancore poure Sou Expoule Donniellier delew Historit à grandlille Entembant faire Deriger part Dodant now year Saptiste Stude Soft fewer bu Some de Ningt cinqueme fout perfumaire frestant mois Lacte de leur Mariage Conformement Oux Disposition Dela loi Du Singt Sepotement will got cout quetre Hugt (Source) It jay En extention 5 or la Meine Loi fait afficher la presente publication pour Extrait à la principal potte de La maison Compun De Alle Communicate de Jeraus Limite, Part a fewer Lawite Len four, mon stand

Lan troisine Dela Republique françaire una Et judivisible. Le Dishut four du Mol de tentote Moi francon Desgrangere Maire Def La Commune De Scene Librite Departement De parin accompagne Du Seat Graffier Dela munily salte upour-L'absence de S'efficier public Elis pour Recevoir le Varter Destiner à Conflaten les mais forme morriages et Deces Conformement aux -Luxpostition de the Low du 20 deptember 176/2 - avour spublic Cet your hour Secure de ming à bothe Nois de Sant la poste l'attrieure Et printigeal de Los Commune da Scean Spante que Theysh Hervun Colan Utaly de Daou Diffrid de Autern Goutin Departeund Della Arrayenne age De Wingt in lan Studlew Thabit Douglilie an Bourage of Egalite Departement to paris Pol De Joseph Colan Haillen Thebit Bouriche la Daon Departement de le play time If de fon Serriume Lattay Sergeon to there It Louise Mosake D'aguar fathette Hetative De Cette & Courshoune agee De Vingt Sept ann Well De Gles withe Of ciguon Juft dateme It de Marie Louise Allebereau Verporent mere Donn'edle the Cette Commune Enterward four Raiger Hav Devant How Reaccon Desgranger Jenne de midy Le Annyt innien four de Ventole Tresent under, D'acte de luy surveye Conformelieux dus Disposition Dela la du 20. Septembre 1792 Affan In Escetation de dad Loi last selficione la presente publication & 4 sav Extrait à la principale poste de la fuisson Commune de lette Communité de l'aussi d'unte ait a V ceaux Limite les four mon It an Justito antrovicum Dela Tepsublique française une Et pudiviole Le Pingt Steentofe Moc Nicoland anne munber Du Cowil General Dela Commune De Sque unte Dejourtement De journ Gecompagne Du vetreture Presper de la municipatite pour L'absence du Most cum sullie Elingson recevour les Cotes destine la Cofffeten un Marpiana Mariage It Decare Jek Citoyan Conformatent Grass Disposition of Latter Du 20 Vegetembra 1292 Ol Voin public Ec Yourdyng genst de 1110 y a Sante Voye vovalet la poste Exterior El principale De la maiser Combant de Secreto Luite Ju Chande francial exoluterangen water de Cette Buman Decreerant Caye De Guarante Cing our Gaileation In Daten Claude i desoutegangter Et ar many gundrene de Marine der perettet merk Vanflor

Cinquience Teaun Cedor Carqueritle & How Marquerite all of continued and Marine Marquerite all of continued to the Service Constant of the Continued of t Ver sette et mole Domicilialu la comme de Vorsier Fulciationt, aire ledyer par Dorfant Defficient subtract vela Communa of Service le Vingt King Soutesel present their fore de Midy, L'acte de luis maringe Confordentent aux Odysottime De la Loi Que 20 rejokembre 1702. El jan En Expection Dolon Abor Part afficher begrowntet subhoation out trail a la suincipale portet de la maison De Communité de Communante de Steam Laure full in trans Lunte ter four mon I take with che Sauner au trousieure dala Republique Provinciaire une Et findivisible La Villaget germines Allore Vicola Jamin Weell Ou Butil General Dela Commune De Seemer Limite Despurtement De paris Decomy sugarf du Secretair Preffice de la unicipalite pour the abserce Del L'afficier publik Elu pour rea voluler acter Destrice a coleftatur fler muipancer maringer of Der lityen Duformentent aux Disposition defal Loi du 2 Soptanbre de 9ª avour public ce four geure de unid y a frante Nois Devant be potte Exterior of poring sale of a relation Commune De hour Sind que Sperle Martine Matif de Cettet Continue y Demeurant, agé de querant Dons am Cuttitation Vil De fen Pierre Mostini It De Mariane Chiboin Serperent un Pay Enjoyeumere bloce de Murguesite Souelle; It Geleine Haunch fortest watif Darysdjung Demourant aged to Diagt buit our fill de Claude Garmain Soubort Vigueton It de ungodence Staine Stell Veryperett were Dominitie drypopen Entendament faire Biger your dor out Loffely public De la Comment apparen Le Pingth Six de la fliver foure De mindy Lifete de leur maringe Conforchement Our Disposition Dela Sil du 20 Vajstembre 1792- Et jai Encrecation Da Fite low fait uffrigue la presente publication par Estrait à la formerpal porte de la rusison Commune De Cotte Communemente de Sceans Leante fait à Vesux Laute, len four nois et au vusit

Jan troisieme Dela Republique Française une Et judisible La Vingt Commune de Sucare L'unité Depourtement De pour in accompange du Secretais graffier Dala univerpolite go out Lablena de l'affreien Sublic Elie pour Recevoir les vote & Dostul a Conflaten les mais auce Maringe & Decer Den Citozem Conformement Ilaloi Du 26 September 1792-avous Touble be your faire de miny a faute Notes de Vant la porte l'aterieur Fear Bastiste Dubou Sergent major der grenadier da 3. Batallow De la 23 & Denni Srigar Ottache à Marine Su Nord agé de trente tivi au file de Jean charles auboin & De fen Marie Elwabeth Paringue da Trol et ultre It de Marie automette Saurent agre de Vurgt by Land Vola Cour fle d'autoure Lurrent et de Magdeline Dale Ver por to mere Domicelle Orparistere der Sermardien Section Der part L'efficier public de La l'Commune de Paris de Vingt Sept de a Mon genre de midry Davete De leur uninge Conforment aux Disposition De la Lai Et yai En Inscution De la Bo Loi Pait afficher La presente publication Somewhat a la principale posto de la maison demente de lette Et an Subit D'au troisiume Dela dy sublique fruitoise une Il finishelle Le Distant Horeal Moi Chucoir Desgrouger mine Dela Commune De Cedus Il write & Departemen O depart Occory pagne Du Secretaire & Preffix dela I remaining alite pourt Labburg of Definer public the pour levelow landeter Destriker a Coffeffatere Ver maissancer mutringer et Decent der Otozen Vongonnent, a la Loi The 20 Soptembre 1792. Arban puble ce yourdhay house De Midy a finde Noisa delant la porte destricte et principale de la maison Commun Col Sceans Lunite que Louis felix Solvat Nolbritaire & Delay religion Du Bennier Satadlow & dela mofelle En garnison a manbelige 6 Compaque age De Ningt quake Dung The De Definit chance this Science defloying the In may deline pricard Ser fore It werk It De Dune Marie Berwet aged Be Suight twin au Ville de Chaids themae Sercost It de Mara geleur Paque Var pour It were fardining Domiciliet lu Cette Commune Lutindaint fair

Ledegee pour Devant stour Chain Jorn Defloreal Foresent White Leure De Mid La Vingt wing Lade De Commission & Dioposition De La la St jaz En execution 3 MINUTE de la De la frédenta presente of sublication round train or a la principal forthe Sola Minister Community De Community Defilecation Sucrete at a Sceamer Smite les jours sion of an I was au toisieme de la republique française une Et judivible Le Vingt deur Horeal Moi Pranskin Desqualyer Maire de la Commune De Jeanny L'ente Despartement of him Recompagne du Secretion Grafie dela Municipo. Jour Liablence De L'officier public Stu pour le cortier le tote Destine V Conftateu Les maissant unbriage It Hece Der Cityen Conformentent Our Deposition Dollar du 20 Septembre 1792. ONon Spublic Coffee fourty foundie Mindy a fante Nois Ve Vant la porte Esterne Et francipale Dela Maison Chumune de Scener Lucitet que puero Jian Galloit age de Prayt un aux noftituteur Domicilie a Paris me De unforce 16 Section Dur santheur Fil De Wieden Gellow priguer de laine Donniche a moirement Departement de l'oise Et de feur Magdeline Coca Fitte Blave Sen per Atties 81 de Marie Generiere d'Sellanger Agre De Stugt la com fille de Gabriel Bellanger Seems de long It de Marie Catherine La Day Ser per et more Dounicilie In cette Commune Intervacent Paire Rediger pour De Vant Mour Le Vingt Cing Plorest forest twin france De Mindy Lucte De lew Haring Conformement on Stadyposition Delaloi It yas In execution Delad Loifet affichen la presente fublication your & fisit à l'aprincipale porte de la Suison Commune la coste Summonte De Vecuse Simile; fait a Jean L'aute la four Min Han

L'air troidieme Dala Republique française une Et judi Visible Le Francisco Francisco Von Formel Saptist De Sul Officie Municipal de la Communifice De Pecany Dunite Dysastranul Coffsam Dechonysague Du lecretain Griffied orta municipalité boyu L'abbunke de Lofficiel Priblie the soluf recedour ter ciety ceffine or constitution ber uppourcef morning Et Decent der Citoyom Confoshirennet a fa lon du 201 Septender 1400 El Vour public Corrounding Beure on may a bante Doing de Varol to Tooth Externed It Grinicipal Coche muison Commune de Coing Dunite Gue Jean Jul Shue Courten Cutte Vature Domicilie in Cette Coungline Orge de Fante Sept com Til in fac Lucia Butter Vuyuron It de feel Dunce Than Von Egorde Douncille Delun Si Vant the cette Communitive On your It were Et on a Warie a losalie a Sedon . Elger Que Vungt am plesdente The Cette Burne fille princing De Leon francon Ledon Charactico Ef da v Marie Toline Asimont tour Domittelier a Orysagon & Dersartement De Jeine Il ouse Derforet lura Enternament faire Wiger show it went now to quete present poresent their fint fewer Coulow fracte De lew muriage Conffrmencet fin Soupontion On Le Low It jai En 8 secution Data De Lait offiche day or deut poublication pour trobail a La principale forte Ook to sudison Commen Kon Cette Chimmunate Ca Scaling Committe, fait à l'écour Suite de foir moir étanthistits Druke officer municipal Fan Horisome dela republique française The & Indivinible of Le Unge neuf menedor moy alexandre antonic Chion member In Courie general dela Commune Frand cheberation de Nouf prairial dereses al Offerde recerbir les actes demainance marrays & deces Conformement alalog du Imy neuf Systember meletips line y water I'mgs doinge ay, les ours hay fried ininy public a houte form devan la porte l'atoricure reprincipale de lamouron Commune ex Ceaux South South Situe del touter departement de dance que Christophe Calques marin Tiellor sage de treatestius and negociant accommend d'esneure occumencement & fils majour de Christophe

Tieiller Summedeloge Seige feine marie generally Grucher Aledin Churches De Laugner & Carin Kella Peuf de margnente Cola Commune & Ingouvilles Canton In france destrock demontivilliero departemene decline Inferiore Le Motelod Generiere Riquel ager dedunnufand accomples fille de Tough Ganvard Requet a de marie madilione Generare Musnier dominition in Colice Intendement faire lediger parderan moy le trois Esemidor houre de huis dumatin lacter deteur mariage Conformement aux Dispositions delaloy du Vinge Septembre meleseps Cent quatre Impedonje. Ciday los laccetion delamene Loy fair officher laprente publication par Intract alajo imupale porte della maison Comminu de lette (Immunedute) fair affeaire & that his four mous eran Sundits Sicon officer public Le ling Ehrenwoor lan trousience de larepublique framaire Inch Indivinible moy alenand wantone Chion memberdu Council general dela Commune De Seaux Strite nommer par deliberation du Neuf prairie Oderner aliffu d'ercurois lesactes d'enaveaux maisage endeces Conformement alalog du Singe muf Septembre mulden lemegnatutingedouze ay Co Some I how how public a haute toin devane la porte Cateriure ey sime pale de la maison Commune de Celie districe del Gath departement de Saris que Chande Cherillon agé de trente deux am E dignuron denneurant in Celeur fils majeur de fen Marin Cheritton er de fem Generiere Courton Serpen Umere Ge anne Asabeth Renauls age d'elings In and passes fille

majeured e Jean Renauls es de Chartotte Ainabeth Buard es June Engrumines nous de Jacques antoine françois Butter douncibre a Servailles de partenune de Senverouse Entendarent faire redryer pardevant sofficier pouble de Verraules le donze Courant lacte Viluer manage Conformement and In southour delalog du Inge deptembre meleten Congrate Ingi deuze er Juy in licecution de Camena loy fair affiche la printer publication par lation ala simujale porte de la musion Company de Cette Communante failant Ceaux Almite Group mois nan Curets Jan Croiseme Delarepublique francisco Le Nufe fueted or ling genres ou Soir moy alevan Su antomi Suon mumber du Course general dela Commune de Ceaux Winte departement de l'ares 1 nomme pavdeliberation du Couriel general de la Commune Jungle f processed dernier pour Cleevoir linetes denament morragel indeces des letorens Conformument a la loy du Vingle Colomon de Couleur, of Systember mole Seps Conequatre tinger ony ay Colomed Sony domicility morns mure burdete public a hade toin devane la porte lateraire Principale delaminer Commune de Ce lein distruit del Galete Departement de l'aris que quillaume rementre fils litour de l'order Linismier du Cotonen Mercy Connaile metoltaire fils de Veniaites Son pieces Done il ignow lanom de haptome la demarie Cimon danue de carelle tous vour & marinadeline of his Leger file dunomin leger somelle ignore lenom de baptime officiel deniaison redadrience done on refact pail lenom Sinjere & mere repremierage I turnon bente long and estadeconde de lumon trentituis and Intendament faire la dege pardevans moy le groupe Courant hours de hour faces desenne dupated society teleur manage Conformement aux dong or retoride Delator de Vinge d'estembre meletise lim quatre Vinged vien

Le Citte maison INUTE & Commune fair at Comment for more Commune fair at Comments of Start Comments of Justs Haye trois mots Copune fulls Les referes legester Clos l'arrecle par nous marce l Afficies minispana dela Con dimine de Come al Sonte Le quing Venduisavie Lan quetrume delarapublique francasse bru & Indivisible 1 Milles of m. pal Cable du present Registre Auboin, Tean B. & main antoinette Saurent, Maquel Jagues & four main lath fonteille Beauchant, automo Sicareli Barbe Siduch Mercier frances German & anne Galissal Braule, Jun & manifrancis & allee Montchausse, Clande find mani Mang & Birrel Colas Joseph Terone & Some Estate Grignon Martine Charles & helen Chimente forebort Courtois. Jean Jaul Come Winain rouse Redon Couren Sepuince de Chouse Come Champagne Cherrlon, Claude Ganne Chinabeth Renauls Siellow Churtofe Jam mann & Chotilor Delasmantelliere somis francois & main list Generiere Riquet Clise, Louis le anne manie Dercoet Glachasit Jagan Gi main faroche Gallois, Sione Jean le merce for Bellanger Lemaitre gullaume & madelaine Sophi

d'remier Semiller

REGISTRE



DOUBLE

Pour constater, à compter du premier Vendemiaire prochain (troisième année de la République) les mariages et divorces, conformément aux Loix rendues sur l'état civil des Citoyens; ledit registre contenant quarent feuillets cotés par premier et dernier, et paraphés par nous CLAUDE-ANDRÉ LESAGE, Président de l'Administration du district du Bourg-Egalité, département de Paris, le dix Fructidor, de l'an deuxième de la République.

Aujourdhui douzieure jour Dumois de Vendemi aire, l'an troisième dela republique française une et indivibile, à huit heures du voir par devant moi Claude Dune Datois membre du fonseil general dela fourmance de dieaux l'unité, departement de baris, lhe officier publie dela dite commune pour haquer ma gael d'élébération du trente de cembre mil dept cent quatre vingt donze (vieux Style) pour rediger les actes destinés à constater la naissance, les mariages et le de ces des atoyens, Sont comparues dans la mais on commane, pour contracter mariage d'une port, farques ellaquel puis aine, orfevre, natif en la commune d'arles, Distruit de même nous, de partement des Souches du Altone, age devingt huit and, domicilie à Boris rue de gerley, destron revolutionnaire du Bont neuf, fils de Jacques Joseph eMaquel, ei devant orfevre enla commune d'arles, district et de partement dus dils et de l'athèreme Abra, de present donnicilies encette commune, rue de Mutues devola; Dantre part Louise Marie Catherine Souteitte, native enla sommune de souve, District de shartres, de partement d'Iure et Loire, age de trente ung and, Veuve de Louis Jacques Lement, & Combier, felle de fen étatoure Nouteille sontainer et de Souise et barie Barcille donnier l'en en cette commune rué de Matries Javola, lesquels faturs

Cy devant orferre dyé de Soisante trois and Su Jutuo Conjoint, De Dutoine Bent employe à Ladmismistration du Wistrick Du Dourg de L'Égalite departement de paris Dean frere du futur Conjoint à gé de treute any and tour Deux Domicile En Cettermine de Matien Scerola me gacquee tenint ploubier à ga de quatant ment an de can frere de la future Conjointe, et de antoine de chard Linionadied Dean frese de la future Conjointer à yé de quarante Rue tour Deur Douricile In Cette Commune le premier une de Mution Sevola et le Second me de le pulletier, Mir clame Edme Baton de prin à voir fait lecture lu presence des parties et des tenoine 1º de laite De maissance De jaque mazuel Sudate Du vint fuit Novembre mil sept sois aute Sing qui Constate quil tet un der Susditus jour et am en la Commune (D'arles District de memo mon Departement Der Someter du Ethora du avaringe Lagitime Sutre Jacque Joseph Maxuel et Cutherine à Dra Cy de Sour Denoume 2° relacte de naissance de louise Mario chelherino Toutelle su date du quators à avril aul syst augueute must que louise maro Catherina Touteille Set vier Su la Commune. We Course District de Chartres Departement Dure et loire du mariayer Logitime Sutre autoine fonteille et louise marie Bareille de la la la la future de france de promesse de mariagne Sutre la future Conjointer Dusse par mois Claude Dune Latoir le Septime jour jour Dam Larrone issenant dela Section levolutionement Du Brand Committuire de police apre auti que jaque maruel et louise auti

se prendre mutuellement pones MINUTE & Group jas promones aurum delalos que jacques muzuel et louis esparse latherino Toutelle Jout un he unarrange et jan delige le present acte que lemartier et le temour unt super a ver moi fait Sula maison Commande de Ream Limite Les jours won off au la de De L'Al. C. fonteille jacques joseph Maxuel og auge benint factors Mazuel Bills: Parol toutents Tota abra massael. forteille mujuette M. L'I Automette levint tenis Temato Palothy. Aujourdhui vingtunieure jour du mois de Vendemi aire l'au trois ieure de la république française une et indivisible, à huit houres du Sois pas devant moi Claude Educe Batois membre du fonseil general dela fommune de deaux l'inite département de Laris elu officier public de la dite Commune par deliberation de trente de cemore mil dept cent quatre vingt Dource (vieux style I pour redigeo les autes destines à constates la naissance, les mariages et le de ies des citorpens, Sous comparud dans la maison commune, pour contracter mariage d'une part Francois aune gallwergermain e Wereier natif dela Commune de Cost Distrut de Jemur, departement Dela fote d'ov, citoyou, age de bente quatre and, domicilie à Bario, rue des borns enfant, Section de la Galle aubled, fils de feur Germain Mercies et de Renne Comparot domicilies deleno vivant enta Commune d'Epoisses Listriel et departement

oud dits et anne Gallinat native native enta Commune de e Martier district de farrouge, Departe ment du mont blane, Domini lier en cette commune, sur Le Celletier ages de trente huit aux, felle de feux foseph Gallivat et de Bernette Maquin des pere et mere lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de fran Saptiste Dupuis Marchand de bois age de quarante deux aus domicine en cette commune rice de l'Onité, de Joseph Thore officier de Jante ages quarante dans and domici lie ensette commune rue des hommes libres, de Jean Claude Terrier litoyen aussi dominilie en cette commune rue de Brutus agé de Sois aute neufans et de Bierre Mathurin Drancy, Charron age de treule de Belletier, moi l'aude lème A atoris après avoir fait lecure empresence des parties et des dets temoins 1º de l'arte de naissance de François Germain Merciev en date du quatorze e Mars mil Sept cent conquante neuf qui constate quil est ne les dus dits jour mois et an enlacommune de Chort district de Jenne departement de la fote d'or du mariage equine entre germain Mercier et Reine Comparat cidespus de nomines de l'acte de naissance de Anne Gallissat en date du Ouze quellet mil Sept cent conquente dix portant que Fine Gallissat est née enla commune de Marlier, District de farronge département du eMont blane du legitime Mariage entre Joseph Gallist at et Bernette Maquin 30 des artes depublication de Bromesse de Mariage entre les futurs conjoints. d'resses par les officiers publies de Junité et de la Mouriei publie drosses les dies Sept eldis huit Pendeuriaire, affichés les weunes jour aux portes exterieures dela journaire de vicaires l'unité de la Vertion de la falle aubled Signer Frobin et Batois, Collationne par l'officier public de l'Etat civel -Je municipal de Section Signe Cellier. Après authique François Germain Mortier et Anne Gallissat ont en de clare à haute voir Sepandre unter elle ment pour group, jai prononce au nour dels loi que Francois

Ewisième Germain Merico et aune MINUTE Gallisat Sont unis en rueriage en jai redige le present acte 606 518 que les parties elles temoires ent Signe avec moi. fait aula mais on commune de duame l'anité les jour mois et un « desseus. ganesumer Evrier anne gallisset La Mergeus Though jodyst = 2 / all 6/ Ob ujourthuy Denjume Jour Tu moir Der Brumaire L'au trassieme de de la République faucaise une et indissoible à fait burer du Soir par destant un Ruscoin Desgranger maire de la Connunce De Ceaux L'unite Departement Du para Une L'abource de Culowe L'officier publice, Jout Coursarber Dan la Viciaison Commune moire Sour Contracted marcage d'une part Dutoine Micaise demichant Souchant Cetogan untif (dela Commune Of Mequencount Diffrict De Donney South et ce Louise francoise Donnie, It Siste Signich matibe de la Commune LuneVille, Diffrid De sueme thom Departement date Menthe aged de trente our am donnicilier en cette Conmune Mue De L'unité Pelle De Prancon Signots et De feu s/loje Surine Ver pere et duero Sesquely actour & Confoint etadent accompagner de Jeale Severe age de quarante Vijot leur Jacque Chaftat age De Conquente Mentanies Citozem Danicher Lu Cette Commune Dun utin Confingle (De Trancoir Migrich agel de Son soute tron aus) son de la future citèren Deux à Paris du De grecelle dection Land Lutele 181 a a autime Pelisse age de Vingt topt auro

Our Li minte, Moi uneire Sustit et Soupagné apprendison fait Le cture Eupresence any sertie It desort temour 1º de Lacte de maissance D'autoure Nicaire Searchant ou The seed Tylothet will defot ceat Jois aute cours que Conflete qu'il Est un La Veille En la visoite Commune de Veguin court con Eighten Marieye de Jerome Deauchant Ha Louise Prancon Donn Cy de frum Denomina 20 de Hade de Maipance Con Sabe Digich du trente Septembre En Leconame Will Soft Cert Conquente Ment if in Conflate qu'elle Est une 6AS Levelle (ou Légitime mariage (de Prencis Prich It en besuchult se vierium Egallement of della Coenomica 3 allate compublication on prolocepe de cuariage latre la fution Cohjoint (brepel pour Claude Evene porton Le Ningt viso Sendemaire deridier It affiche le moder jour a la jour le La maison Comme Core de lien Canforme ou Préside des 9 Julier Conjoint El you aufic que levit autome Minis Server El La Coutte Berke Vigrich out eat Reclared 23 Janto 8000 Sejorenor meduellement your Epour Epour of my promonce lu home Cocha foi quel outoure Micho J. Brucharit, Et Sarbe Brich Sout min En mariage Adjunt 41 jui ledige Le present acte que la jourte ette temoine ent lègue avec que ainsi que le contre pour Et aun Our Bysour poresent Comba francisco Sidie Se Connelsant François sidniche

Luc Spoisielle Dela repuber 6 ST Spancaise une It wid visible Leure De midy par defaut non B Francois Desgrange De Maise Dela Combinent De Scenie Limite Departement (De Paris) En L'ableuce de L'officier public Sout l'Orasparant dans la maison Commune pourt Contracted making D'une pourt; Larquer Cachaut thatif Dela Commine La Nogette Despartement De La Somme Cetozen age De Conquante Ment aux Domicilie En Cette Commanno Pile de fea à Cia Glachant, If De Minie Maydeleine et Marand Safeuna Doubicilier de leur Vorant du la Commune De et Voyable Sustite : - Et Marie La roche Matire Coe La Commune De Met; It Donnicitée lu cette Commune une de Punite Jayun Chachant higheline Coinchot Ver poere It were Losqueh Putur warietaroche Conjoint étoient accounts ague de Jean Semand age de rardinier age de Voisante au Donniche En cotte Commun. claude fearist age De trente Vegst au De Headinie (Dounicale In delle) Consumer Di & Cae yacquere Moule and de vonante au out-tailleur Blabit Domicine En Cotte Community Designated Domicione Pur Cette Community En presence Der partier Et Desditt temomis! de Lacte Del Mais ance De Tacque Gackant Du primie Odril mil Verst beut trente string que constate qu'il est ne Le dittoindu La Commune De Moyelle du le gitime Mariage de Guy Chackaut of Que Marine Marine Der pere et mere L'Abefour riounue 20 De Dacte da Maipance De a Marie La Poche Con quino Juin mil Sof Cont Voissante

trune que Conflate qu'elle Est vie Le Dit jour En La Commune del vitet du Legitime mage de Dome Larvefe; 24 De Magdeleine Courchet Egallement Con defin Municipe Lacte de publication de promuépe De mariage Entre les Puture Bujont Drepan youl # 84 Hume Soudet Secret Breffin del municipalite du Lablence Jo L'officier public Le Deux du Mon De Brucusire present mois It affiche le meme four a la porte De la Maison Commune de celie Se Sceaux ou resident les Julium Confount, It apprin que level Jacquer Glackant & Lade Make Jaroche Aut out Becharer a faute 8000 Seporendre Mutuellement pour Epourifar, promouce au Mond de Latin que Yacquer Glachatt, Et otherie La Boche Sout min En Sucarrage It jai l'edige de present toto que les partier It-les Tembur out Figuel aver Mini ainsi 9 de les autre pareur It avier des Expours presents Part En La maison Commune De Scenus Luite Leadjourn, moin & Du Sustitut Hofeman Desgroupe suming + to ou autre Extrail der legiste De Maringer De La meine Commune Du Singt tron avail will fight cent to ante verse que Conflote quelle est fille de asspronte la rature de tron trut reger Comme rink glackant Senard Pelletier Bugants of States

38

inquience Myourdhux Guatien De Jour Du Mon De francise Land trois line Dela MINUTE & prepublique françoise du 31 Land trowblue Sela Maire Dela Commune De Jeefun Smite Dejstirtement de Paris therete towell recompagne Du feerstaire Greffier De la muniting white By Pulsence ofanysayue de L'officier poublic Cont Compour la Le maison Comman De Peraus Dunite Asom Contracten Maringe d'une part Ode tome thank les prifice Cuttivateur nated de Nervou Departement Co L'aire agé de Arante Deux ams Donnicilie à Boffe Commune De Vernow Pil De Definit tawan to prince Et De magdeleine Yourdain Sugsere et mere Domicche La Land Commune De Vernon Coloratre yourt therese tomette changsaque thative De cette & Commund age De Singt they aux Villet de Guillanue Changsagne Jardinice Donnicilie Ele cette Codenne present to the for Marie Luise Carre Surper et mere Lesquel Jutur Byout retirial accompagne Det Victor gueral traiteaul age Wingt Sin au Soufrer Dunt a part Duce Dospetin 11.188. Foction Och montagne Deparque Langle Cuttivateau age Be trute Six am Nour Beau Bere Demourant a Vernon Ose partential De L'Eure Du Citoren Gulloume Champagnager You buck aufu yardinen age De vist queste Dan Ston deux Dominit du Cotte Pour Con Des granger de printavour fait Lecture Supresuice der putte de toisoit ternoim 11. De l'acte De maissance de authin tourin En date Du guinge mare mil Sept cent Sinsantedens que Constate qu'il est rue le Susdit j'un 1 min et du Su la Commune De Verleve & Wiffrigt D'Even Degrantement De L'Eure Dullettime Mariage to towin Legsrine It huag deleme your daine of defound Mounter 20 Cos l'acte Voe Maisance and therede Homethe Champanne En doute du Sunt went Becembre mil Jest Cont Sois aute ding Tootant qu'elle est use le Commune Hou legitime mariage Ventre Puillanne Changsague It marie Louise Carre 3. Del acte De publication De promope Demariage tute Her future Butointe Defen par Li officier Isublie de la Commune De Vernon Ho gling Bruning geng Halfiel ala principal porte de la suaison Com Dudot lien le Meme jour; It pour Nilsten Dannier membre du Contail general Dela Complian Derkenny Lunte En L'absence De

Dofficier public Le Ningt Cing Srumaire affiche le Meno John a la porte de terreure De la maison Commin De Pageuro Sunte Vigne Samuer Membre Du Conseil & Bowlet Lecretaire graffier appre aupy qua autome Hawan Legrince It therete Soutoitette Champague outeut Declare & boute It intelligible of our de prante matuellement pour Troup jay pronotice an well de Lator que automet Hauru Legsrifich let therise automette Obampagne Sout una The suarrage It fai Redige Le présent dote que le partie Et le tencour lout Signer avel nous que la l'autre Joanen If ann der Tysous presents; La Gour mon It an ez defin) Thine of Manyrague

Jacquellandois Mictor-grand Laroche Guilling Bornsond Burnes Surasend Burnes Lordereui) Buggings Louis Francoin (Lijourdfui Dis Mentine jour du mour Marie Histabell de Pringine L'an troisience de Mindy braw de Paul Mon Paucon Desgrange maire dela Chumune descans

Sunte Departement L'Egafite En L'abbence : MINOTE de L'officier public At Compara Lu la common Maison Comunda pour Contracted marrage Dune part; Louis Prancis Delamartellier Vivant Con buin white de paris citoren age de Passante Six am Domicilie Ru Cette Commune Tue de Lucide Pile De Veu Charles Delattartelhose Et de l'en claude Louise Delory Domicilie de leur Sirant a paring & auto part Marie Elizabeth La Boulaugher Ve de Louis Leuroque Matin De Versaille Departement De seme et ouse agre De Conquante Defot aux Mouricitie En Cette Commune fille de Plus philippe Le Boulanger It de Magdeleine Elizabeth derard Sen perset mere Donni celia Deleuri Vivant a Versadle Lesquel Puture Confount Jetaient accouns sague De Jacque Moule taillem age de Joi aute my aux Domicilie la cette Commune une de Lucate Jean Sajstiste Soule Cutterateur age de Soisante Dour au Domicilie la Cette Commine Pure de Chastier; Et Dienne Souvet M. Epiciaage de quarante un aux Donnicitée En cette Commune Par de Nottour doi francoir desgranger apprais

Ovoir Part Lecture du presence de partie Et With temour !! (De L'ade De Naisance) On Louis Pran cois Delasmartelliere En Date Du Six Moranbre mil Sent Cent Vingt fuit que Conflate qu'il Est me Le Ciny Dudit moin It am Pulla ... Bedant paroife S. Eustache apparin Du Légitime Mariayel Entre Charle Dela Martelliere et claude Louise Delory Son Epouse 2º De Lacte De Mais ance De Make Elisabet Le Boulanger En date du prunier janvier mil Segot cont trute dept qui Conflate qu'elle est me Le dit jour moir Et ans En la Cy derlant paroifie Deft Louis à Versaille. On Legetime manager lutre Sphilippe Le Boidauger Et magdeleine f'erard don tysours 3 be Lacte De publication de producte de mariage tutre Ver Pature Conjoith Dreper par Pranton Desgrunger maire de Cette Comminge l'En Labsence de L'officier public Le Douze frimaire present mon afficés le Meme jour à la principal porte Leterieure de la maison Chuminie Desceaux L'unité, Signe Desgrange Maire, appet laufi que Loui Prancon Delasmastelliere, Et Marie Hizabely Le Doulauger out Declare a faute Noise . Segrendre utuluellement pour Ejour

Tay prouvuce au Colon (De La loc Que Jouin Francoi MINUTE Dela Martellus EL Narie Hyabeth Le Soulaurer out una En nuriage et jai ledige Legsuseat acte que la portie et t Enformeire Mace de Baque Baran It ha Se conde De fream Linn Mene Viruain (3) Valle Lujowalfai Sungt Cinquina jour du mon de frimaire L'auffroisheme Dela Lessublique & Transcaise une Striwirible for beure Quesoir- par Devand nous Teau Suptiste le Brule Officier sumbicipal Cola Commune De Scaus Limite Departement Departing Accompagne Ou ecretaire greffier dela humicipatite En Lablence De L'officier public Sout Confram Dam La Maison Communel Joon Contracter Vinaring D'une part Tear Bratel CultiVateur Maty de Primai Som allanco Departement D'Eure Et Live age de foisounte Deuxaun Donnicilie En Cette Commune Rue de Repastico Vent De Ouce thearre of the de few Louis Bratel Viguerou Et Define deleur Nidant En La Communa de Primai Departement O'Eure et Loire, D'autre part Marie Francoise Valle Hatite De grand Ville Depotestement d'Eure Et fine

Objec de Quarante Cinq Our Domicilier En Cette Commune Pur De Sante Ville de fere Louis Vallee Laboureur HA de francoise paris Soulysour In Legitime maringer Sen pere It were Domicilien de Leur Vivant En Commune de Grand Ville Degrantement O'Eure It Loire Lesquel future Conjourt Howevel Occompanyun De Hobautt Brule aga De Tunte Menfaile gardien et Donnéclie an ce de Vant Chatean Defceaux July Dufution Conjoint, German Brule Outtivateur age de Cinquante Ment anno Donnielle En Cette Commune Par de chastier Fierre Odrien Sens Commispionaire) age De Cinquante Deux aux Dodicilie En cette Commune Rue de L'unité Deux fiere de la fature Conjointe El francour tofsians oN- Soucher Age Que trente Cinglan Domicitie En cette Commune Rue Beautespaine Woe Jean Supotiste Srule ayprem avoil fait Lecture In presence der fortier A Desdite Huroun 1º De Sate de Nachance De Jean Brandt Endate For from Court mil Sept cent treate Dein qui Conflate qu'il est de léditions En La Commence de Policiai du Légitime Mariage Entre Louis Brut It Meric Sacrose Tour poute 2. de L'acte de stripance de Mariefradonse Vallee En Date du Dispuit avil viel Segot cent quarante neuf, qui Conflorte qu'elle Est nee le dit

Join mon It on Surantieme De GrandVille Que Segitime Murionge Entre Louis Vallee "MINUTE Cht Vateur Et Prancoise paris Sou Expouse 30. " De Lack publication De Assurable de Mariage Entre le Vultur Confoiate Prefier par Jean Saystiste Brile officie Immicipal Celle Commune Pu L'absence De L'officier Public Le Ningt Cour Primaire present moir Offiche le meme four a la principale porte Exterieure Dela Maison Chumune Defceaux L'unite; Signe Brule officier Municipal agorer Quesi que Fear Brautt, It & Marie Prancise Halled out Declared a frante Hoise Separecure mutuellement-pour Epour Tay pronouce Ou Mon Ocla loightean Brankt 1 If Marie Prayerise Valle Sout miner En Mariage If jailedege Le present acte que lengoastier Efter tectioner out Viguer Avec wow Pait du La maison Commune de Scerus Lucité Les jours non Et au Justit . dissipplermain Scale Lum der temoin ; La twin outre tembre Out Viguer avec 1000) sule, 8+ a 55+ au, ceres, some Inte officer Mani Cipal

Cujourobury Vingt quatre Justos Lan trossience De La Republique Prançaise une It sidissible beure de midy pur De Vant tuck Princoin De Sgillanger Mairi de la Commune Toteph Terout De Scenes Aunité Dessartement De parin Gecongsagné Da Secretain Officer Dela universtate pour fablence de l'officier public Louisellosolie Elu pour le cerroir les actifs destiner a conflaten les montpances Gugwon marifyer It Decer Der Otogen Sout OBuysarun El la maison - Commune Josew Contracted maringe D'une Goart Joseph Jerome Colan ale De Vingt Sept and tallent D'yelbith Domicilia Down for Commune Dul Sound de L'égolite Departement de parin Pil Do Joseph Colon Touthern I habth Doublite be but Bucum De Daoil Hejsertement De la Majeune et de Ven perrine Lattaij Sou Espoure Jante part Louise / Wahie Gleguelle age de Pringt Guit am Ville d'alles mière grigion Justifuteur et de a Marie Louise Mileboreau Sou y souse Douville lu cette Commune Lesquel Viture Conjoint l'étoient accompagner de Cloude agrerée dans age del quarante ofin an tailleur I jack It Berdent administration du Diffret San Bourgo L'egales Dounicilis à Villefuf ; george francon Mettira agl de Quarante and Lugologe an Differed du Sourge L'Egette & Denactant Olegander Griguen Juftituteun Connicition hie Cotte Communispers Dela future It al del Gregione and de Sois auto que tors d'autifile Sou den Pouridente fair a Venue Hotel De involuder time maire Sustite apprende de partie et destite temoine to de L'acte de mispance De Joseph Home Colar en date du buit mui mil Seget Clut Sissante Buit, qui Conflute, quillest su Lett jour but for Commune De Duon Departeurent De la Mayeure Out mariage Ligitime entre Joseph colon Et persion Lattery a Defour Municipe 2º De L'acte Del Mais auce de Loude Mosalie grupeun Endate Du Dourse former weil Jegst Cent Susante Sept, qui Conflate qu'elle est me, du our don't mon lu cette Connlume du Logitume Maringe lutre Ober wiere Greguen It Marie Linese chickerson 3º De Lacte de publication de promepe de Maringe Sintre les

neuvieure. Putur Confount drepe Com par uson maire Just le Dischett Ventost & MINUTE & present ruin et afiche levit low at la porte de la cola son hurison Comme de Cett Munipte pendant tehn journ Dyna Desgranger 1. Et aufre Da Parte De publication Days winefor de Mariago Putre Ven Hettur Confount Dreper par Afficient public De La Commune du Sburg de Legatité Editate & Die Dies Went Ventes Spresent wow It affiche pendent kin lour a la principale porte Efterieur De la misson Continue Dur Lieu le muce four Signif auboin aprin ause que Joseph Jerome Color, Eff Louise / Usalie Grignon outten Declare à Baute Bolos System matuellement pour ypour Tiri prononce Que nom de La loi que Toseph Yerolfe Odal Et Lough Sistalie Gaguere Sout win be surrage et paisse le présent onte que les parties et les tennement Ant Signo avec huoi et outre parent et aving present;

Les jours nuois et au ci defour De Science Luit de Ses portes

Colas Of Dellary Lesage Meterritien Oc. Grignon Legnos Guignon Louis felle franciste Det I juddisible full four Dou Soir son to Vant militarion Desgranger uldire de la Commune de Jeanne Lante Depourtement de Quire Marie Dan Giccomy sague du Secreture Graffier de la municipate sona Saldence Il L'officier public Un four recevoir le lettete Destine en Constate de Maissante maringe It Dece des Cetoreen Sout Congramme En La Maison Commune Tour Contractio mariage D'une pourt Louisfelix age de Ningt funtre an Volontaire de la l'in Equisition au prender Satullon de la model 6 Compagnie la garnisque amande Itulif a Cette Common file of feel Claims fall, for sering the Vand Marie May relaine licher Ser your It more Domicilia delaci-

Signet lu Cette Commune D'antre Part Comme Marie Sercoet age de Suigt tron our fille de Claude Hause dercoet Turdinia Et de d'Harie Golene peque der pora H Mere Domicilier Ou cette Commune Lesquel fisher Conjouch Stourt accompagner cost franco felis Quele posternel Ou dit futel age de augusting du city What de Son bien & Domicitie a Diripon De partement de Vince Et Owe Billebert chalumean one on Cuqualt fuit on Subergiste Donniche la cette Commune de Clande Hienne Sercost per De Inflature Jardinier Domicitie En Cette Commune It de Pourse Viveale Oucle De la future Orge de quarante com Jardinen-Domicile En atte Chumum Smoi maire Vustit Dysan atourfait Lecture En presence der partie Et desdit tenum 1º de Late On Mais buce De Douin felino Endate Don Vingt fuit Mar) mil lest cent vinsante bours qui Conflate Squil est tiente Tingthe fort durit wan Encette Commune ou Legitime Maring de Adud Jelis Scient de Long, It de Marie Magdeleine poisond. ou Exporte by Jefour Nomme 125 on Frote 5 on Muifourte Con Connel Marie Colerciet En vatte Da Die Suit Decembre und Versteent Voix aute Douge, Qui Conflite quellet Mec le Seize Davit mois Enla Go Vant parvipe de l'elupsice Coppari du Légitime Mariage Entre Claude Atiente Servet, Et Washingeline preque Co depursionine 3º de L'acte de publication de prompet de unbriage Sutra le fatien Conjoint dre fil jour moi maire distit Le Distinit Porcal pount When Et cuffiche Vedit jour a la jourte De La maison Commende de Cotte mundcipatite - Ofprie aufly que Louis folis; Et Etune Marie Berevet bout in Declarer of parte Stoix Septembre wentwellinent your Ejour y'ay promune En nour Bearla la Epartomifelis 124 Emple Marie Bekovet Sout min Su mariage St jai leding A & que la jouten et les temour out i igner avec Mois

Court of State State of State 1 unicipalte pour L'abberer de L'efficier fréblic dingrew de de destruct a flutation In Maisance, Morengel & Dear of Don Cityen Dont Tierre fein Olamparan En fla misson Common Jour Contracten maring To line part Ellow Very Jean Gallan age Intrust un aux Juftetuten Dunicilien Parin la ter noger Section Six Partseon file de Alsofa filler of sergen de fame Dirincità Marie Jewlish Novemon Diffiel de Softand Departement de Line St de fin Marie Sellarger megdeline Coal title Slave In place It mere dant part il Carrie puetide Bellanger aged se Ningtom for Jethe Da Gabriel Bollanger Sider de Long of De Alier gutferning & Le Doy Ser gren Honore & Domicitier In Cette Commence Lesquel futur Confirmat decompagner De Jean Bajo Transform Color of guartente sun Cuttitatem Domica in Su este Condum. Defrances Subject Sellanger Cling De Conquante Vest and Fore detafation Them I olong Brunedie Pin atte Commune Dac Trefour At De Neel Sellouger Day De Whingt Cipot air & Course belong Domiche a forty Jun Jame Free Dolofather M. Con African runni apal Just to prestation - Part Lecther the presence der partif et withte toursunt deftacte Da Merpance on Verse four Galloin hivate Du Dissput former will yet Court Volsante guntile qui Griffate qu'il estait lett pour lub Brunn de Noument depoertoment de L'insi du Lagitime Mariage truts Viala Callen & reguen de lance It When Many deleme Cou The Blance Jon & pouse by Dopon siduence in Dan Nate De weipouce Dan Merice Jenerafle Sellangent had to Du Sin Juin mile y of that I visit a gustory qui conflate quelle Ist me Levit four le cette De Comme du Logitime Maring Entry Sellanger Secundalong It Marie Calforne Leloy In Expune of offen sevenie 3 De Dute De publication De

present mon It affiche Lett from a Saprincipal goode Steriens Dele maison Commence De Coth michicipalite If the de Laste De pub on De for oughe de Murrage Entre len futur Loufout Defe four officien public Dada Commune De Park Le Noting throw Horal forest mon afficle Le mem four Endadelle Typin dufoy for four Jack Gallay Stature Garden Sellanger but in Boleren of guiff soin Desprendre Utal welleusent Bour Espous May prouvue Ou rounde La loi que tien Jungallion Et Marie Generico dellanger Sout unin En maplage Et findedige Leysresuit Rete que les partie It tentemont out Signer Solufatare part in the fluorion Comment de Jean Linete La fout mois Et an Dutte; Willows generive be lunge Brancher Crale, Crale, Crale, persumontler Benefit Somber Some of Community Lujourdjuy Guatre grainal Son Bande La Lyon State De une fet prostrible quit theurer ou Sow your dovant most your safetile Tout our Brule officier muniky sal De la Commifice De Kenny France Despartagent Due Courton de paris Decompagned de Versetaire Graffier dela unuice gatite porte L'absence Et) a L'efficier public Elis pour recovoil les actes destiges à Conflatente Marie dosale Mais ance of Muriage for Deca Over Citozen Sout Buy dra Sula Whison Commune Spowe Contructed Margage D'un part, Venic Soul Idan Courton age of trade Soft an Cather atom Bourghie In Cette Commen The du Jour The De Jen Lucien Courtoin Vigueron It De Jen Dumetya le Verybere et men Donneitie Delown Vivant En colle Conneligio Dafte part Marie Modalie Rivou Elize ve Hingt the Pour micened De gent Francois Redon Charretien It be Music Louise Roudeaux in for the mice Danicilia a arpayon Deportuned On what their

icy present, Les quel State Future Confoint Etanulas Detouys ague Do Jean Straut age de Noison dans Quettovateur De MINUTE & Taleph Carton age Que Vincante Cung our Cutto Valeur Quarante Gustre 3 Qui tailleun Quele menteriel Och future Hoth trois Donnacher the Cette Comme of De Jean françois de Bon pere de la future Connectie Carpagon Moi Office undicipal sudit promatolifait Lecture Eu president Der partie fet Desdite kunonen 1º Ol Lacte de Unifrance to Teau Paul There Courton En date du muy you vier mility ot cost enquant buit qui conflute qu'il est ne Levit jour lu Cette Countine Du Lagitume mariaye Butre & Lucian Courtour Vigueron It am than I Son your Of defour Unione 28 De Liate De Maissance Sec Vhine Posatie Pledon Shoate En lequine Perrio miles est aut Somante quing que Constate quelles Her Du ghator Du dit hum lu fa Commune de michel Dur orge Du Logiture mariage Entre Jean françois Redon Charetier He Varie Louise Rowan Son Epouse Begin whender 30 De Dracte De publication Deprompe De juariage futre le Guther Confoint Drepel Joan with Jour Sajothete & Oboulle Officier municipal A. Cotte Columnie De premier de de suis et affichel Levit jour a la jorineigsul poorte l'attriur de la ruaison Buum a lette remunice salite It he . I tack the publication a prompte de Maringe lutre ben feitur Dougoings Brefred pour Jagusty Soupen ficio from Deto Bunnem Company Eyou Sugar Gue foresent mon officile Cofreene jour Bulle ditto out the Ladere Thank Hoy Seprente mutuelhument pour your Tai porsuoro Du Arom Dela Loif que year l'aul Ever Pourtoi De Et Masie Postafie Perou Sout uni lu mariage Set gai levige Le probet tale que le pourtue et le temoin vont sighe a rechwi et autre parent et Quir profont; a Liengstion defeare Seault then der temonis, Et de Zough Beinist Pariseaul oucle Doclafuture qui out Declare Me Scalsie digner La Ca Enguin Suitant La loi 0; ait tu to maison Comme De feares Sunt

Anyourdhuy Frois Ehermidor fan Troisium dela Republique francaige The er Indivisible parderan moy alexanderantome Chion member du Council general de la Commune de leaun d'Unite districe du bourg & Gelite departement de Saris Un officir public d'clad. Commune pardeliberation du neuf prairie d'unier pour rediger les actes destines à Courtatistes Naissanus, les mariager des les deux des Cétoueux dons Comparin la maison Commune pour Contracter mariage, I Impart, Christophe + Jacques main Riellor age detrente min and negotiant autrarce d'omicilie d'ancé la dita municipalite du have departement dela come Inferieure fils de Christophe Vicillor hommedelog esde feue manu Generiere Greeker dominile enla Commune de fecump, dantrepart Ablite Generiere Riegues agec dedinning ame fine de Joseph Garrard Riquel es de marie madeline Generiere Musnier, dominités in Cette Commune lesquels futiers Conjoints Hanni accompagner des temins agris nomme, moy alexandre antome Thion agresaroir fair becture Enpresence desparter endentemoure 1. delacte denainance de Christophe Lacques Marin Sieller ludatte duprumier mistedor dela presente amue qui Constate quillen ne Le l'inge quatre fuilles miletyr Cem linguante Sin a fixamp districe demonstrillier departement dela Seine Inferieure du legetime mariage de Christophe Viellor Gonne Deley & notacre a fecomper de mare generure gruchen cafamme ey dissus nommer, 2" delactet d'enainance de Chotilde Generiere Ricques l'édatte du lige plained delayerente anne portan quelle la na adain de quatre may mil Seyor Com Somente Seize France tite del. Mystume mariage I late Inepto Gayrard Riquel es de marce madelime Generice Musiner 3: delacte diputticulion demariage lite les seturs Conjunts d'esse parmoy officis miblie leting new men soor Domer is affiche Comem dont alaporte, dela maison Commune de Celici, 1º de L'acte de publication emariage lintre les futers Conjoints

Vielge quatre mendos MIN Dernier affiche Cemenne Sour later Commune, après auty ocongos que Christophe Jacques marin Vieller la Chotilor generiere Riques om declare a haute vin Mindre mutallement pour Spour Say prononce aunom vela Loy que Christophe Tacques marin Tiellor es Chotilor ginerum Régnes I Som dons la mariage les Jay redige lepresent acti. queles parties one igne ainty que le pere de la future es de since Jeney Vartois regocient au brave, Jean Touis hardouin rauty negociant au Same distruir d'ementivilliers departement dela Vine Infirmere Homorade pour lefuture. a lenandre Chomail Denard regociane a l'aris dent me martin Section de Tombard aunour & Comme Representant le Cetoien Christophe Tieller pere du futur Spoux. du lete de la future Spour Korper Maurie Musmier and maternel dominila tor Citte Commune Ciama Corper faul musiner Juneacon d'anis l'ue poinonner Section debounes Nouvecer Sonche fair Enlamaison Commune les Sour mois Can grudenus

CG bligget Riquet Riquet 8. Mufuin

Suellet & Siellet & Signat Signat Rigues 8. Mufuin 1 Showoing Musnier M. G. Marier Oue The Denard) Muchemus at riquet Musical Derdycaus & M. M. T. Niguet Duchushe

Chipourdhing Veize Justidow Lan troisieme Dela Lysublique Rangerise Que It Judivisible Suit feure Du Sow your de Vant more Michel Letterge Officiar municipal de la Commune de ceaux Dente Deportement de paris pour l'absence de L'officier public du prouv recerbir Le acter de Mais aux. Mariager It Decen Over Cotogen) Sout Compson Ruta. pullaute dellaute misson Commune poin Cottetracted uning To une part o Morie Mandelin Guillaune Le mothe Citoyen De Chefelin age Vention Toppie Leser trente Cong an Prismie Chez Le citogen sherey Domichie la Il Cette Comme o lue de Vottaire Vila de Le Misitre Vougsere dont il jaure Le nome de Baptimed It de marie vinur de mere Matif Su fort Daugshim at the Domingue and Guilest conflict Sourg de Lilyutite lu dutet du fruit Muchdor present mon D'autre part o Mirie a Mingde bine Vajshie Legal Ctojeme de Conferme Donnicité menne l'une de Moltaire agre d'Endiron trente fruit am fille Die moune Logen dont elle ignore Le moin da Saysteine Et D'adrienne Dont elle me Caityper Le Surmon Very sere et mere Et motive du y sort au Prence Cotte de Francisco. Lesquel fetur Conjoich Etaient accompagner der atoren ce Vartin alin alge de Cinquante din lan fomme de Confiance Pierre Quitoine Denve age de Oringunite Duce Out Cutterateur Princen tafeando to bought age de trente come 21 de Mine à Maquin age de Fente Sinami, Tom Dumiection In Cette & Comming c Noi Officier univicipal Susset aysia avour fait Lecture En porevence der burtier Ef Dasth femount o de L'Estait de Baysteine Vela De Cito ame Leger Sudate Du Sungt Lyt Time mil Jeget Cent Sois thete fuit qui Conflates quelletoit layer I withour cure am It water du post au good au Coste De Diringue 20 De Lacte Depublication De promape de Mariouse luthe der Yutur Conjoint Difse / said Constance autour Chion Officer subfic De Cette Courtem Le our de 3. mon Et affice le chem jour à la porte l'aterieur datie maison Comme It 30 de Sivieto de Motorieto de Motorieto de Praye depois

Judit Gudate Du Luit Jan Du present mon Treigieine Marie Magdeleine doppie MINUTE Leger Out & Declare a Boute Soil Seprember of Minute Seprember of Source Source Source Source Surface Source Source Source Surface Source Source Surface Source Surface Source Surface Le sufaite Et Marie Magdeleine Soy spie Leger Sout unin En mariage It Vailedige efforesent Octo Gue les L'Exception Dudit coto jen Le Mintre Qui a Declare ne Cartow Signer Vait du La Maison Commune Dei Ceaux Fraite Les pour mois et an elustite Maria Middle Jophie, leger, & Alling D'AZemes e frassrat magnin Lelary follierev municipal Moine & officies minimipaundela Commune de Ceaux Stinte Le quinz Vindeman Lunguature delengoublegen francasse Ond De Indivisible Hugganges Amillis of wat Brule of M. pol Courses pour talable

Cable du present régistre Beauchant antoine Sinise & Barbe Sidisch · Courtois Jam Saul Come Vinerie rosalie Redon Delamartelliere Somis francon & marie CLELONG Same mani Bercoet Gallois, S'Jan & manie General Bellanger " L'emaitre fine & marie mad" Sophie Leger "Maquel James Sommen Cass" fontoitle Champagne Ellow Christophe Jacques marin

Simple Simple Simple SIMPLE.

COMMUNE REGISTRE

des cenux l'unité.

PUBLICATION

de

MARIAGE, etc.

Pour constater, à compter du premier Vendémiaire prochain, (quatrieme année de la République) et conformément aux Loix rendues sur l'Etat Civil des Citoyens; 1°. les Publications de promesses réciproques de Mariage: 2°. les Mentions sommaires des oppositions à Mariage: 3°. les Actes de non conciliation qui doivent précéder l'Acte du Divorce.

Ledit Registre contenant de l'Administration du District du Bourg-l'Egalité, Département de Paris, le l'Administration Fructidor, de l'an troisieme de la République.

Law quelung delau publique frances de ling Percomiane mon absente antonia Chion mombre de Course Consel de la Commune des Cesaux L'Onite Repartement de l'aves nomme par de le becentem du et cust Trained de l'un tronsume al efferdercevoir les actes d'incomence maringer enview, Conformement abelow on King of outember mule in Cours weeter Mugidonge any Colours buy fence de me aumont red preblic a fraule Pour derans Caproile tickernen expressente Etamainon Commune de Course & Smite que! Vean Bartede Lambers fille I Chema Tambers Sardiner es demanie Generane Longuemore august huy of a News to man Caldine Rumonl ful majure de marin aumont er d'inanie Celhemie morechel Capen demere lourdeun decedes tutendaren faire Eediger pardenni mon temen dupreson mon de Vono emiave Sin humes der our facte delact mariage Conformament aun Improschense Delator Dubing weptembre metolign line qualte lings days in Vay in treation detamine by

fair afficher Lagrennite y sublication par lufran alago unu prolegiorte de la maison Kommon De le la Confact a l'ante les évus mon lean finds for home. 1 Chur publice Any our Ling Dumaire San quatreene Delarymblyne (variete of fewer demindy may alenonde antone tonon qualiffic Enlacte precedent og le Sourd huy givre wirdete public a hante Tom devam la porte laterieure exprimupale debalormiune de Celius que chance? Gersais Syneron demension luc Sottane but In premiew nous de Suhima si riche age de Somante dinant ple ve Clande Gerrais public de la Catherine Souen natif detaparoine de Bremble destruit d'Amper ordand Departement devenueroise a marie Ginefeth, Chevice felle majure Elione agu de pres de Conquante amé de preme Cherrie De demarie marqueite Vereaux Entondarin four ledrger parderam tofficer de Suje Courant Tomer de Sont Junes du maten facte de leur mariago Conformement alaboy domente al longe doups ser day let de de leur la la la de la leur de leur de la leur de Caleur alaprinegrale porte Delamouron Communifor Glaw face a) Leaven White les Jour mond Dan Sundes Suon Brain Chausson & le douge Bumaire Languatrume delarguetique francier france de ment mon alexandre Claude main Bley antoni Thion qualiffee aupremis desactes Junio a cerejule ay le Tome buy feur Surdite public à bante Voir devans sapporte l'aternaire Primipale de la Tommeant in Comment de Celie que Fram Chausson file majeur de feu piere Chausson Tue Noltanes La bonunt a Champterrais distrue de l'égrageau de partament de Lyonne & de The Northern few Margurete Galon to Clause Marie Bley fille may were de Claude Marie Bley decide l'amoura Emngey departement du doubs en des cue Chandine Bornon Intendarem fourexediger de dege Courant neef Junes Dumaten racte deleur mariage Conformement a laloy du Singi Septembre melden Cent Gratul mgs dinge, day in hunting

(Deuxieme) de la memo loy four de la cher la presente publication par Contrau a la principale porte dela maison Commune de Celieur facia d'accur Muite les Jour mois et an Suntits Duramente a l'avi un Chapor Sectes des grantsein de pour No ficer puebber a so quatore Bruman house denindy for quatrum delactyrubleque (concerne) my officer public of somme dequaleffee aupremier derate, heren ace regente ay be somothy furced unite public a haute d'ein devan la poète intrueure Denis Chinne Guilloux mucipale de la Commune de le leve que Denn theme quilloux fils mayour age detruite and passes fels de Denis quelloux Figueron de Man Souise anne Derise demariname Arques Son Grown demhorants me dufour demarie touse anno Denise fille majure agreed Ninge quatreame de de l'une antone Denife Figueron erce man souise d'insein don Grouse dinique ants En Cetre lutottave Intoniann faire redigers le virbiech Courant Cing fewerdudow facte beleur marrage Conformement as a fory du linge deplemble mele in lem quater Impedouje in Cremtion detamine soy day four afficher lagresente publication par lation ala principale porte de la manon Commune de l'étectorismente fair a Ceaun Frante les Jour mois tran Sies det freune Go to Program In friend Dennidy Languatrieme delaceproblique frances mon Hear public nomme lequalific augmenter des actes Innerie accregente ay le tours huy Ctienne Jean Baptiste Sure Sudste public a haute York vervain la porte latiniene cominipale vola gabriel Sallement Marson Commune de Celem que Chrome gabrel vian Bartete rallement Marie Sophie Desgranges fromme delay dominile a Taris rued da grande truendere n. 36 techon bebon couriel file majour de Surve Cheme Salliment es de louin dujume Mignon dominition and martin d'abloir departement debamaine Il Marie Sophie Desgranges donneilies a Scaren & Prute departement dela Seme file mineure de francois Desgrangire notrece audis leser

Entendarian fair redigos pardirans moy belongs ling lowent ling fueres
One facte veluer mariage Conformment alalog du longt
Septembre miligos lenguatulongs douge, in lacution volument
Tog day fair affects haprenete publication pur lation alaprincipale
forte vela muison Commune de lette Communante fair adament
I Vinte les dour riging Lan Surdite Scione

Baye by mod mul

Sierne marie ? Chalumeaux et Josephe Flanty

s an quatrième de la Republique Française une et indivisible et de dix Sept Nivose moi Jean Louis charles Jacques Gabriel Frevilliers Agent Municipal de la Commune de sceaux Chef lieu de lanton Département de la Seine, charge en cette qualité par la hoi du dix neuf vendemiaire dernier de recevoir les actes destines à constater la naissance, les mariages et Le Deces des litogens de cette Commune dont la population est au dessous de ling mille habitans, ai le jourshuy heure de midi, public à haute voix devans la porte exterieure et principale de la maison commune dudit dien de freaux que Tierre Marie Chalumeaux, he be trente un mais mil Sept Cens Soixante treize (Vieux Stile) Cavalier dans la legion de Saris à la residence de Versailles fils de Shilibers Chalumeaux et de Marie Anne Granchet son Spoule domicilies Jans cette Commune de Ceaux une de Sanité, entendoit d'aire rédiger le vingt quatre Je ce mois à dix heures du matin par devant d'officier public de la Section du Luxembourg ou Lagent Municipal de la Parieme Municipalité du Canton de lavir Lacte de Son mariage avec Louise Josephe Stanty nee le vingt Sept aoust mit Sept cent -

ender rela soires fille de souis Planty et de lecile fentil son Spouje Décèdes l'un et l'autre, et ledit acte de Mariage sea sait conformément à saloi du Pingt Septembre mil sept sent quatre vingt dources. In éneution de la même soi sait aficher la présente publication par extrait à la principale porte de la maison Commune. Sait à sceaux l'unité des souis mais et an Cy dessus serviciens

Michel Brule

Michel Brule

Marie

Denife Courtois

It de Vingt quatre Nivofe an quatrieme de la Negsublique "-Francaije une et indivisible moi Agent Municipal nomme et qualifie en lacte qui precede ai le jourdhey heure de midi public à haute voix devant la pourte exterieure et principale de la maison Commune de ce lieu de sceaux l'unité que Michel Brule Fils Majour de Germain Brule et de Marie jeanne Mollier demensant en cette Commune place Vendemiaire, et Denife Courtois Fille Majeure de Joseph Courtois et de Marie Louise fines donticilière en cette Commune une de la fune, entendoient faire rediger devant moi de pingt huit du fourant à six heures Du Soir lacte de leur Mariage conformement à la loi du Vingt Septembre mil Sept cent quatre vingt douze, jui en consequence de la même loi fait afficher la présente publication par entrait à la principale porte de la maison Commune de ce lieu. Fail a sceaux ser sour, mais et an ly dessus. Trevilliers

Agent municipal)

Ale même Jour vingt quatre Mivofe fan quatrieme de la

Republique française une et indivisible, moi Agent Municipal
au premier des actes cy dessus par moi rédiges, ai ce jourdhuy heure
se Midi public à haute vois devant la porte extérieure es

Sierre Vincent Guilloux Marie Jeanne Brule

fanité que Pierre Vincent fuilloux fils Majeur de Laurent fuille que Pierre Vincent fuilloux fils Majeur de Laurent Vincent fuilloux et de feue Charlotte Jubin demeurant en cette Commune rue des Agriculteurs; et Marie Jeanne Brulé fille Majeure de Germain Brulé et de Marie Jeanne Mollier demeurants cher les pere et mere place Vendémicire, entendoient faire rédiger devant moi de vings huit du Courans à Sept heures du foir l'atte de leur mariage conformement à la loi du Vings feptembre mil sept cens quatre vings doure, fai en consequence de la même loi s'ait afficher la presente publication par extrait à la principale porte de maijon Commune de ce lieu. Sait à fee aux l'unité de four prois et an ly desper l'ayé deux motte comme nals de l'aute de four presente publication par extrait à la principale porte prois et an ly desper l'ayé deux motte comme nals de l'aute de four presente publication par extrait à la principale porte prois et an ly desper l'ayé deux motte comme nals de l'aute de four presente publication par extrait à la principale porte pour presente publication par extrait à la principale porte pour presente publication par extrait à la principale porte pour presente publication par extrait à la principale porte pour presente publication par extrait à la principale porte pour presente publication par extrait à la principale porte pour presente publication par extrait à la principale pour la pour presente pour l'entre presente publication par extrait à la principale pour la pour presente publication par extrait à la principale pour le four par la principale pour le presente publication par extrait à la principale pour l'au presente publication par extrait à la principale pour le presente publication par extrait à la principale pour le presente publication par extrait à la principale pour le presente publication par extrait de la principale pour le presente publication par extrait de la principale proprie proprie l'au principale proprie proprie principale proprie publication par la principale proprie prin

Agens Municipal

Jean Baptiste Amand Le fade Nofalie Joseph Desirent Dubois

Aujourshy deux Muriofe Lan quatrieme de la Republique françaje une et indivisible à midi, moi sean souis charle sacques gabriel Frevilliers Agent Municipal d'hafourmine de seeare L'unité Chef dien de Canton Departement dela feine ai public à haute voix devant la porte exterieure et principale de la maijon Commune de ce hien de sceaux sanité que sean d'aptiste Amand Le faile tils majeur de Jean Le faile et de Marie Anne Marthe Le Jueur ne à Boudeville Canton de L'aurent Département dels seine inférieure, Employé à l'État Major de la demi Arigade de seine Inférieure en Cantonnement à sceaux demeurant à la Cazerne au by devant Chateau et Rofalie Joseph Desirée Dubois fille? de fimon Dubois et de Marie Joseph Wattecamps Son Groufe domiciliee à ladite Cazerne du Gelevant Chateau entendoient faire rediger devant moi le ling de ce mois à trois heuren après midi lacte de leur mariage conformement à la loi de Vingt Septembre mit Sept cent quatre vings douze, Jai en Consequence Ila mene lei fait afficher la préparte publication par extrait à la principale porte de la maijon Commune de ce lieu. Fait à scean lanité les jour mois et an Geresseur Vevilliers Previlliers De Ment le Ment le le l'an quatrieme de la Republique Française

une of indivisible municipal selassi commune de la familie de devant denomination et qualifie ai publie à haute voix, heure de midi devant la porte de exterieure et principale de maijon Commune de ce lieu que Jean Baptiste Amand Gosselin Sientean de grenadien du primier Sataillon de la Semi Migrade de seine Jean Baptiste Amand Gosselin inferieure en Cantonement à sceaux sils majour de guillaume Adrien Gollelin et de Marqueritte douise Cavey domicilie. Harqueritte Souise au Havre et Marie Antoinette Louise Elizabeth Hermel ages de dix neuf am tille de Jean Jacques Hermel es de Marie Antoinette Cuenin domicilies tous les trois rue de Mohan Section de, Eulleries à dans entendoient faire tediger leur acte de Mariage conformement à la loi du Vingt tentembre mil dept cent quatre vingt douze le trèse de ce mois à une heure again midi par Sofficier public or 1 Etat Civil du premier arrondiffement de la Commune de lairis, jai en consequence de la même loi fait afficher la presente publication par extrait à la principale porte de la maison Commune de ce lien fait à feering Lunité les Jour mois et an Gesteux D

dierre collasty. Marie Momon

marie Antoinette

fouite llizabeth

Hermel

It we Dispunt Cheviore of an fartience de la Republique Ramonise May - I Sierre Champin Adjoint a Pagent elluricipal adecount nome; de la Commune de Secamo l'vente Chef sien de Canton Digrantement de la deine ai al heure daniely publics a haute vois devant la poste exterioure et principale de la Mairon Commune du dit vien de Ceans que Sierre ella sty ner we trois devil ellet dept Cent linguante des sien stile Satteur en glonger, Semenrant a Na Santage Commune De Chevilly Sila De Guillaume Masty et De Julienne Duboca It Venf de Vellarie Jeanne Cuvillier Decedes le Din muf Sumaire dernier a dans en la Maison nationale den femmes dection Du finistère, l'entendoit faire rediger les Vingt quatre de ce moirs a weaf treuver du matin par devant l'agent Son mariage avecellarie chomon need to dig new ellay

Tevilliers

Agens Municipe as

Mille Lept fent Joiseant un Juin tilo. Douattique demensant en potter Ditter & Commune De Serano Stille De bulerst Monion et De Leonarde Charlot da fermue Deceden : con et lautie . It le Tit acto de Mariage Sera fait Conformement a la loi de Vongt Softenion Mil Soft fent qualreviligt douge . la Execution De la dience loi j'ai freit afficher la presente publication par Extrait a la principale poster de la ellaison Commune fait a Seaux l'Vinte lea jour moir et au que cédevant desautre fant. of hamein the adjoint Mussonpal de Dis Messidors d'an quatrience de las Veguellique francaise une et indivisible elloy Viere Champin adjoint al agent municipal De la formune de Décamo l'Vnitet obré vien de Canton Departement de la veines ai a l'heure dernidy public a hant voir devant la porte setérieure et principale de la Maison Commune du dit dien De decamo, que foan Claude Pral agé de Soixante aux Veuf de Marie Micole de februe deceder en cette fommune le Louge Octobre Mil of fait quatreringt newf, le dit , feau flaude Vial Marchand demourant en ce dien flue de l'Amile Me quatrevingt cinq, theteredoit faire rediges le Douge du courant à dis heary Du matin par devant le fetigen Autoine Nobgin adjoint a l'agent municipal de la Commune de Chatillon l'acte de Jou mariage avec la filoyenne Madeleines go reflectouxel fille majoure de quaronte ong and, de Guillaume Rouxel La boureur en la fournieux de Vateville Canton de Marlinvart departement de la Manustre et de feu Madeleine same da femmo Demensont en la ditte Commune da Chatillon Rue de la Montague chefte litoyen Derignant, et le dit acte de mariage Serat fair Conformement ababoi du Mugt optentos mil ogst fents quatering to douge. In execution de las mêmes loi jain fait affiches La prejente jublication par Extrait ala principale porte de la Marion, Commune. fait a viciam l'Vinte les jour moia et a

Jean Claude

Madeleine

Nouscel_

Vial ets

COMMUNE REGISTRE



DOUBLE.

MARIAGES Pour constater, à compter du premier Vendémiaire prochain, (quatrieme année de la République) les Mariages et Divorces, conformément aux Loix rendues sur l'Etat Civil des Citoyens; ledit Registre contenant uaraute) seuillets cotés par premier et dernier, et paraphés par Nous Claude-André Lesage, Président de l'Administration du District du Bourgl'Egalité, Département de Paris, le Jing Cours Fructidor, de l'an troisieme de la République.

Augund huy Smin Sendeminain San quatriene dela republique françaire huis heures du voir pardevant moy alexandre autome Thion officier public de la Commune de Ceaux d'Inte departement de Saris la se Neuf Prairiel delan troisseme pour lediger les actes Vertimes a Constater Lanainance des mainagnes deces des Coloience cont Companies Culamaison Commune from Contracter marriage Jean Baptiste I Incpare Jean Baptiste & ambers age de Vinge l'ingance paried faiances d'omicile in lette municipalite fils d'hume Vandou Sardinier deceire de vernaren geneviere Longuemare acejourd huy da Neure donneile le Cette municipalite, dantepart Marie Catherine aumont age de Singl quete and pann

fille demarin auniont le marie latherme marce bal des per De mere decedes l'adite manie l'athumi aumont autique dominicilier l'in Cette Commune may Chenander autome Chion apres arvir fair sceture luprisence des partur exertemence nommen infim des prenutes 1. del cete de namanen de Jean Baptiste sambers i Endatte dudin neuf dum milden lent Consente din que Courtaite quel la re en la minimipalete de l'Ceaux Ledu Sour dumariage legitime d'Aterme Sambere Cardinier et d'unaire generiere angelique ronquemare 12: de

L'acte d'envenance de Marin latherine Aumont Indate du Congruence Jour Complementaire delan transme delever par Bertrand Secretaire queffer dela Commune de Bullion deprentement decemmen ouse proten que la de main Calherme aumont en ne Intacte Commune de Bullion Le douge ferrier mul depre Come or nante duy du legetime munage demarin aumont eice marie Calherine Marchal 3. del acte depublication demaniage lite tes futurs longonts d'un parmoy officier sublec Le ling du Courant affiche lemme Sour alapsorte de Camacion Commune de Celui après que d'un Baptiste fambert de marie Catherine aumont our lu dular a haute Soin de prendre mutuellement pour Cpoux day primoner aunom dela log que deun Bapteste Sambers es main latherme aumont Com Smil in marrage er ay ledige leprenn ach qui lesportes Jean Baptinte Sambers adignes, sadde mon Calherme aumon's adictare ne lec lavor de le Interpelle Siavans la loy Same prefents du Cote dufutier Charles d'imprésorien caeques fabriquement turanu au bourg regalite age de trente quatu une l'élean Lambers frie age vequaranted un and dem to tourd und aubourg & Egatite Ju Pote dela fature Fune Many age de Congruente Ency and Culter ateur beaufundela future domuester a Bullion departement de Vanie Lorse by Dide Duche age de Surante and Charbonnier dominitée la Colum que onifique an intamaison Commune de Cesego Ante Cerdour mois Maynes Del Lambert Da de doige Brumaire Languatume de la republique forcuite Nouf treures d'uneten parderane mon officie public nomme d'actiffe les lacte que precude dom Company En ta maison Commune pour Contracter mariage Inepart & Frais Chausson age depris de hente mis and domicilie en l'un commune restoltaire Nº 131 fels de Turie Chausson Laboureur a Champoriais distace de fargeur

(Deuxieme) Signe Smen tous suit INDITE decives, Dankerpars Claude soley so Beley 120 March Bley age de - hende ame pares fille de Claude Bley Beley Je Deley of Cannew a Imagey departement du Doubs es de Claudine Dorsson don HHH Beley Ja Grown tour deceder lade Claude marie to tay dominities a lace of rue Chapon Section des grantliers depuis deux mois et auparavant la litte Commune tentes Imbergeres men mission quele C'intalande moy officie public agresavoir face lecture l'inpresence des partieres et temains nommes En fin des premetes 1. del acte demanne de Atain Chausson Indatte du truje Vindemiane deviner que Courtate quel la sur se depre decembre Frain Chausson militer Com Congrante Vigot audielan de Chang Cerrais de l'invectorien Claude Main Blo D'i Morgnerete galon V. delacte d'enamance, de Claude marie Hostoy (n'date du premis Courant que Courtate quelle in ne ma te 9 minger mars molding Constructe ling du ligitime mariage descrits Chaude fan linguieme dela Steps uned indivisible at he news Blig & clawine Roman 3. delacte depublication demanage liste levels Vendeniaire a buit heure du matin par moi fean touis charles Jacques Chausion & Hotogran parmoy be douge Courant affeche Comme Jour gabriel trevelliers . Agent municipal; en verta vu abaporte delamación Commune de Celus apres que Fram Chausson es Jugament du tribunal civil du département de la jeine Claude mare the Hoy on the declare a haute low Seprende mutuallement rendu de trois du present mois a laudience publique vida sono Grown Jay prononce annom deladoy que Itam Chausen De Section des Vaccations corregistre à lavie le ling -Claude Marie Hosting wom I'men in marriage desay widege legrenell bar Doigard, te nom De Bley a de raye au acte que legranter brisique averney tann premet, pour ternouse presente acte et il y a ete du Cote du futur francois asitana Reruy age de Sonante quatre arial deminera Substitue celui de Beley veritable nom dela Citazena Treeder Timbergiren Leonard Levelon Boulanger Jemencam tucdel Suit Claude Marie Beley, aye dequarante him ame du Cote dela future, Cyr antone Dela land sinfi quit un det ou Jugemes Jour main stanty despus demension busin Imbergeres age de lenguante trois and, Chame Bouver Muchand Gray Suncurem sued Nother age degree rate duncant qui Trevilliers one Signe for tale mainin Commune Cer Sour mon Grange presedent Agens municipal tay trois mobile mule Chausson Olemy Delatande Cinbley Lividon . ON PBOSANT ozott chassagmond a La Dix Sui Benmain San quatrume dela reputtigne francis ting fourer In our parderane may officie public nomine & gratific augrenie der actes Junea a teregum Some Companies pour Contracter marrage & Inspart Donn thume quillouse age detreute anterasser file majour

De Desuit fullour Vigneron es de Marinanne Riques Son Grown demensont me Infiner & Marie Town anne Denise fille majoure agle delings quatwand fille de l'ure contome Denies digmeon et de Marie rouse denoire demensante rued Nottain may officier public apresarior fair tecture (in presence desporter) Contractantes es des temons y après nommer 1 de la cte de mainence de Denn Channel Gentlown in date du quatour Convanie deliver pravle Secretaire greffer de lammerpatite de Celeur 2º deschip de mari Louinanne Denise deliver Comme Cour pas ledu Secretare griffix de premis Courtable que dens Charme quellour in ne le Imge l'a octobre mulige len Voucante ling descond que Marie Sonin anne denise la rue se fign novembre melden lem formante Trye 3° delacte depublication d'imarrage lute les futues Conjoints d'en per moy officie public Siendie Lequatory Courant affiche ale porte delamación commune de Celeur. aprengue Denis Chume Guellour et Marce Lonin anne Denefwont, lu declare a haute Soin deprendre mutuellement pour Grown, Say primonce aunom I clady que Dener Chume Gillour er Manis onne aine Dener Jone Inis la marrage es day tedige legresam acte queles parter est figne are moy Clarene pounder du tôte du futer Denis quellone Syneron Songrero Demelerane Enclose Vettaire du four marie anne Rigner Von Grown mère on futur, du Cote dela future dure antone Desire auny Figueon marce souis Benoin d'afrance puelmere qui om signe un cueste d'aste marce anne ligner que adcelace reledavoir de le Interpette duvant. La Loy are ysturion autres parents examis prefente fair lulemaison Commune les cour mois dan Goderne Stage deun most met Juillouxe H. L. Denised unlloux State Deniver Mil benoise Denvisor Brule De Benous Denvisor

a Le 8 mgs Cing scimaire s'an quatrione de la republique grancaire ling source du Soir paidevane mon alenandre antone Chion officie public nomine pardeleberation Du neuf prairie delan tranme dont Companier Internaison Commune pour Contracter maringe d'one par Chenne Jean Bajoberte Gabriel Sallement, Somme deloy age detrente ant paries domicile a daria un delagrande truanderne nº 36. Section de bon Council departement dela come, filede Surve thume Vallement marchand Grew envertigame Some Sugame Megnon domiche as martin

C Denis Cheme guilloux Mario Louise Anne Denife

(Grosieme) Tablois departement Delamarne Dantupart Marie Sophie Desgranges MINUIE age de die hui and fill munum de François Dergranger 6 51 & Notaire andepartement de la Jeine a la rendence de Ceaux & Snite ou il Juneure es de Denie tote se remoys Son Grown leignels future Conjonels Clasem accompagner des ternoms que d'erom nommes Gapres moy alexandre antone Cheon apres evous fair tecture in presence duparteer endertemonia 1. delacte d'invenance de theme dean Duptente gabriel tallement que Courtale quil lune a dans tenent deptember mil depr len C Consente ling du Legitime nearing intre pure theme sallement l' Your Sugation Magnon G devan nommer 4. Delacte densinance de mare doppe Desgranger budatte duquinged clemon portan quelle in nec a fontenay aux cour Custon de Chatellon distru del Galite departunent dela d'em se deze mare met den Come Tornente d'indepte du legitime mariage lute francois desgranger for procurer & notain anduluce ever Donifo tore de remoys for Grown 3. I delacte depublication depromene demarrage tritre lis future Conjonates d'une pavenoy alexandre automé Sallement Chion to Imgs on Courant affiche lemen dour alaporte dela maison Commune de Ce how 4 en delacte depublication de gronusse demanage Marie Jophie Desy drenekdeline par Vigner officie proble del the Civil ponole Congruence Arrondissement de la Commune de Parue livertatain que hou acte a tre public er affiche auxterner delalog tedicacte liwate du Ingrame Convent & 294 apres auny que theme d'en Busterle gubrel Vallemant d'marie dophie d'engranger one la declare abante Voir Seprendrementellement pour Groune day prononce acenom delaloy que theme d'un Daptitle & allemen & marie Voyte d'esquagn Som the la mariage es day redage lignoren a cte queley sarter one Signe are moy Claum grunnts du lote un futier Clande theme Courtation hugsloge au gardemente natural deneurane afarer tece por Homenew Section du franchen mendemente Lousin, Burtheling of roller homme delay demuranoplace du Cherater du quel dection du museum louis a confe de don Grone france de la future, j'inneres Disgranger Von prece Sotow in Cette Communice; & Sean Baptiste Dupunt mo debois demeurem la lette Commence onche matural qui ous digne ura more fruit line mauson Commune les Sont mois an L'henre & desser we En inos Comme in restence alle

Françaife une et indivifible à six heure, du soir par devant moi Jean Louis Charles Jaeques Gabriel Trevilliers agent municipal de la Commune de freaux d'unité Chef lieu de Canton Departement de la feine, Charge en cette qualitée par la loi du dip neuf Wendrminie dernier de constater Les actes de noissaince, Mariages et déces des litoyens de cette Commune dont la propulation est au dessour de ling mille habitans Sout comparus dans la maison commune pour contracter mariage. Michel Brule agé de Frante de am, fils de Germain Stule Vigneron et de Mariet Jeanne Mollier tous trois Somicilies en cette Commune place Vendenniaire, et Marie Denife Courtois agre de Vingt huil aus fille de Joseph Countois vigneron et de Marie Denife fines-demourant tous les trois dans cette Commune que de le lune les quels futurs conjoints étoient accompagnes du cote du futur de Germain drule son pere et de Marie Jeanne Mollier Sa Mere, et du Cote de la Suture de Joseph Courtois Son pere et de Marie sinet sa mere, moi Jean souis charles Jaeque Gabriel Frevilliers après avoir fait lecture en présence de parting et de det temoins 1º de l'acte de Maissance de Michel Apule en date du vingt sigo de ce mois qui constate qu'il en he à sceang le dip octobre mil Soys cens Sois autifept de légitime mariage entre germain Drule et Marie Jeanne mollier y dessur denomines 2: de laste de haissance de marie Derife Courtois en date du memo Jour vingt fix hivofe prefeur mois portant quelle est new à sceange le trege aoust mil signe Cent Soipante Soyl du légitime mariage entre Jorgh Courtois et marie Devile fines 3: de lacte de publication de promesse de mariage entre les futurs Conjoints Tresse par moi agent Municipal Susmonine Le vingt quatre de ce mois et affiche le menu jour à la principale porte exterieure de cette maison Commune, your gue Michel Brule at Marie Denife Courtous outer occlare à haute voir le prendre mutuellement pour groupe, Jai prononce au nom orlatoi que Michel Brule

Vings huit

et Marie Denife Courtois Sout unis en maringe se et fai rédige le gréses sete que les partis d'Ester temoins out signe - MINUTES avec moi et avec plusieurs parent of anis excepte Germesianons Smill peri Marie Jeanne Mollier Sa mero, marie Danife finet tenum Courtois, Saureut Vialeur Guillours pere qui out d'ulare re seavoir signer de ce interpelles fairans la loi. Fait en la maijon Commune de sceaux Lunite les sour main of any deflare MIChell Cpllle marie denire Courtous of Courtois 15 v. yeullions Marijeane Bruter & Benist Signit victoire gamuille francois of courtois Lay duty mots, comme Muls Fle même Jour à Sapt heure, du foir par devant moi Agent Municipal nomme et qualifie en late qui précède Sont comparus dans la maison Commune pour contracter mariage lierre Vincent quilloux agé de trente aus passes fils de d'aurent vincent Guilloux Vigneron et de feue Charlotte Jubin demeurant tue des Agriculteurs, et Marie Jeanne Bruile ages de Vingt Jeurs aun Lille de Germain Brule Pigneran et de Marie Jeanne Mollier demendan place Vendemiaire, les quels dutier Conjoint stoient accompagnes du côte defatur de la aurent Vincens Guillour Son piere es de Denis Guilloure Vignerory Son oucle le premiet ruelle its Agriculteurs he Second rue du four 4 de Coté de la future de Germain Soule Son per et de Marie Jeanne Mollier Samere moi Jean hours charles Jacques gabriel Trevillien Agent Municipal apris avoir fait lecture en presence dy parties et dy Dit temoins !! de lacte de Maissance de Dierre Vincent Guilloux en date de Vingt fije de ce mois quil Constate qu'il est se à sceaux le vings huit Juin mit fair Ceur Soispante ling du légitoine mariage entre Germin Sal Laurent Vincent Guilloux et Charlotte fullin, 2" de lacte

de paissance de Marie Jeanne D'ule en date de même Jaux vings six nivole present mois portant quelle est her à sceaux le guinze octobre mit Sept cent Soixante treize de légitime mariage entre Germain Brule et Marie Jeanne Mollier 3. de l'acte de publication de promesse de mariage entre les fatur Conjoints drelle par moi agent Municipal Sus nonums le Dingt quatre de ce mois et affiche le meme jour à la principale porte exterieure de cette maijon Commune, apris que l'erre Vincent Guillour et Marie Jeanne Frule ont en déclare à houte voir de prendre matuellement pour Group, fai prononce au nom dela loi que lierre Vincent Guillouro et Marie Jeanne Srule Sout unis en mariage et fai rédige le présent acte que les parties et les temoins out signé avec moi et avec plusieurs parent et anin excepte Germain Brule Marie Jeann Mollier marie desife fines feneme Courter es Lauren Vincent Guillous per qui ont declare re Scavoir Signer de ce interpelle Suivant la loi. Fait en la maijon Commune de sceaux d'unite. Denisquillout & Benoist Gironers Joseph Faculton victoire ganville MICO el l'Ille marie denise Courtois laye deery mot nul Trevilliers, Agran municipal

Aujourothey ling Pluviose lan quatrieme de la Mequeblique Française une et indivisible à trois heures après midi par devant moi Jean souis charles Jacques Gabriel trevilliers Agent Municipal de l'onnume de seure ches lien & fanton Département de seine Sont lomparus pour contractes mariage, Jean Daptiste Amand de sade agé de Vingt deux ans, Employe à l'Ital major dels demi Suigade de la seine susque en lautonement à sceau, demensant à la de la seine susque de la seine suigade de la seine susque en lautonement à sceau, demensant à la

15 ixieme Chateau, tils de Jean de fade foreph

et de Marie Anne MINUTE Marthe Le fueur, et Nofale Joseph Desirer Dubois Agée de 6 51 dix neuf au passes fille de feu simon Dubois et de Marie Joseph Wattecamps Son Epouje, domicilier à ladite Cazerne du ly der ant Chateau de sceans, les quels duturs Conjoints étoiens accompagnes des litoyem Jean Christophe daval thef de Brigade Commandant le Contonement de sceame, Louis Waltel Chef du deuxième Sataillon de de Suigade de Jeine Juférieure, Charle Touffaint simon Bager et Godefrog Benoist Seyer employer à letat major deladite demi sprigade tous les quatre domiciles à la la gerne de sceaux moi , Jean dois charly Jacque Gabriel Trevillier Agent Municipal york avoir fait besture ou preferme des parties et de, dit temeine, 1. It a auto de May/ance de Jean Saptiste Amand Lefade délivre le dip huit Niv ofe dernier pair lagan Municipal de la Commune de Boudeville Canton infaint Laureur Dypartement delefeine Inférieure qui constate qu'il est ne dans cette Commune le treis Juilles mil fagt cen Sois unte gustorfe du Maringe entre Jeun le fade et Marie Aune Marthe Le Jueur. 2. de laste de Maissance de Rosalie Joseph Desiree Dubois delivre par Le gerretain Graffie de la Manignalité de Mons Dypartement de Jenneyes legalife par Les Maire et Officiers Municipary de cette Commune Le Cing Vendemiaire dernier qui constate quelle y est rice le cing octobre mel legt ceur Soispante seize du mariage légition entre simon Dubois et Marie Joseph Wattersup; 3: de acte de publication de promesse de mariage enter Les futurs Conjoint dreffe por moi agan Municipal G dessey hanne le very Musiofe présent mois et affir le mêmifour à la principale parte exterieure de la maijon Commune A. de l'acte dresse ce jour par devant le Juge de lais du lauton de Jeening par lequel Le Citoyen Angeline ad vien Mayloire Compagnon Domicilie dans cette Consume der la place d'arme, a été nomens dans une affemblie dannis à défant di parent de la Suture Grouse de la teste de letter adhor à ladite Asfalie Joseph Definer Dubo; à l'effet de

Touter for Conferment and of Mariage; agrees que le fus dit tuteur a declare à haute voir qu'il consentoit en Sa dite qualité au Mariage entre Jean of Morale voir qu'il consentoit en Sa dite qualité au Mariage Entre Jean Softiste Amand Lefade et Mojalie Joseph Definer Dubois; agnés que Jean Baptiste Amand de fade et Mofalie Joseph Desirie Dub. Jun Jean Baptiste Amand de fade et Mofalie Joseph positie Dubois, ent en declare, suffi à houte vois de prendre Bastiste A four Goup , Jai prononce, de hom delatie, que fear Saystiste Amand Lefade et Rofalie Joseph Definer Dubois Some unis en man mande et Rofalie Joseph Definer Dubois Some le luteur au et fai rédigé le present acte que les partre le tuteur as hoc et les Comsien, ainsi que plusions amis ont digne avec moi . L'ait en la maijon Commune à sceaux d'unité les jours mon et an Golffing. Jonnjaguon III) Trevilliers



Septienne.

Gable.
on Brule michel
on Brule'. Michel
*2 Chaussou
Seley Claude ellarie
*3 Guilloux Denie Hieune.
Devise marie Louise Anne.
4. Guilloux. piene Vincent
Dillemane seanne)
aumont marie Catherine
6 Lallement thinne Jean Baptiste et Desgrangen marie Sophie
7. Lesade jean Baptiste amand et Desirée Rosalie Joseph.
Desirée Rosalie Joseph